
Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-01

Séance du **21 JUIN 2019**

Objet : PARTICIPATION AU CONGRES DE LA FNCCR DU 1^{ER} AU 3 OCTOBRE 2019 A NICE

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENTIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-01

OBJET : PARTICIPATION AU CONGRES DE LA FNCCR DU 1^{er} AU 3 OCTOBRE 2019 A NICE

CONSIDERANT :


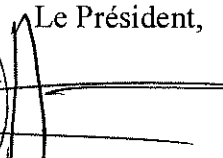
- que les 5 syndicats normands souhaitent participer au congrès FNCCR, ce qui nécessite d'engager des frais. Aussi, il est nécessaire de signer une convention qui permettra au SDE76 d'engager les frais et de se faire rembourser ultérieurement auprès des 4 autres syndicats,
- qu'un budget de 40 000 € a été porté au BP 2019,
- que la participation maximale de chaque syndicat est de 8 000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le président à signer la convention annexée.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,

Patrick CHAUVET.

Convention

« Espace Territoire d'Énergie Normandie – Congrès de la FNCCR 2019 »

Entre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

Le **SDE76** (Syndicat Départemental d'Énergie de Seine-Maritime) représenté par son Président, Patrick CHAUVET, en vertu de la délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2019 et ci-après désigné : le SDE76.

Et d'autre-part

Le **SIEGE 27** (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure) représenté par son Président, Xavier HUBERT, en vertu de la délibération du en date du2019 et ci-après désigné : le SIEGE 27 ;

Le **SDEM50** (Syndicat départemental d'Énergies de la Manche) représenté par sa Présidente, Nadège BESNIER, en vertu de la délibération du en date du2019 et ci-après désigné : le SDEM50 ;

Le **TE61** (Territoire d'énergie de l'Orne) représenté par son Président, Philippe AUVRAY, en vertu de la délibération du en date du2019 et ci-après désigné : le TE61 ;

Le **SDEC ENERGIE** (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados) représenté par son Président, Jacques LELANDAIS, en vertu de la délibération du en date du2019 et ci-après désigné : le SDEC Energie.

Préambule :

En juillet 2015, les 5 syndicats d'énergies normands ont décidé de constituer une entente interdépartementale, dénommée « pôle énergie Normandie » qui s'intéresse aux différents aspects relatifs aux services publics de la distribution d'énergie, ainsi qu'à la production d'énergie et à la maîtrise de la demande d'énergie (MDE). Son champ d'actions peut également couvrir les compétences facultatives et services exercés par chacun des syndicats membres.

La Présidence de la Conférence du pôle énergie Normandie, conformément à l'article 3.2 de la convention constitutive de l'Entente, est actuellement assurée par Patrick CHAUVET, Président du SDE76.

Afin de promouvoir ses compétences et actions auprès des acteurs du secteur énergétique et auprès des collectivités territoriales, le pôle énergie Normandie peut être amené à participer à des congrès ou séminaires ou événementiels professionnels.

Ainsi, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies – FNCCR – à laquelle adhèrent les 5 syndicats du pôle énergie Normandie, organise son congrès national du 1^{er} au 3 octobre 2019 à Nice. Le congrès accueillera plus de 1 000 visiteurs qui pourront participer aux ateliers et plénières, notamment sur le thème de l'énergie, et qui pourront se rendre sur les espaces « expositions » réservés aux syndicats ou leur Entente régionale et aux fournisseurs/prestataires des syndicats.

Dans ce cadre, le pôle énergie Normandie a décidé de louer et d'aménager une surface d'expositions permettant de promouvoir ses compétences et ses actions auprès des visiteurs du congrès.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'exposition du pôle énergie Normandie au Congrès National de la FNCCR à Nice du 1^{er} au 3 octobre 2019.

Article 2 : Description de l'espace d'exposition du Territoire d'Energie Normandie

Le pôle énergie Normandie, représenté par le SDE76 et son Président Patrick CHAUVET, loue auprès de la FNCCR ou de son prestataire, un espace d'expositions de 30 m², disposant d'une alimentation électrique, d'une connexion internet et d'une moquette.

Y seront présentées les compétences du pôle énergie Normandie sur des structures de stands mobiles et mobiliers, mises à disposition du SDE76 dans la plupart des cas.

Article 3 : Engagements du SDE76

Le SDE76 s'engage à :

- Coordonner la conception et la fabrication des visuels d'expositions ; le SDE76 communiquera les « bons à tirer » des visuels d'expositions aux syndicats avant fabrication ;
- Coordonner l'aménagement de l'espace d'expositions ;
- Coordonner l'organisation d'événementiels sur le stand ;
- Honore les dépenses nécessaires à l'exécution de ses missions, dans le respect du budget établi à l'article 4 de la présente convention.

Article 4 : Budget

Le budget général de l'événement s'établit à 40 000 € TTC comprenant notamment :

- La location de l'espace ;
- La conception graphique et la fabrication du stand et mobiliers d'exposition ;
- La location de mobilier et de matériels ;
- La connexion internet ;
- Les produits alimentaires divers ;
- Les goodies de l'entente
- Le transport du matériel aller et retour.

Les factures seront adressées au SDE76 qui les paiera.

Un bilan financier sera établi par le SDE76 un mois au plus tard après la fin de l'événement et transmis aux membres de l'Entente.

Article 5 : Contribution Financière

La contribution financière de chaque syndicat membre de l'Entente, établie à part égale, s'élève à 8 000 € TTC.

Le paiement de la contribution s'effectuera maximum 30 jours après l'envoi du titre de recette par le SDE76.

Les syndicats se libéreront de la somme due par Chorus pro.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet après signature des parties et prend fin après le versement des contributions financières des syndicats.

Fait à Isneauville, le 21 juin 2019

Le Président du SDE76

Le Président du SIEGE27

La Présidente du SDEM50

Patrick CHAUVET

Xavier HUBERT

Nadège BESNIER

Le Président du TE61

Le Président du SDEC ENERGIE

Philippe AUVRAY

Jacques LELANDAIS

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-02

Séance du 21 JUIN 2019

Objet : **REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS A L'EXERCICE D'UN MANDAT SPÉCIAL**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-02

OBJET : REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS A L'EXERCICE D'UN MANDAT SPÉCIAL

VU :

- le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.2123-18 et R.2123-22-1, L.3123-19 et R.3123-20,
- la circulaire ministérielle du 15 avril 1992,
- le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'État,
- le décret n°2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°91-573 du 19 juin 1991,

CONSIDERANT :

- que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime assure en 2019 la présidence du Territoire d'Énergie Normandie dans le cadre de l'entente des cinq syndicats d'énergie normands,
- que le SDE76 doit assurer l'organisation et la représentation du Territoire d'Énergie Normandie lors du congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies organisé à Nice du 30 septembre au 4 octobre 2019,

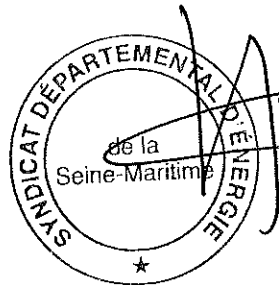
Monsieur le Président rappelle que le mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la collectivité, par des membres de celle-ci et avec l'autorisation de celle-ci. La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Aussi, il précise que les transports seront organisés par la collectivité et les dépenses liées prises en charge par le SDE76. L'organisation des réservations de l'hébergement pour les congressistes est assurée par la FNCCR et les dépenses liées seront également prises en charge par la collectivité. Ainsi, il y a donc lieu d'assurer aux congressistes la possibilité de prendre en charge leurs dépenses nécessaires à l'exercice de leurs missions sur place.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **CONFERE** le caractère de mandat spécial au déplacement à Nice, du 30 septembre au 4 octobre 2019, de Patrick CHAUVET, Président, Christian FAUQUET, Jérôme GRISEL, Daniel JOFFROY, Hervé LEPILEUR, Yves LOISEL, Yvon PESQUET et Xavier VANDEBULCKE, vice-présidents, pour le congrès de la FNCCR,
- **DECIDE** de procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par remboursement a posteriori des frais avancés (sur présentation des justificatifs).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,
Patrick CHAUVET

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-03

Séance du 21 JUIN 2019

Objet : **ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-03

Objet : ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

VU :

- le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-2,
- le règlement des élections 2014, voté par le comité syndical du 21 février 2014
- le procès-verbal de l'élection d'un vice-président annexé à la présente délibération,
- les résultats du scrutin,

CONSIDÉRANT :

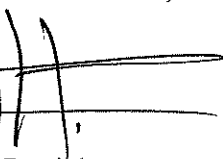
Monsieur le Président rappelle que suite à la création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criqueotot-l'Esneval et de Caux Estuaire il convient de procéder à l'élection du vice-président de la CLE 1 et donne lecture à l'assemblée d'un extrait du règlement des élections 2014, voté par le comité syndical du 21 février 2014.

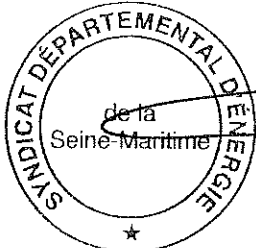
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PROCLAME** Monsieur Hervé LEPILEUR élu vice-président
- et le **DECLARE** installé.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text 'SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE' around the top and 'de la Seine-Maritime' in the center. A small star is at the bottom.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-04

Séance du 21 JUIN 2019

**Objet : ADOPTION DES STATUTS 2020 ET DU REGLEMENT INTERIEUR
2020 DU SDE76**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-04

OBJET : ADOPTION DES STATUTS 2020 ET DU REGLEMENT INTERIEUR 2020 DU SDE76

VU :

- la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et son article 198 qui reconnaît le rôle des syndicats d'énergie pour coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- les statuts en vigueur du SDE76,

CONSIDÉRANT :

- Monsieur le Président rappelle qu'étant donné les engagements pris par le SDE76 et ceux en attente dans le cadre de la transition énergétique, une modification des statuts est nécessaire :
 - o pour sécuriser nos compétences actuelles,
 - o pour prendre de nouvelles missions,
 - o pour pouvoir accueillir d'autres collectivités comme les EPCI ;
- Une révision des statuts est toujours une démarche importante pour un établissement, car ils sont la traduction de ce que le syndicat a été, de ce qu'il est et de ce qu'il envisage de devenir.
- Au travers de cet exercice, il s'agit pour le SDE76, à la fois de conserver ses valeurs propres, au service de toutes les communes de son territoire et de tous ses adhérents, pour poursuivre ses missions historiques, mais également d'engager de nouvelles actions pour relever les défis d'aujourd'hui sur :
 - o la transition énergétique,
 - o l'équipement énergétique de son territoire,
 - o la participation aux Plans Climat Air Energie (PCAET),
 - o le conseil en énergie et les travaux d'efficacité énergétique,
 - o la production d'énergie d'origine renouvelable,
 - o les réseaux publics de chaleur et de froid, le bois-énergie,
 - o la mobilité à faible émission de carbone (hydrogène, GNV, IRVE),
 - o la gestion simple et intelligente de l'énergie : réseaux communicants, stockage d'énergie ;
- Les modalités d'adhésion des EPCI sont également prévues.

Monsieur le Président donne lecture du projet de statuts et de règlement intérieur à mettre en place pour 2020, rédigés dans le respect des orientations ci-dessus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** les statuts ci-annexés,
- **ADOPTE** le règlement intérieur ci-annexé,
- **DEMANDE** au SDE76 de préparer les modèles de délibérations pour les adhérents,
- **DEMANDE** aux services de consulter les adhérents à partir du 2 septembre 2019.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE – MARITIME (SDE76) STATUTS validés en comité syndical du 21 juin 2019

Article 1^{er} – Dénomination et composition

En application du code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, de ses articles L 5711-1 et suivants, il est formé entre les adhérents identifiés ci-après, un syndicat mixte fermé à la carte qui prend la dénomination de « Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime » (ci-après « le Syndicat » ou « le SDE76 »).

Les adhérents (désignés ensemble ci-après « Adhérents » ou individuellement « Adhérent ») sont les suivants :

- les communes suivantes, pour l'ensemble des compétences :

Allouville-Bellefosse,	Barentin (écart),	Bosc-Edme,
Alvimare,	Baromesnil,	Bosc-Guérard-Saint-Adrien,
Ambrumesnil,	Bazinval,	Bosc-Hyons,
Amfreville-les-Champs,	Beaubec-la-Rosière,	Bosc-le-Hard,
Anceaumeville,	Beaumont-le-Hareng,	Bosc-Mesnil,
Ancourt,	Beaussault,	Boudeville,
Ancretiéville-Saint-Victor,	Beautot,	Bouelles,
Ancretteville-sur-Mer,	Beauval-en-Caux,	Bourdainville,
Angerville-Bailleul,	Beauvoir-en-Lyons,	Bouville,
Angerville-la-Martel,	Bec-de-Mortagne,	Brachy,
Anneville-sur-Scie,	Bellencombre,	Bracquetuit,
Annouville-Vilmesnil,	Bellengreville,	Bradiancourt,
Anquetierville,	Belleville-en-Caux,	Bréauté,
Anvéville,	Belmesnil,	Brémontier-Merval,
Ardouval,	Bénarville,	Bretteville-du-Grand-Caux,
Arelaune-en-Seine,	Bénesville,	Bretteville-Saint-Laurent,
Argueil,	Bernières,	Buchy*,
Arques-la-Bataille (écart),	Bertreville-Saint-Ouen,	Bully,
Aubéguimont,	Bertrimont,	Bures-en-Bray,
Aubermesnil-aux-Erables,	Berville,	Butot,
Aubermesnil-Beaumais,	Beuzeville-la-Grenier,	Cailly,
Auberville-la-Renault,	Beuzevillette,	Callengeville,
Aumale,	Bézancourt,	Calleville-les-Deux-Eglises,
Auppegard,	Bierville,	Campneuseville,
Authieux-Ratiéville,	Biville-la-Baignarde,	Canehan,
Auvilliers,	Biville-la-Rivière,	Canville-les-Deux-Eglises,
Auzebosc,	Blacqueville,	Carville-la-Folletière,
Auzouville-l'Esneval,	Blainville-Crevoil,	Carville-Pot-de-Fer,
Auzouville-sur-Ry,	Bois-d'Ennebourg,	Catenay,
Auzouville-sur-Sâane,	Bois-Guilbert,	Cideville,
Avesnes-en-Bray,	Bois-Héroult,	Clais,
Avesnes-en-Val,	Bois-Himont,	Claville-Motteville,
Avremesnil,	Bois-l'Evêque,	Clères,
Bacqueville-en-Caux,	Boissay,	Cléville,
Bailleul-Neuville,	Bolleville,	Cliponville,
Baillolet,	Bornambusc,	Colleville,
Bailly-en-Rivière,	Bosc-Bérenger,	Colmesnil-Manneville,
Baons-le-Comte,	Bosc-Bordel,	Compainville,

Conteville,	Forges-les-Eaux,	Houquetot,
Contremoulins,	Foucarmont,	Hugleville-en-Caux,
Cottévrard,	Foucart,	Illois,
Criel-sur-Mer,	Fréauville,	Imbleville,
Criquebeuf-en-Caux,	Fresles,	Incheville,
Criquetot-sur-Longueville,	Fresnay-le-Long,	La Bellière,
Criquetot-sur-Ouville,	Fresne-le-Plan,	La Chapelle-du-Bourgay,
Criquiers,	Fresnoy-Folny,	La Chapelle-Saint-Ouen,
Crittot,	Fresquiennes,	La Chaussée,
Croisy-sur-Andelle,	Freulleville,	La Crique,
Croixdalle,	Frichemesnil,	La Ferté-Saint-Samson,
Croix-Mare,	Froberville,	La Feuillie,
Cropus,	Fry,	La Fontelaye,
Crosville-sur-Scie,	Fultot,	La Frénaye,
Cuverville-sur-Yères,	Gaillefontaine,	La Hallotière,
Cuy-Saint-Fiacre,	Gancourt-Saint-Etienne,	La Haye,
Dampierre-en-Bray,	Ganzeville,	La Houssaye-Béranger,
Dampierre-Saint-Nicolas,	Gerponville,	La Rue-Saint-Pierre,
Dancourt,	Gerville,	La Trinité-du-Mont,
Daubeuf-Serville,	Goderville,	La Vaupalière,
Dénestanville,	Gonfreville-Caillot,	La Vieux-Rue,
Doudeauville,	Gonnetot,	Lamberville,
Doudeville,	Gonneville-sur-Scie,	Lammerville,
Douvrend,	Gonzeville,	Landes-Vieilles-et-Neuves,
Ecalles-Alix,	Goupillières,	Lanquetot,
Ecrainville,	Grainville-sur-Ry,	Le Bocasse,
Ecretteville-lès-Baons,	Grainville-Ymauville,	Le Bois-Robert,
Ecretteville-sur-Mer,	Grand-Camp,	Le Catelier,
Ectot-l' Auber,	Grandcourt,	Le Caule-Sainte-Beuve,
Ectot-lès-Baons,	Graval,	Le Héron,
Elbeuf-en-Bray,	Grèges,	Le Mesnil-Lieubray,
Elbeuf-sur-Andelle,	Grémonville,	Le Mesnil-Réaume,
Eletot,	Greuville,	Le Thil-Riberpré,
Ellecourt,	Grigneuseville,	Le Torp-Mesnil,
Emanville,	Gruchet-le-Valasse (écart),	Le Tréport (écart),
Envermeu,	Gruchet-Saint-Siméon,	Les Cent-Acres,
Envronville,	Grugny,	Les Grandes-Ventes,
Epreville,	Grumesnil,	Les Hauts-de-Caux**,
Ernemont-la-Villette,	Guerville,	Les Ifs,
Ernemont-sur-Buchy,	Gueures,	Les Loges,
Esclavelles,	Gueutteville,	Lestanville,
Eslettes,	Harcanville,	Limésy,
Esteville,	Hattenville,	Limpiville,
Etaimpuis,	Haucourt,	Lindebeuf,
Etalleville,	Haudricourt,	Lintot,
Etalondes,	Haussez,	Lintot-les-Bois,
Etoutteville,	Hautot-le-Vatois,	Londinières,
Eu (écart),	Hautot-Saint-Sulpice,	Longmesnil,
Fallencourt,	Hautot-sur-Mer,	Longroy,
Ferrières-en-Bray,	Héricourt-en-Caux,	Longueil,
Fesques,	Hermanville,	Longuerue,
Flamanville,	Héronchelles,	Longueville-sur-Scie,
Flamets-Frétils,	Heugleville-sur-Scie,	Louvetot,
Flocques,	Heurteauville,	Lucy,
Fontaine-en-Bray,	Hodeng-au-Bosc,	Luneray,
Fontaine-le-Bourg,	Hodeng-Hodenger,	Manéhouville,

Maniquerville,
Manneville-la-Goupil,
Marques,
Martainville-Epreville,
Martigny,
Martin-Eglise,
Massy,
Mathonville,
Maucombe,
Maulévrier-Sainte-Gertrude,
Mauny,
Mauquenchy,
Mélamare,
Melleville,
Ménerval,
Ménonval,
Mentheville,
Mésangueville,
Mesnières-en-Bray,
Mesnil-Follemprise,
Mesnil-Mauger,
Mesnil-Panneville,
Mesnil-Raoul,
Meulers,
Millebosc,
Mirville,
Molagnies,
Monchaux-Soreng,
Monchy-sur-Eu,
Mont-Cauvaire,
Montérolier,
Montigny,
Montreuil-en-Caux,
Montroty,
Montville (écart),
Morgny-la-Pommeraye,
Morieuse,
Mortemer,
Morville-sur-Andelle,
Motteville,
Muchedent,
Nesle-Hodeng,
Nesle-Normandeuse,
Neufbosc,
Neufchâtel-en-Bray,
Neuf-Marché,
Neuville-Ferrières,
Nointot,
Nolléval,
Norville,
Notre-Dame-d'Aliermont,
Notre-Dame-de-Bliquetuit,
Notre-Dame-du-Parc,
Nullemont,
Offranville,
Omonville,
SDE76 – PROJET DE STATUTS 2020

Osmoy-Saint-Valéry,
Ouille-l'Abbaye,
Ouille-la-Rivière,
Parc-d'Anxot,
Pavilly (écart),
Petit-Caux,
Petiville,
Pierre-court,
Pierreval,
Pissy-Pôville,
Pommereux,
Pommeréval,
Ponts-et-Marais,
Port-Jérôme-sur-Seine***,
Préaux,
Prétot-Vicquemare,
Preuseville,
Puisenval,
Quiberville,
Quièvecourt,
Quincampoix,
Quincampoix-Fleuzy,
Raffetot,
Rainfreville,
Réalcamp,
Rebets,
Rétonval,
Reuville,
Ricarville-du-Val,
Richemont,
Rieux,
Rives-en-Seine****,
Riville,
Robertot,
Rocquefort,
Rocquemont,
Roncherolles-en-Bray,
Ronchois,
Rosay,
Roumare,
Routes,
Rouville,
Rouvray-Catillon,
Rouxmesnil-Bouteilles,
Royville,
Ry,
Saâne-Saint-Just,
Saint-Aignan-sur-Ry,
Saint-André-sur-Cailly,
Saint-Antoine-la-Forêt,
Saint-Arnoult,
Saint-Aubin-de-Crétot,
Saint-Aubin-le-Cauf,
Saint-Aubin-sur-Scie,
Saint-Clair-sur-les-Monts,
Saint-Crespin,

Saint-Denis-d'Aclon,
Saint-Denis-le-Thibout,
Saint-Denis-sur-Scie,
Sainte-Agathe-d'Aliermont,
Sainte-Austreberthe,
Sainte-Beuve-en-Rivière,
Sainte-Croix-sur-Buchy,
Sainte-Foy,
Sainte-Geneviève,
Saint-Hélène-Bondeville,
Sainte-Marguerite-sur-Mer,
Sainte-Marie-des-Champs,
Saint-Eustache-la-Forêt,
Saint-Georges-sur-Fontaine,
Saint-Germain-des-Essourts,
Saint-Germain-d'Étables,
Saint-Germain-sous-Cailly,
Saint-Germain-sur-Eaulne,
Saint-Gilles-de-Crétot,
Saint-Hellier,
Saint-Honoré,
Saint-Jacques-d'Aliermont,
Saint-Jean-de-Folleville,
Saint-Jean-de-la-Neuville,
Saint-Jean-du-Cardonnay,
Saint-Laurent-en-Caux,
Saint-Léger-aux-Bois,
Saint-Léonard,
Saint-Lucien,
Saint-Maclou-de-Folleville,
Saint-Maclou-la-Brière,
Saint-Mards,
Saint-Martin-au-Bosc,
Saint-Martin-aux-Arbres,
Saint-Martin-de-l'If,
Saint-Martin-le-Gaillard,
Saint-Martin-l'Hortier,
Saint-Martin-Osmonville,
Saint-Maurice-d'Ételan,
Saint-Michel-d'Halescourt,
Saint-Nicolas-d'Aliermont,
Saint-Nicolas-de-la-Haie,
Saint-Nicolas-de-la-Taille,
Saint-Ouen-du-Breuil,
Saint-Ouen-le-Mauger,
Saint-Ouen-sous-Bailly,
Saint-Pierre-Bénouville,
Saint-Pierre-des-Jonquières,
Saint-Pierre-en-Port,
Saint-Pierre-en-Val,
Saint-Rémy-Boscrocourt,
Saint-Riquier-en-Rivière,
Saint-Saire,
Saint-Sauveur-d'Emalleville,
Saint-Vaast-d'Equieville,
Saint-Vaast-du-Val,

Saint-Victor-l'Abbaye,	Thiétreville,	Vattetot-sous-Beaumont,
Sassetot-le-Malgardé,	Thil-Manneville,	Vattetot-sur-Mer,
Sassetot-le-Mauconduit,	Tocqueville-en-Caux,	Vatteville-la-Rue,
Sauchay,	Tocqueville-les-Murs,	Vénestanville,
Saumont-la-Poterie,	Torcy-le-Grand,	Ventes-Saint-Rémy,
Sauqueville,	Torcy-le-Petit,	Vibeuf,
Saussay,	Tôtes,	Vieux-Manoir,
Saussezemare-en-Caux,	Touffreville-la-Corbeline,	Vieux-Rouen-sur-Bresle,
Senneville-sur-Fécamp,	Touffreville-sur-Eu	Villers-Ecalles,
Sept-Meules,	Tourville-les-Ifs,	Villers-sous-Foucarmont,
Serqueux,	Tourville-sur-Arques,	Villy-sur-Yères,
Servaville-Salmonville,	Toussaint,	Virville,
Sierville,	Trémauville,	Wanchy-Capval,
Sigy-en-Bray,	Trouville-Alliquerville,	Yébleron,
Smermesnil,	Val-de-Saône,	Yerville,
Sommery,	Val-de-Scie*****,	Yport,
Sorquainville,	Valliquerville,	Ypreville-Biville,
Tancarville,	Valmont,	Yquebeuf,
Terres-de-Caux*****,	Varengeville-sur-Mer,	Yvecrique,
Thérouldeville,	Varneville-Bretteville,	Yvetot (écart),
Theuville-aux-Maillots,	Vassonville,	
Thiergeville,	Vatierville,	

* pour le territoire des communes déléguées de Bosc-Roger-sur-Buchy, Buchy et Estouteville-Écalles.

** pour le territoire des communes déléguées d'Autretot et de Veauville-lès-Baons à compter du 1^{er} janvier 2019

*** pour le territoire des communes déléguées d'Auberville-la-Campagne, Touffreville-la-Cable et Triquerville.

**** pour le territoire des communes anciennes de Saint-Wandrille-Rançon et Villequier.

***** pour le territoire des communes déléguées d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Sainte-Marguerite-sur-Fauville et Saint-Pierre-Lavis.

***** pour le territoire des communes déléguées d'Auffay, de Cressy et de Sévis à compter du 1^{er} janvier 2019.

- la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, en représentation/substitution, pour l'ensemble de son périmètre, excepté pour la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, en représentation/substitution, pour l'ensemble de son périmètre, excepté pour les communes du Havre, de Sainte Adresse, de Gonfreville-l'Orcher (hors écart), d'Harfleur (hors écart) et de Montivilliers (hors écart),
- les communes suivantes, pour les activités connexes et la compétence "éclairage public" non lié à la voirie communale :

Angerville-l'Orcher,	Etainhus,	Harfleur (écart),
Anglesqueville-l'Esneval,	Etretat,	Hermeville,
Beaurepaire,	Fongueusemare,	Heuqueville,
Bénouville,	Fontaine-la-Mallet,	La Cerlangue,
Bordeaux-Saint-Clair,	Fontenay,	La Poterie-Cap-d'Antifer,
Cauville,	Gainneville,	La Remuée,
Criquetot-l'Esneval,	Gommerville,	Le Tilleul,
Cuverville,	Gonfreville-l'Orcher (écart),	Les Trois-Pierres,
Epouville,	Gonneville-la-Mallet,	Manéglise,
Epretot,	Graimbouville,	Mannevillette,

Montivilliers (écart),
Notre-Dame-du-Bec,
Octeville-sur-Mer,
Oudalle,
Pierrefiques,
Rogerville,
Rolleville,
Sainneville,

Saint-Aubin-Routot,
Saint-Gilles-de-la-Neuville,
Saint-Jouin-Bruneval,
Saint-Laurent-de-Brèvedent,
Saint-Martin-du-Bec,
Saint-Martin-du-Manoir,
Sainte-Marie-au-Bosc,
Saint-Romain-de-Colbosc,

Saint-Vigor-d'Ymonville,
Saint-Vincent-Cramesnil,
Sandouville,
Turretot,
Vergetot,
Villainville.

- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et groupements de collectivités suivants :
cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées.

ARTICLE 2 – Compétences

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres l'ensemble des compétences obligatoires mentionnées à l'article 2.1 des présents statuts.

A la demande des adhérents, le Syndicat peut également exercer en leur nom les compétences optionnelles prévues à l'article 2.2 des présents statuts.

Les compétences obligatoires et optionnelles transférées par chacun des adhérents ou EPCI et groupements de collectivités sont mentionnées en annexe 2.

Le Syndicat est habilité à assurer des activités et missions complémentaires à ses compétences visées à l'article 2.3 des présents statuts.

Les compétences obligatoires et optionnelles sont les suivantes.

2.1. Compétences obligatoires

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz et du service public de fourniture d'électricité et de gaz aux tarifs réglementés de vente, mentionnée à l'article L2224-31 du CGCT. A ce titre, il exerce en lieu et place de ses adhérents les compétences obligatoires définies aux articles 2.1.1 et 2.1.2 des présents statuts.

Le Syndicat exerce en lieu et place de ses adhérents, la compétence obligatoire relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée sur les installations d'éclairage public telle que définie à l'article 2.1.3 des présents statuts.

2.1.1. Au titre de l'électricité

2.1.1.1. Le Syndicat exerce, en qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, ainsi que du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, la compétence mentionnée à l'article L2224-31 du CGCT, en lieu et place de ses adhérents, et notamment :

- négociation et conclusion, avec les concessionnaires, de tous les actes relatifs à la concession de service public relative à l'acheminement de l'électricité sur le réseau public de distribution ainsi qu'à la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente ou, le cas échéant, de tous actes relatifs à la gestion directe d'une partie de ces services ;

- représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les concessionnaires ;
- contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées au présent article ;
- contrôle du respect des obligations mises à la charge du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ;
- contrôle de la politique d'investissement et de développement du réseau public de distribution d'électricité et établissement du bilan détaillé de la mise en œuvre du programme prévisionnel de tous les investissements envisagés sur le réseau de distribution ;
- maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution d'électricité selon les dispositions du contrat de concession ;
- perception des aides pour les travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution publique d'électricité ;
- représentation des adhérents du Syndicat dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que ceux-ci doivent ou peuvent être représentés par l'autorité organisatrice ;
- au titre des réseaux de télécommunications : création d'infrastructures communes de génie civil pour l'enfouissement de réseaux de communications électroniques installées sur un support commun avec le réseau de distribution d'électricité dans les conditions prévues à l'article L. 2224-35 du CGCT et fixation des modalités de réalisation et, le cas échéant, d'occupation de l'ouvrage partagé en accord avec l'opérateur de communications électroniques ;
- à titre accessoire et conformément aux dispositions de l'article L.2224-36 du CGCT, le Syndicat pourra exercer la maîtrise d'ouvrage et l'entretien d'infrastructures de génie civil destinées au passage de réseaux de communications électroniques dans les conditions prévues à l'article L. 2224-36 du CGCT.

Le Syndicat est affectataire de l'ensemble des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité situés sur son territoire, ainsi que de l'ensemble des biens nécessaires à l'exercice de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente.

2.1.1.2. Le Syndicat est autorisé, de sa propre initiative, à la demande de l'un de ses adhérents ou de toute personne habilitée, à entreprendre toute activité que son statut d'autorité organisatrice au sens de l'article L2224-31 du CGCT l'habilite à exercer en application de la loi et notamment :

- aménagement et exploitation de toute installation de production d'électricité de proximité lorsque ces installations sont de nature à éviter ou à différer l'extension ou le renforcement du réseau public de distribution d'électricité, dans les conditions mentionnées à l'article L2224-33 du CGCT ;
- étude, réalisation ou contribution à la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau (MDE réseau), dans les conditions mentionnées à l'article L2224-34 du CGCT ;
- participation à l'élaboration ou la révision et à l'évaluation des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), et de

tout autre document de planification énergétique et d'aménagement, dans les conditions prévues aux articles L222-1 et L229-26 du Code de l'environnement ;

- participation à l'élaboration du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables, dans les conditions prévues à l'article L321-7 du Code de l'énergie ;
- mise en œuvre d'un service de flexibilité local sur des portions du réseau de distribution d'électricité en vue d'optimiser localement la gestion des flux d'électricité dans les conditions fixées par la loi et les règlements ;
- déploiement ou contribution au déploiement de réseaux électriques intelligents ou de dispositifs de gestion optimisée de stockage et de transformation des énergies dans les conditions fixées par la loi et les règlements.

Par exception, les EPCI et groupements de collectivités qui ne sont pas autorité organisatrice de la distribution d'électricité, n'adhèrent pas à cette compétence.

2.1.2. Au titre du gaz

2.1.2.1. Le Syndicat exerce, en qualité d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ainsi que du service public de fourniture de gaz, la compétence mentionnée à l'article L2224-31 du CGCT, en lieu et place de ses adhérents, et notamment :

- négociation et conclusion, avec les concessionnaires, de tous les actes relatifs à la concession de service public afférents à l'acheminement du gaz sur le réseau public de distribution ainsi qu'à la fourniture de gaz aux tarifs réglementés de vente ou, le cas échéant, la gestion directe d'une partie de ces services ;
- détermination du choix du mode de gestion, directe ou concédée avec toute entreprise agréée à cet effet par le ministre chargé de l'énergie, de tous actes relatifs à la distribution publique de gaz combustible sur le territoire des communes non desservies au sens de l'article L. 432-6 du Code de l'énergie et dans le respect de la procédure de mise en concurrence applicable aux contrats de concession ;
- représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises délégataires ;
- contrôle du bon accomplissement des missions de service public visées ci-dessus et contrôle du réseau public de distribution de gaz. A ce titre le Syndicat est habilité à désigner les agents ou organismes chargés d'assurer le contrôle ;
- contrôle de la mise en œuvre du tarif spécial de solidarité mentionné à l'article L. 445-5 du Code de l'énergie ou de toute tarification ou aide sociale qui s'y substituerait ;
- maîtrise d'ouvrage des investissements sur le réseau public de distribution de gaz ;
- représentation des adhérents du Syndicat dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que ceux-ci doivent ou peuvent être représentés par l'autorité organisatrice.

Le Syndicat est affectataire des ouvrages du réseau public de distribution de gaz en concession situés sur son territoire, des biens de retour des gestions déléguées, ainsi que des ouvrages remis en toute propriété à l'autorité concédante par un tiers. Le patrimoine des biens et ouvrages en concession est géré par le délégataire au niveau de chaque commune.

2.1.2.2. Le Syndicat est autorisé, de sa propre initiative, à la demande de l'un de ses adhérents ou de toute personne habilitée, à entreprendre toute activité que son statut d'autorité

organisatrice au sens de l'article L2224-31 du CGCT l'habilite à exercer en application de la loi et notamment :

- Etude, réalisation ou contribution à la réalisation des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies de réseau (MDE réseau), dans les conditions prévues à l'article L2224-34 du CGCT.

Par exception, les EPCI et groupements de collectivités qui ne sont pas autorité organisatrice de la distribution de gaz, n'adhèrent pas à cette compétence.

2.1.3. Au titre de l'éclairage public

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements sur les installations d'éclairage public et, notamment :

- réalisation des études et des travaux sur les installations et réseaux d'éclairage public, extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses.

La notion d'installations d'éclairage public comprend notamment les installations permettant l'éclairage de la voirie et des espaces publics, l'éclairage des aires de jeux, l'éclairage extérieur des installations sportives, ainsi que des prises d'illuminations, la mise en valeur par la lumière des monuments et/ou bâtiments et divers éclairages extérieurs, ainsi que tous les accessoires de ces installations.

Lorsque ces installations accueillent un dispositif ou équipement communicant (tels que, par exemple, équipements de vidéo-surveillance, de signalisation routière lumineuse, d'information à la population), l'exercice de la compétence par le Syndicat peut comprendre l'acquisition et/ou la gestion des dispositifs de raccordement de l'équipement communicant à l'installation d'éclairage public et des dispositifs ou équipements périphériques et terminaux, ainsi que des logiciels nécessaires au fonctionnement de tous ces dispositifs ou équipements communicants.

L'adhérent est propriétaire des ouvrages d'éclairage public situés sur son territoire, les ouvrages construits lui sont remis en pleine propriété.

2.2. Compétences optionnelles

Le Syndicat exerce également, en lieu et place des adhérents qui lui en font expressément la demande, une ou plusieurs compétences présentées ci-après, selon les décisions prises en comité syndical.

2.2.1. Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, la compétence optionnelle de la maintenance de l'éclairage public, comprenant l'entretien préventif, curatif et les dépannages.

2.2.2. Au titre de la contribution à la transition énergétique

Le Syndicat exerce, pour les adhérents qui en font la demande, des actions dont le contenu est fixé par délibération du Comité Syndical et pouvant notamment comprendre :

- information, sensibilisation, conseil et accompagnement des démarches de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation au changement climatique ;
- soutien sur les plans technique et économique à la gestion énergétique du patrimoine public et de leurs installations, notamment par la mise en œuvre d'un service mutualisé de conseil en énergie visant à conseiller et accompagner les adhérents dans leurs actions de transition énergétique et dans la réalisation concrète de travaux ;
- réalisation ou participation à la réalisation des études et/ou diagnostics en vue d'une meilleure gestion énergétique du patrimoine public et de leurs installations tels que les bâtiments, l'éclairage public, les véhicules et autres équipements techniques, et prenant en compte les énergies renouvelables ;
- réalisation des travaux préconisés par les études et/ou diagnostics menés ;
- mise en œuvre des actions visant à développer de manière coordonnée les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur ;
- mise en œuvre d'un outil mutualisé de planification ou de prospective énergétique visant à accompagner les collectivités territoriales dans leur politique climat-air-énergie ;
- réalisation ou participation à la réalisation de toute étude, analyse, plan d'actions de planification ou de prospective énergétique territoriale (notamment TEPos, TEPCV, PCAET, ...), visant à limiter les émissions de polluants ou de gaz à effet de serre et à l'adaptation au changement climatique ;
- gestion mutualisée des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), en particulier le regroupement et la négociation de ces certificats.

2.2.3. Au titre des réseaux publics de chaleur et/ou de froid

Le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents qui en font la demande, la compétence relative à la création et à l'exploitation de réseaux publics de chaleur et/ou de froid mentionnée à l'article L2224-38 du CGCT, et notamment :

- Maîtrise d'ouvrage d'installations de production et de distribution de chaleur (bois énergie, géothermie, gaz, cogénération, récupération d'énergie, ...) et/ou de froid ;
- Passation avec les entreprises délégataires de tous actes relatifs à la délégation du service public de la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur et/ou de froid ou, le cas échéant, l'exploitation du service en régie ;
- Contrôle des missions dévolues aux entreprises délégataires, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers ;
- Etude, réalisation ou contribution à la réalisation des actions tendant à maîtriser la demande d'énergies, à densifier, à étendre ou à interconnecter le réseau avec les autres réseaux situés à proximité, ainsi qu'à développer la part des énergies renouvelables et de récupération dans l'approvisionnement du réseau.

2.2.4. Au titre des énergies renouvelables

Le Syndicat exerce, pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et dans les conditions énoncées à l'article 10 bis des présents statuts, la compétence en matière d'énergies renouvelables, et notamment :

- Aménagement et exploitation dans les conditions prévues à l'article L2224-32 du CGCT de toutes installations de nature à permettre la production d'électricité, de biogaz et de chaleur,
 - en particulier utilisant les énergies renouvelables (hydraulique d'une puissance maximale de 8000 kVA, éolien, solaire photovoltaïque, biomasse, bois énergie, géothermie, eau de mer, solaire thermique) ;
 - de valorisation énergétique des déchets ménagers ou assimilés ;
 - de cogénération ;
 - ou de récupération d'énergie provenant d'installations visant l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Cette compétence inclut la possibilité pour le Syndicat de vendre de l'électricité ou du biogaz ainsi produits à des fournisseurs d'électricité ou de gaz et à des clients éligibles.

- Etude, réalisation, maintenance et exploitation d'installations de production de chaleur, dont les chaufferies fonctionnant au bois énergie, incluant les bâtiments de stockage et, le cas échéant, le réseau technique de distribution de chaleur associé.

Les réseaux de distribution de chaleur ainsi créés (dits réseaux techniques) visent à distribuer la chaleur d'une chaufferie dédiée aux besoins de bâtiments d'un ou plusieurs adhérents du Syndicat et ne constituent pas un réseau public de chaleur.

2.2.5. Au titre de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques ou gaz ou hydrogène ou hybrides rechargeables

Sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le Syndicat exerce, en lieu et place de ses adhérents, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT, la compétence relative à la mise en place et à l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge à l'usage des véhicules électriques ou gaz ou hydrogène ou hybrides rechargeables ou de navires à quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou pour navires.

L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.

Le Syndicat peut, dans le cadre de cette compétence, élaborer et mettre en œuvre un schéma de déploiement des infrastructures de charge.

Sans préjudice des consultations prévues par d'autres législations, l'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité ou de gaz et le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité ou de gaz émettent un avis sur le projet de création d'infrastructures de charge ou de points de ravitaillement en gaz soumis à délibération de l'organe délibérant en application du présent article.

Le Syndicat peut, en outre, attribuer des aides à l'acquisition de véhicules électriques, gaz, hybrides ou à hydrogène rechargeables, selon des modalités fixées par le Comité syndical et sous réserve des dispositions applicables en matière de commande publique et de droit de la concurrence.

2.3. Missions et Activités complémentaires

Le Syndicat exerce les activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences.

Le Syndicat est autorisé à réaliser, au profit de ses membres ainsi que de collectivités territoriales, groupements de collectivités, établissements publics et autres acheteurs non-membres, des missions de mutualisation, de coopération et des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci. Ces interventions s'effectuent suivant les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur et, en particulier, celles définies aux articles L. 5111-1, L. 5111-1-1, L. 5211-4-1, L. 5211-56 et L. 5221-1 du CGCT ainsi que par le Code de la commande publique.

2.3.1. Au titre de la signalisation lumineuse

Le Syndicat est notamment habilité à intervenir pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, la maintenance et l'exploitation des installations de signalisation lumineuse.

2.3.2. Activités complémentaires

- Le Syndicat est notamment habilité à intervenir pour les activités suivantes :
 - réalisation de toute étude technique dans le domaine de l'énergie ;
 - mission de coordonnateur de groupement de commandes dans les conditions prévues aux articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, pour toute catégorie d'achat ou de commande publique le concernant en qualité de donneur d'ordre ou de maître d'ouvrage, pour tout adhérent aux conventions constitutives de ce groupement de commandes, que l'adhérent à celles-ci soit adhérent ou non du Syndicat ;
 - mise en place d'un système de gestion et de suivi patrimonial (cartographie SIG ou autre) se rattachant aux missions et objet du Syndicat ;
 - prise de participations dans des sociétés commerciales ou coopératives ou sociétés d'économie mixte, dont l'objet social concerne en tout ou partie l'un de ses domaines d'intervention selon les modalités en vigueur et les dispositions des articles L.2253-1, L.2253-2, L.1521-1, L.1531-1 et 1541-1 du CGCT et de l'article L314-27 du Code de l'énergie.

ARTICLE 3 - Siège du syndicat

Le siège du SDE76 est fixé à l'Hôtel du Département – quai Jean Moulin – 76101 ROUEN Cedex.

Les services « techniques et administratifs » du SDE76 sont, quant à eux, situés 240 rue Augustin Fresnel, ZAC plaine de la Ronce, CS 20931, 76237 ISNEAUVILLE cedex

ARTICLE 4 - Durée du syndicat

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée

ARTICLE 5 - Fonctionnement

5-1 L'organe délibérant de :

- chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant ;
- la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre et la CU Le Havre Seine Métropole désignent autant de délégués et de suppléants qu’elle compte elle-même de communes ;
- chaque autre EPCI ou groupement de collectivités adhérent (qui ne dispose pas de la qualité d’autorité concédante pour l’électricité et le gaz) désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

5-2 Une nouvelle adhésion entraîne la désignation de nouveaux délégués.

La cessation anticipée du mandat d’un délégué entraîne la désignation d’un nouveau délégué par l’organe délibérant de l’adhérent concerné (article L 5211-8 du CGCT) dans les conditions prévues au 5.1.

5-3 Les délégués ainsi désignés constituent des collègues électoraux au sens de l'article L 5212-8 du CGCT pour l’élection de leurs représentants au comité syndical. Chaque adhérent ne peut adhérer qu’à un seul collègue.

Il est constitué 14 collèges territoriaux pour accueillir les délégués des communes, de la CCCA et de la CU Le Havre Seine Métropole et un collège départemental pour accueillir les délégués des autres EPCI ou groupements de collectivités (qui ne dispose pas de la qualité d’autorité concédante pour l’électricité et le gaz).

5-4 Le collège électoral portera le nom de CLÉ, Commission Locale de l’Énergie, suivi d’une désignation locale. Le périmètre et le nom des CLÉ sont ceux fixés en annexe 2 des présents statuts.

5-5 Toute modification du périmètre géographique est votée par le comité syndical.

5-6 Chaque nouvelle commune « urbaine au sens électrique » de plus de 30 000 habitants nouvellement adhérente constitue à elle seule une nouvelle CLÉ.

Chaque nouvelle commune « urbaine au sens électrique » de moins de 30 000 habitants, nouvellement adhérente, adhère à la CLÉ du territoire le plus proche.

5-7 Le nombre de représentants au comité est déterminé comme suit :

Composition des collèges territoriaux des délégués :

- 1 représentant par tranche de 5 000 habitants de la CLE plafonné à 6 représentants par CLE sauf CLE 1 ;
- 12 représentants pour la CLE 1 (en application de l’article L5215-22 - I-§3 du CGCT) ;
- 1 suppléant unique par CLE, quel que soit le nombre de représentants titulaires.

Composition du collège départemental des délégués des autres EPCI ou groupements de collectivités (qui ne dispose pas de l’autorité concédante pour l’électricité et le gaz):

- 1 représentant communautaire maximum par tranche entière de 100 000 habitants du collège sans que le nombre total de représentants titulaires puisse dépasser 6 et 1 seul représentant suppléant.

Le critère « population » des collèges accueillant est celui utilisé pour les calculs de la R1-R2, désignant le nombre d'habitants, selon le dernier recensement officiel de l'INSEE, connu à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Le mode de scrutin applicable pour l'élection de chaque représentant des collèges au comité syndical est le scrutin plurinominal à deux tours. En cas d'égalité de voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

5-8 Composition de l'assemblée du SDE76 :

- le Syndicat est administré par un comité composé des représentants des CLÉ élus par les délégués ;
- conformément à l'article L 5212-16 du CGCT, les représentants prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les adhérents, notamment pour l'élection du président, des membres du bureau syndical, le vote du budget, l'approbation du compte administratif, le vote des aides financières, des programmes de travaux et les décisions relatives aux statuts du Syndicat ;
- pour les décisions d'intérêt commun à l'ensemble des compétences, il est attribué une voix à chaque représentant ;
- les représentants du collège départemental des EPCI et des groupements de collectivités pourront voter sur la totalité des affaires, sauf la mise en œuvre de la compétence d'autorité concédante d'électricité et de gaz (contrôle de concession, contrats de concession et tout acte juridique lié).

En application du L5212-8 du CGCT, pour les décisions spécifiques à chacune des compétences visées à l'article 2 des présents statuts, prennent part au vote les représentants des CLÉ dont au moins un adhérent inclus dans le périmètre de la CLÉ a transféré la compétence correspondante au Syndicat.

Le comité élit, parmi les représentants qui le composent, un bureau composé d'un président et de vice-présidents. Le nombre de membres du bureau est fixé comme suit : quatorze membres pour les 14 collèges territoriaux et un membre pour le collège départemental à compter de sa création

La composition du bureau syndical n'est pas modifiée en cours de mandat par l'adhésion d'un nouvel adhérent.

5.9 Pour présenter et développer des relations de proximité entre le Syndicat et ses adhérents, des Commissions Locales de l'Énergie regroupent les délégués des adhérents sur un espace territorial d'intérêts communs pour les compétences exercées par le Syndicat.

Le périmètre des Commissions Locales de l'Énergie est celui qui correspond au périmètre des collèges électoraux mentionnés à l'article 5.3 des statuts.

ARTICLE 5 – bis - Mesures transitoires

Les présents statuts entrent en vigueur immédiatement, s'agissant de l'exercice des compétences et des modalités de demandes d'adhésion.

S'agissant des modalités de gouvernance et des CLE, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

ARTICLE 6 - Budget

Le Syndicat pourvoit à ses dépenses à l'aide des ressources liées à ses compétences et à ses attributions, notamment :

- la cotisation des membres dans les conditions fixées par l'organe délibérant du Syndicat, d'une part, aux dépenses de fonctionnement et d'administration générale et, d'autre part, aux dépenses d'investissement correspondant à l'exercice des compétences transférées,
- les sommes dues par les concessionnaires en vertu des contrats de concession électricité, telles que les redevances contractuelles (R1&R2, PCT),
- les sommes dues par le concessionnaire en vertu des conventions annexes aux contrats de concession électricité,
- les sommes dues par les concessionnaires en vertu des contrats de concession gaz, telles que les redevances contractuelles,
- les certificats d'économie d'énergie,
- les subventions, participations et fonds de concours de l'État, du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACé), des collectivités territoriales, d'établissements publics, de la Région, de l'Union Européenne et des particuliers,
- les ressources d'emprunts,
- les reversements de TVA sur les ouvrages mis en concession,
- les versements du FCTVA,
- des participations spécifiques versées par les personnes morales concernées sont également dues au syndicat au titre des activités intervenant dans le cadre d'une mise en commun de moyens, selon des règles définies par délibération du comité syndical ;
- Les produits des dons et legs.

ARTICLE 7 - Comptabilité

Les fonctions de receveur syndical sont exercées par le receveur de Barentin.

ARTICLE 8 - Changement de régime d'électrification

Lorsqu'une commune rurale obtient, en vertu de la réglementation afférente au régime de l'électrification en vigueur, son passage en régime urbain, et dès lors que le pouvoir d'établissement et de recouvrement de la taxe sur l'électricité lui est à cette occasion reconnu, elle verse au Syndicat, dans le cas où elle décide de conserver sa taxe, le montant de l'annuité correspondant aux emprunts ou parts d'emprunts souscrits par le syndicat (et non encore amortis), pour assurer le financement des travaux réalisés dans l'intérêt de la commune considérée.

ARTICLE 9 - Adhésion à un autre organisme de coopération

L'accord du Syndicat pour son adhésion à un autre organisme de coopération est valablement donné par délibération du comité syndical prise à la majorité simple.

ARTICLE 10 – Nouveaux membres

Peut aussi devenir ultérieurement adhérent du Syndicat toute autre commune de la Seine-Maritime n'ayant pas délégué sa compétence d'autorité organisatrice pour la distribution publique d'énergie électrique, ainsi que tout établissement publics de coopération intercommunal et tout groupement de collectivités.

Cette nouvelle adhésion au Syndicat est initiée par la transmission de la délibération du nouvel adhérent au Syndicat et est décidée par délibération du comité syndical adoptée à la majorité qualifiée des suffrages exprimés. Elle prend effet le 1er jour du mois qui suit la date à laquelle la délibération du comité syndical est devenue exécutoire.

La délibération du comité syndical prévoit la Commission Locale de l'Énergie (CLÉ) dont sera membre le nouvel adhérent dans le cas d'une commune urbaine de moins de 30 000 habitants.

ARTICLE 10 bis – Adhésion et reprise pour une compétence optionnelle

Modalités de transfert des compétences optionnelles :

Tout adhérent ayant transféré au SDE76 les compétences obligatoires prévues à l'article 2.1 peut adhérer à une ou plusieurs autres compétences optionnelles.

Les conditions d'adhésion aux compétences optionnelles des présents statuts sont décidées par délibérations concordantes du comité syndical et des organes délibérants des adhérents concernés conformément aux dispositions des articles L5211-17 du CGCT.

S'agissant de la compétence visée à l'article 2.2.4., les décisions précisent le ou les domaines de compétences transférés ainsi que les énergies renouvelables concernées par le transfert de compétence au syndicat

Les EPCI et groupements de collectivités qui n'exercent pas la compétence d'autorité concédante pour l'électricité et le gaz doivent adhérer obligatoirement aux compétences objet du 2.1.3 pour adhérer à une compétence optionnelle.

Le transfert prend effet au premier jour du mois suivant la date à laquelle la dernière des deux délibérations est devenue exécutoire, sauf disposition contraire prévue par les conditions administratives d'exercice d'une des compétences optionnelles adoptées par délibération du comité syndical.

Reprise des compétences optionnelles :

Les compétences optionnelles seront transférées au syndicat par un adhérent pour une durée de trois ans minimum à compter de la date de transfert, sauf conditions différentes prévues dans les conditions administratives d'exercice d'une des compétences optionnelles adoptées par délibération du Comité Syndical.

La reprise de ces compétences par un adhérent sera actée par délibérations concordantes du comité syndical et de l'organe délibérant de l'adhérent concerné.

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article L 5211-25-1 du CGCT, la reprise d'une compétence transférée au Syndicat par un de ses adhérents pourra s'effectuer sous réserve que la délibération de l'adhérent portant reprise de compétence soit notifiée au Président du syndicat au moins un an avant la date d'échéance des contrats en cours.

Divers :

L'annexe 2 des statuts est révisée lors de chaque comité syndical, par l'ajout et le retrait des adhérents aux compétences optionnelles, sans révision statutaire.

L'adhésion ou le retrait d'une collectivité adhérente à une nouvelle compétence en cours de mandat ne modifie pas le nombre de représentants au sein du comité syndical.

ARTICLE 11

Les présents statuts se substituent aux précédents statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 26 mars 2019.

ANNEXE 1 aux Statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine – Maritime (SDE76)

Liste des territoires des communes composant les Commissions Locales de l'Énergie (CLE) :

CLE n° 1 - CLE entre Seine et Manche :

Angerville-l'Orcher,	Gonneville-la-Mallet,	Rolleville,
Anglesqueville-l'Esneval,	Graimbouville,	Sainneville,
Beaurepaire,	Harfleur (écart),	Saint-Aubin-Routot,
Bénouville,	Hermeville,	Sainte-Marie-au-Bosc,
Bordeaux-Saint-Clair,	Heuqueville,	Saint-Gilles-de-la-Neuville,
Cauville-sur-Mer,	La Cerlangue,	Saint-Jouin-Bruneval,
Criquetot-l'Esneval,	La Poterie-Cap-d'Antifer,	Saint-Laurent-de-Brèvedent,
Cuverville,	La Remuée,	Saint-Martin-du-Bec,
Epouville,	Le Tilleul,	Saint-Martin-du-Manoir,
Epretot,	Les Trois-Pierres,	Saint-Romain-de-Colbosc,
Etainhus,	Manéglise,	Saint-Vigor-d'Ymonville,
Etretat,	Mannevillette,	Saint-Vincent-Cramesnil,
Fongueusemare,	Montivilliers (écart),	Sandouville,
Fontaine-la-Mallet,	Notre-Dame-du-Bec,	Turretot,
Fontenay,	Octeville-sur-Mer,	Vergetot,
Gainneville,	Oudalle,	Villainville.
Gommerville,	Pierrefiques,	
Gonfreville-l'Orcher (écart),	Rogerville.	

L'ensemble de ces communes n'adhère pas pour le gaz

CLE n° 2 - CLE de la région de Fécamp - Goderville :

Angerville-Bailleul,	Epreville,	Mentheville,
Annouville-Vilmesnil,	Froberville,	Saint-Léonard,
Auberville-la-Renault,	Ganzeville,	Saint-Maclou-la-Brière,
Bec-de-Mortagne,	Gerville,	Saint-Sauveur-d'Emalleville,
Bénarville,	Goderville,	Saussezemare-en-Caux,
Bornambusc,	Gonfreville-Caillot,	Tocqueville-les-Murs,
Bréauté,	Grainville-Ymauville,	Tourville-les-Ifs,
Bretteville-du-Grand-Caux,	Houquetot,	Vattetot-sous-Beaumont,
Criquebeuf-en-Caux,	Les Loges,	Vattetot-sur-Mer,
Daubeuf-Serville,	Maniquerville,	Virville,
Ecrainville,	Manneville-la-Goupil,	Yport.

CLE n° 3 - CLE du Pays de Caux :

Allouville-Bellefosse,	Bois-Himont,	Envronville,
Alvimare,	Boudeville,	Etalleville,
Amfreville-les-Champs,	Bretteville-Saint-Laurent,	Foucart,
Ancourteville-sur-Héricourt,	Canville-les-Deux-Eglises,	Fultot,
Anvéville,	Carville-Pot-de-Fer,	Gonzeville,
Auzebosc,	Cleuville,	Harcanville,
Baons-le-Comte,	Cléville,	Hattenville,
Bénesville,	Cliponville,	Hautot-le-Vatois,
Berville,	Doudeville,	Hautot-Saint-Sulpice,
Beuzeville-la-Guérand,	Ecretteville-lès-Baons,	Héricourt-en-Caux,

Le Torp-Mesnil,
Les Hauts-de-Caux*,
Normanville,
Prétot-Vicquemare,
Reuville,
Robertot,
Rocquefort,
Routes,

Saint-Clair-sur-les-Monts,
Sainte-Marie-des-Champs,
Saint-Laurent-en-Caux,
Sommesnil,
Terres-de-Caux,
Thiouville,
Touffreville-la-Corbeline,
Trémauville,

Valliquerville,
Yébleron,
Yvecrique,
Yvetot (écart).

** pour le territoire des communes déléguées d'Autretot et de Veauvilles-lès-Baons à compter du 1^{er} janvier 2019.*

CLE n° 4 - CLE de Caux Vallée de Seine :

Anquetierville,
Arelaune-en-Seine,
Bernières,
Beuzeville-la-Grenier,
Beuzevillette,
Bolleville,
Grand-Camp,
Gruchet-le-Valasse (écart),
Heurteauville,
La Frénaye,
La-Trinité-du-Mont,
Lanquetot,
Lintot,
Louvetot,

Maulévrier-Sainte-Gertrude,
Mauny,
Mélamare,
Mirville,
Nointot,
Norville,
Notre-Dame-de-Bliquetuit,
Parc-d'Anxtot,
Petiville,
Port-Jérôme-sur-Seine*,
Raffetot,
Rives-en-Seine**,
Rouville,
Saint-Antoine-la-Forêt,

Saint-Arnoult,
Saint-Aubin-de-Crétot,
Saint-Eustache-la-Forêt,
Saint-Gilles-de-Crétot,
Saint-Jean-de-Folleville,
Saint-Jean-de-la-Neuville,
Saint-Maurice-d'Etelan,
Saint-Nicolas-de-la-Haie,
Saint-Nicolas-de-la-Taille,
Tancarville,
Trouville-Alliquerville,
Vatteville-la-Rue,

** pour le territoire des communes déléguées d'Auberville-la-Campagne, Touffreville-la-Cable et Triquerville.*

*** pour le territoire des communes anciennes de Saint-Wandrille-Rançon et Villequier.*

CLE n° 5 - CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont :

Ancretteville-sur-Mer,
Angerville-la-Martel,
Auberville-la-Manuel,
Bertheauville,
Bertreville,
Blosseville
Bosville,
Butot-Vénesville,
Cailleville,
Canouville,
Cany-Barville,
Clasville,
Colleville,
Contremoulins,
Crasville-la-Mallet,
Criquetot-le-Mauconduit,
Drosay,
Ecretteville-sur-Mer,
Eletot,
Gerponville,

Grainville-la-Teinturière,
Gueutteville-les-Grès,
Hautot-l'Auvray,
Ingouville-sur-Mer,
Le Hanouard,
Le Mesnil-Durdent,
Limpiville,
Malleville-les-Grès,
Manneville-ès-Plains,
Néville,
Ocqueville,
Oherville,
Ouainville,
Ourville-en-Caux,
Paluel,
Pleine-Sève,
Riville,
Sainte-Colombe,
Sainte-Hélène-Bondeville,
Saint-Martin-aux-Buneaux,

Saint-Pierre-en-Port,
Saint-Riquier-ès-Plains,
Saint-Sylvain,
Saint-Vaast-Dieppedalle,
Sassetot-le-Mauconduit,
Sasseville,
Senneville-sur-Fécamp,
Sorquainville,
Thérouldeville,
Theuville-aux-Maillots,
Thiergeville,
Thiétreville,
Toussaint,
Valmont,
Veauville-les-Quelles,
Veules-les-Roses,
Veulettes-sur-Mer,
Vinnemerville,
Vittefleur,
Ypreville-Biville.

CLE n° 6 - CLE de la région de Luneray :

Ambrumesnil,	Greuville,	Quiberville,
Angiens,	Gruchet-Saint-Siméon,	Rainfreuille,
Anglesqueville-la-Bras-Long,	Gueures,	Royville,
Auppegard,	Héberville,	Saâne-Saint-Just,
Autigny,	Hermanville,	Saint-Aubin-sur-Mer,
Auzouville-sur-Sâane,	Houdetot,	Saint-Denis-d'Aclon,
Avremesnil,	La Chapelle-sur-Dun,	Saint-Mards,
Bacqueville-en-Caux,	La Gaillarde,	Saint-Ouen-le-Mauger,
Biville-la-Rivière,	Lamberville,	Saint-Pierre-Bénouville,
Bourville,	Lammerville,	Saint-Pierre-le-Vieux,
Brachy,	Le Bourg-Dun,	Saint-Pierre-le-Viger,
Brametot,	Lestanville,	Sassetot-le-Malgardé,
Crasville-la-Rocquefort,	Longueil,	Sotteville-sur-Mer,
Ermenouville,	Luneray,	Thil-Manneville,
Fontaine-le-Dun,	Omonville,	Tocqueville-en-Caux,
Gonnetot,	Ouille-la-Rivière,	Vénestanville.

CLE n° 7 - CLE de la région de Pavilly - Yerville :

Ancretiéville-Saint-Victor,	Ecalles-Alix,	Lindebeuf,
Auzouville-l'Esneval,	Ectot-l'Auber,	Mesnil-Panneville,
Barentin (écart),	Ectot-lès-Baons,	Motteville,
Blacqueville,	Emanville,	Ouille-l'Abbaye,
Bourdainville,	Etoutteville,	Pavilly (écart),
Bouville,	Flamanville,	Sainte-Austreberthe,
Butot,	Goupillières,	Saint-Martin-aux-Arbres,
Carville-la-Folletière,	Grémonville,	Saint-Martin-de-l'If
Cideville,	Hugleville-en-Caux,	Saussay,
Criquetot-sur-Ouille,	Limésy,	Vibeuf,
Croix-Mare,		Yerville.

CLE n° 9 - CLE de la région de Buchy :

Auzouville-sur-Ry,	Elbeuf-sur-Andelle,	Préaux,
Bierville,	Ernemont-sur-Buchy,	Rebets,
Blainville-Crevon,	Fontaine-en-Bray,	Rocquemont,
Bois-d'Ennebourg,	Fresne-le-Plan,	Ry,
Bois-Guilbert,	Grainville-sur-Ry,	Saint-Aignan-sur-Ry,
Bois-Hérault,	Héronchelles,	Saint-Denis-le-Thibout,
Bois-l'Evêque,	La Vieux-Rue,	Sainte-Croix-sur-Buchy,
Boissay,	Longuerue,	Sainte-Geneviève-en-Bray,
Bosc-Bérenger,	Martainville-Epreville,	Saint-Germain-des-Essourts,
Bosc-Bordel,	Mathonville,	Saint-Martin-Osmonville,
Bosc-Edeline,	Maucomble,	Servaville-Salmonville,
Bosc-Mesnil,	Mesnil-Raoul,	Sommery,
Bradiancourt,	Montérolier,	Ventes-Saint-Rémy,
Buchy,	Morgny-la-Pommeraye,	Vieux-Manoir.
Catenay,	Neufbosc,	
Critot,	Pierreval,	

CLE n° 10 - CLE de la région de Beltencombre - Longueville - Tôtes :

Anneville-sur-Scie,	Fresnay-le-Long,	Pommeréval,
Ardouval,	Gonneville-sur-Scie,	Rosay,
Beaumont-le-Hareng,	Grigneuseville,	Saint-Crespin,
Beautot,	Gueutteville,	Saint-Denis-sur-Scie,
Beauval-en-Caux,	Heugleville-sur-Scie,	Sainte-Foy,
Bellencombre,	Imbleville,	Saint-Germain-d'Etables,
Belleville-en-Caux,	La Chapelle-du-Bourgay,	Saint-Hellier,
Belmesnil,	La Chaussée,	Saint-Honoré,
Bertreville-Saint-Ouen,	La Crique,	Saint-Maclou-de-Folleville,
Bertrimont,	La Fontelaye,	Saint-Ouen-du-Breuil,
Biville-la-Baignarde,	Le Bois-Robert,	Saint-Vaast-du-Val,
Bosc-le-Hard,	Le Catelier,	Saint-Victor-l'Abbaye,
Bracquetuit,	Les Cent-Acres,	Torcy-le-Grand,
Calleville-les-Deux-Eglises,	Les Grandes-Ventes,	Torcy-le-Petit,
Cottévrard,	Lintot-les-Bois,	Tôtes,
Criquetot-sur-Longueville,	Longueville-sur-Scie,	Val-de-Saône,
Cropus,	Manéhouville,	Val-de-Scie*,
Crosville-sur-Scie,	Mesnil-Follemprie,	Varneville-Bretteville,
Dénestanville,	Montreuil-en-Caux,	Vassonville.
Etaimpuis,	Muchedent,	
	Notre-Dame-du-Parc,	

** pour le territoire des communes déléguées d'Auffay, de Cressy et de Sévis à compter du 01/01/2019*

CLE n° 11 - CLE de la région Dieppoise :

Ancourt,	Grèges,	Saint-Aubin-le-Cauf,
Arques-la-Bataille (écart),	Hautot-sur-Mer,	Saint-Aubin-sur-Scie,
Aubermesnil-Beaumais,	Les Ifs,	Sainte-Marguerite-sur-Mer,
Bailly-en-Rivière,	Martigny,	Saint-Jacques-d'Aliermont,
Bellengreville,	Martin-Eglise,	Saint-Nicolas-d'Aliermont,
Colmesnil-Manneville,	Meulers,	Saint-Ouen-sous-Bailly,
Dampierre-Saint-Nicolas,	Notre-Dame-d'Aliermont,	Saint-Vaast-d'Equiqueville,
Douvrend,	Offranville,	Sauchay,
Envermeu,	Petit-Caux,	Sauqueville,
Freulleville,	Ricarville-du-Val,	Tourville-sur-Arques,
	Rouxmesnil-Bouteilles,	Varengeville-sur-Mer.

CLE n° 12 - CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières :

Avesnes-en-Val,	Fréauville,	Preuseville,
Bailleul-Neuville,	Fresnoy-Folny,	Puisenval,
Baillolet,	Grandcourt,	Sainte-Agathe-d'Aliermont,
Baromesnil,	Incheville,	Saint-Martin-le-Gaillard,
Bures-en-Bray,	Le Mesnil-Réaume,	Saint-Pierre-des-Jonquières,
Canéhan,	Le Tréport (écart),	Saint-Pierre-en-Val,
Clais,	Londinières,	Saint-Rémy-Boscrocourt,
Criel-sur-Mer,	Longroy,	Sept-Meules,
Croixdalle,	Melleville,	Smermesnil,
Cuverville-sur-Yères,	Millebosc,	Touffreville-sur-Eu,
Étalondes,	Monchy-sur-Eu,	Villy-sur-Yères,
Eu (écart),	Osmoy-Saint-Valéry,	Wanchy-Capval.
Flocques,	Ponts-et-Marais,	

CLE n° 13 - CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel :

Aubéguimont,	Graval,	Nullemont,
Aubermesnil-aux-Erables,	Guerville,	Pierrecourt,
Aumale,	Haudricourt,	Quièvre-court,
Auvilliers,	Hodeng-au-Bosc,	Quincampoix-Fleuzy (60),
Bazinval,	Illois,	Réalcamp,
Bouelles,	Landes-Vieilles-et-Neuves,	Rétonval,
Bully,	Le Caule-Sainte-Beuve,	Richemont,
Callengeville,	Lucy,	Rieux,
Campneuseville,	Marques,	Ronchois,
Conteville,	Massy,	Sainte-Beuve-en-Rivière,
Criquiers,	Ménonval,	Saint-Germain-sur-Eaulne,
Dancourt,	Mesnières-en-Bray,	Saint-Léger-aux-Bois,
Ellecourt,	Monchaux-Soreng,	Saint-Martin-au-Bosc,
Esclavelles,	Morienne,	Saint-Martin-l'Hortier,
Fallencourt,	Mortemer,	Saint-Riquier-en-Rivière,
Fesques,	Nesle-Hodeng,	Saint-Saire,
Flamets-Frétils,	Nesle-Normandeuse,	Vatierville,
Foucarmont,	Neufchâtel-en-Bray*,	Vieux-Rouen-sur-Bresle,
Fresles,	Neuville-Ferrières,	Villers-sous-Foucarmont.

* La commune n'adhère pas pour le gaz

CLE n° 14 - CLE du Pays de Bray :

Argueil,	Fry,	Mauquenchy,
Avesnes-en-Bray,	Gaillefontaine,	Ménerval,
Beaubec-la-Rosière,	Gancourt-Saint-Etienne,	Mésangueville,
Beaussault,	Grumesnil,	Mesnil-Mauger,
Beauvoir-en-Lyons,	Haucourt,	Molagnies,
Bézancourt,	Haussez,	Montroty,
Bosc-Hyons,	Hodeng-Hodenger,	Morville-sur-Andelle,
Brémontier-Merval,	La Bellière,	Neuf-Marché,
Compainville,	La Chapelle-Saint-Ouen,	Nolléval,
Croisy-sur-Andelle,	La Ferté-Saint-Samson,	Pommereux,
Cuy-Saint-Fiacre,	La Feuillie,	Roncherolles-en-Bray,
Dampierre-en-Bray,	La Hallotière,	Rouvray-Catillon,
Doudeauville,	La Haye,	Saint-Lucien,
Elbeuf-en-Bray,	Le Héron,	Saint-Michel-d'Halescourt,
Ernemont-la-Villette,	Le Mesnil-Lieubray,	Saumont-la-Poterie,
Ferrières-en-Bray,	Le Thil-Riberpré,	Serqueux,
Forges-les-Eaux,	Longmesnil,	Sigy-en-Bray.

CLE n° 16 - CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen :

Anceaumeville,	Frichemesnil,	Quincampoix,
Authieux-Ratiéville,	Grugny,	Roumare,
Bosc-Guérard-Saint-Adrien,	La Houssaye-Béranger,	Saint-André-sur-Cailly,
Cailly,	La Rue-Saint-Pierre,	Saint-Georges-sur-Fontaine,
Claville-Motteville,	La Vaupalière,	Saint-Germain-sous-Cailly,
Clères,	Le Bocasse,	Saint-Jean-du-Cardonnay,
Eslettes,	Mont-Cauvaire,	Sierville,
Esteville,	Montigny,	Villers-Ecalles,
Fontaine-le-Bourg,	Montville (écart),	Yquebeuf.
Fresquiennes,	Pissy-Pôville,	

Collège des EPCI :

Cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du

Pour le préfet de l'Oise,
le secrétaire général,

Dominique LEPIDI

Pour le préfet de la Seine-Maritime,
le secrétaire général,

Yvan CORDIER

ANNEXE 2 aux Statuts du Syndicat Départemental d’Energie de la Seine – Maritime (SDE76)

1 Liste des communes adhérant à chacune des compétences obligatoires :

1.1 Au titre de l’électricité

Liste des collectivités de l'article 1 des présents statuts

1.2 Au titre du gaz

Liste des collectivités de l'article 1 des présents statuts, sauf Neufchâtel-en-Bray et sauf CU le Havre-Seine Métropole soit l’ensemble des communes de la CLE1

1.3 Au titre de l’éclairage public, maîtrise d'ouvrage déléguée

Liste des collectivités de l'article 1 des présents statuts, sauf CU Le Havre-Seine-Métropole soit l’ensemble des communes de la CLE 1

2 Liste des communes adhérant à chacune des compétences optionnelles :

2.1 Au titre de l’éclairage public, maintenance

Cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées

2.2 Au titre de la contribution à la transition énergétique

Cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées

2.3 Au titre des réseaux publics de chaleur et/ou de froid

Cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées

2.4 Au titre des énergies renouvelables

Cette liste sera actualisée au fil des adhésions approuvées

2.5 Au titre de la compétence infrastructures de charge pour véhicules électriques ou gaz ou hydrogène ou hybrides rechargeables

Liste des collectivités de l'article 1 des présents statuts, sauf CU Le Havre Seine Métropole.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE
DE LA SEINE - MARITIME
REGLEMENT INTERIEUR
Applicable en 2020
Délibération n° 2019/06/21-04 du 21 juin 2019**

Article 1 - Attributions du comité du SDE76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-04-DE

Le comité syndical règle, par ses délibérations, les affaires entrant dans l'objet du syndicat. Il valide les orientations générales du syndicat, son budget annuel et son compte administratif.

Il élit le président, les vice-présidents, ainsi que les membres des commissions thématiques.

Le comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, peut déléguer une partie de ses attributions au président, aux vice-présidents et au bureau dans son ensemble, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions relatives aux conditions initiales de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public ;
- de la délégation d'un service public ;
- des mesures de même nature que celles prises à l'article L. 1612-15 du CGCT.

Article 2 - Fonctionnement

Il est réuni sur convocation de son président ou à la demande de la moitié de ses membres.

Il ne peut statuer valablement qu'avec un quorum d'au moins 50 % de ses membres. A défaut de quorum, il est réuni de plein droit trois jours après et peut alors délibérer sans quorum.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres. En cas d'égalité, la voix de son président est prépondérante.

Il statue au vu de rapports exposant les propositions formulées, qui sont adressés à chaque membre au moins cinq jours avant la réunion du comité syndical.

Les droits de vote s'établissent ainsi :

Chaque représentant dispose d'une voix.

Ses décisions sont prises à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés.

Les votes interviennent à main levée, sauf sur demande d'un tiers des représentants ou si un autre mode de scrutin est imposé par des dispositions législatives ou réglementaires.

Article 3 - Attributions

Le bureau est l'organe opérationnel de décision du syndicat. Sur délibération du comité syndical, il dispose de toute délégation à l'exception des exclusions mentionnées à l'article 1.

Le président est l'organe exécutif du syndicat. Il dispose d'importants pouvoirs à ce titre et, notamment, prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution de celles-ci. Il est chef du personnel du syndicat. Il convoque le comité syndical et le bureau, organise leurs travaux et préside leurs séances.

Le président du syndicat est seul chargé de l'administration. Il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents.

Article 4 - Commissions thématiques

Des commissions thématiques peuvent être instituées par décision du comité syndical ou du bureau pour des sujets précis et pour une durée déterminée. Leurs membres sont désignés par ledit comité ou bureau. Elles sont présidées par un membre du bureau ou du comité syndical.

Elles constituent des instances de concertation sur des objets arrêtés par le comité syndical ou le bureau lors de la constitution de chaque commission.

Article 5 - Le règlement intérieur du SDE76

Le règlement intérieur fixe les dispositions relatives au fonctionnement du comité syndical, du bureau et des commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

Notamment :

Le comité syndical ou le bureau du SDE76, en fonction des délégations consenties, conserve les prérogatives décisionnaires de politiques, ainsi que les grands enjeux de négociation des délégations de service public. Afin de conserver un ancrage territorial et une forte proximité avec les élus locaux, le comité syndical convient de mettre en place une organisation interne qui confie au niveau territorial du collège, dénommé Commission Locale de l'Energie (CLE), la proposition de programmation des travaux pluriannuels : pour le choix définitif des projets à financer, il s'appuie sur les arbitrages des CLE qui ont la connaissance du terrain.

INOPINES d'extension, de renforcement et d'aménagement de réseau :

Le président prendra au fil de l'eau, dans la limite des prévisions budgétaires, les décisions concernant les travaux inopinés, ces travaux étant par nature de faible montant, imprévisibles et de caractère urgent (comme les travaux d'aménagement de réseaux, d'extension et de renforcement consécutifs au raccordement d'un immeuble). Il rendra compte de ces décisions à chaque réunion du comité syndical.

RENFORCEMENT et EXTENSION :

Pour les travaux de renforcement, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il est responsable du maintien de la qualité de la distribution au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie.

Pour les travaux d'extension, ils seront traités au fil de l'eau sans liste d'attente.

SECURISATION :

Pour les travaux de sécurisation, le comité syndical restera décisionnaire du choix des fiches à prioriser car il doit contribuer à la diminution du temps de coupure en concertation avec le gestionnaire du réseau, au bénéfice des territoires desservis. Il proposera donc une liste de travaux par CLE, classés par ordre de priorités. Une liste d'attente sera également établie.

EFFACEMENT et ECLAIRAGE PUBLIC :

Les décisions d'investissement pluriannuel comme la programmation des travaux d'extension, d'effacement esthétique et d'éclairage public seront prises par le syndicat mais se traduiront par l'attribution d'une enveloppe d'investissement par nature de travaux pour chaque CLE, selon les ratios votés par l'assemblée, permettant une répartition équitable des investissements sur l'ensemble des territoires.

En effacement et éclairage public, les arrêtés de subvention nominatifs, projet par projet, ne seront pris qu'après avis de chaque CLE qui dispose de la connaissance du terrain, des besoins et des priorités du territoire qu'elle représente et qui communiquera au syndicat ses priorités et ses choix, un mois après le vote des programmes, contraints dans l'enveloppe budgétaire allouée au territoire. Une liste d'attente sera également proposée par la CLE, afin de pouvoir engager tout ou partie de celle-ci au fur et à mesure que des marges financières se dégagent.

Si la liste principale n'est pas établie dans le délai imparti, elle sera établie par le bureau du SDE76.

Article 6 - Le rôle des CLE

Chaque CLE comprenant des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ou syndicat mixte, représente un territoire.

Chacune des CLE examine dans le délai imposé par le SDE76 les projets recensés par les services techniques ou les communes et priorise les programmes de travaux et les mesures relatives à leur mise en œuvre. Elle soumet, au bureau ou au comité syndical (du SDE76), en fonction de la répartition des compétences entre ces derniers, ses propositions d'arbitrage et avis sous forme d'une liste de travaux contrainte dans l'enveloppe budgétaire allouée par le syndicat et une liste d'attente.

Seul le comité syndical (du SDE76) peut refuser d'approuver la liste proposée par une CLE, sous réserve que les deux conditions cumulatives suivantes soient réunies :

- Le refus doit être motivé ;
- Le refus est décidé à la majorité absolue des membres composant le comité syndical présents ou représentés.

Les réunions de la CLE, les réunions de programmation, les tournées communales de recensement des besoins, les réunions de piquetage, les réunions de chantiers, les réceptions de travaux (etc.) seront organisées d'un commun accord entre le syndicat et le représentant de la CLE avec l'appui des services administratifs et techniques du syndicat (SDE76).

Les règles de fonctionnement et d'organisation seront les mêmes sur toutes les CLE.

Outre les membres de la commission, peuvent assister aux réunions des CLE :

- le directeur général du SDE76 et le ou les agents désignés par lui après accord du président,
- toute personne qualifiée et/ou invitée à titre express par le président,
- les maires des communes membres et les présidents des EPCI membres.

Les séances des commissions ne sont pas publiques.



Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime
240 rue Augustin Fresnel – CS 20931
76237 ISNEAUVILLE cedex
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-05

Séance du 21 JUN 2019

Objet : **TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2020**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-05

OBJET : TAUX DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE) POUR 2020

VU :

- la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) qui a institué un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité, créant notamment, à compter du 1^{er} janvier 2011 une taxe locale sur la consommation finale d'électricité qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité,
- les dispositions codifiées aux articles L. 2333-2 à 5, L. 3333-2 à 3-3 et L. 5212-24 à 26 du CGCT, modifiées à compter du 1^{er} janvier 2016 par la loi n° 2014-1655 de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 – article 37 (V), en simplifiant notamment les règles des coefficients multiplicateurs, pour les fournisseurs chargés du versement de ces taxes,
- l'article L2333-2 du CGCT qui indique que le tarif est actualisable sur décision de la collectivité prise avant le 1^{er} octobre de chaque année,
- la délibération n° 2016/48 du 4 novembre 2016 qui répartit la TCFE entre Port-Jérôme-sur-Seine et le SDE76 et autorise Port-Jérôme-sur-Seine à collecter celle-ci sur le territoire du SDE76,
- la délibération n° 2018/06/08-05 du 8 juin 2018 qui fixe ce coefficient à 8,5 pour l'année 2019 et au-delà,

CONSIDERANT :

- la création des communes nouvelles des Hauts-de-Caux et de Val-de-Scie qui nécessite de reprendre la délibération du 8 juin 2018,
- que Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2016, et en application du L. 5212-24 du CGCT, le SDE76 est libre de fixer la valeur du coefficient multiplicateur à 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50 ; cette valeur n'est plus actualisable. Ce coefficient multiplicateur s'applique au tarif « de base » de la taxe dont le barème est fixé de la manière suivante depuis le 1^{er} janvier 2019 :

Type de consommation	Qualité de l'électricité	Tarif €/MWh
Consommation professionnelle	Puissance inférieure ou égale à 36 kVA	0,76
	Puissance supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA	0,25
Consommation domestique	Puissance inférieure ou égale à 250 kVA	0,76

Ces tarifs seront actualisés chaque année dans la même proportion que le rapport entre l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac, établi pour l'avant dernière année et le même indice pour l'année 2013, les montants étant arrondis au cent d'euro le plus proche.

PROPOSITION :

Compte tenu de ces modifications, le Président propose à l'assemblée de modifier la liste des communes où le SDE76 est autorisé à collecter la TCFE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **CONFIRME** la valeur du coefficient de la TCFE à 8,50 pour 2020 et au-delà,
- **PRECISE** que ce coefficient multiplicateur s'applique à la liste des communes suivantes :

Insee	Commune
76001	Allouville-Bellefosse
76002	Alvimare
76004	Ambrumesnil
76006	Amfreville-les-Champs
76007	Anceaumeville
76008	Ancourt
76009	Ancourteville-sur-Héricourt
76011	Ancretteville-sur-Mer
76010	Ancretiéville-Saint-Victor
76012	Angerville-Bailleul
76013	Angerville-la-Martel
76014	Angerville-l'Orcher
76015	Angiens
76016	Anglesqueville-la-Bras-Long
76017	Anglesqueville-l'Esneval
76019	Anneville-sur-Scie
76021	Annouville-Vilmesnil
76022	Anquetierville
76023	Anvéville
76024	Ardouval
76025	Argueil
76028	Aubéguimont
76029	Aubermesnil-aux-Érables
76030	Aubermesnil-Beumais
76032	Auberville-la-Manuel
76033	Auberville-la-Renault
76035	Aumale
76036	Auppegard
76038	Authieux-Ratiéville
76040	Autigny
76042	Auvilliers
76043	Auzebosc

76045	Auzouville-l'Esneval
76046	Auzouville-sur-Ry
76047	Auzouville-sur-Saône
76048	Avesnes-en-Bray
76049	Avesnes-en-Val
76050	Avremesnil
76051	Bacqueville-en-Caux
76052	Bailleul-Neuville
76053	Baillolet
76054	Bailly-en-Rivière
76055	Baons-le-Comte
76058	Baromesnil
76059	Bazinval
76060	Beaubec-la-Rosière
76062	Beaumont-le-Hareng
76064	Beaurepaire
76065	Beaussault
76066	Beautot
76063	Beauval-en-Caux
76067	Beauvoir-en-Lyons
76068	Bec-de-Mortagne
76070	Bellencombre
76071	Bellengreville
76072	Belleville-en-Caux
76075	Belmesnil
76076	Bénarville
76077	Bénesville
76079	Bénouville
76082	Bernières
76083	Bertheauville
76084	Bertreville
76085	Bertreville-Saint-Ouen
76086	Bertrimont

76087	Berville-en-Caux
76090	Beuzeville-la-Grenier
76091	Beuzeville-la-Guérand
76092	Beuzevillette
76093	Bézancourt
76094	Bierville
76096	Biville-la-Baignarde
76097	Biville-la-Rivière
76099	Blacqueville
76100	Blainville-Crevon
76104	Blosseville-sur-Mer
76106	Bois-d'Ennebourg
76107	Bois-Guilbert
76109	Bois-Hérault
76110	Bois-Himont
76111	Bois-l'Évêque
76113	Boissay
76115	Bolleville
76117	Bordeaux-Saint-Clair
76118	Bornambusc
76119	Bosc-Bérenger
76120	Bosc-Bordel
76121	Bosc-Édeline
76123	Bosc-Guérand-Saint-Adrien
76124	Bosc-Hyons
76125	Bosc-le-Hard
76126	Bosc-Mesnil
76128	Bosville
76129	Boudeville
76130	Bouelles
76132	Bourdainville
76134	Bourville
76135	Bouville
76136	Brachy
76138	Bracquetuit
76139	Bradiancourt
76140	Brametot
76141	Bréauté
76142	Brémontier-Merval

76143	Bretteville-du-Grand-Caux
76144	Bretteville-Saint-Laurent
76147	Bully
76148	Bures-en-Bray
76149	Butot
76732	Butot-Vénesville
76151	Cailleville
76152	Cailly
76122	Callengeville
76153	Calleville-les-Deux-Églises
76154	Campneuseville
76155	Canehan
76156	Canouville
76158	Canville-les-Deux-Églises
76159	Cany-Barville
76160	Carville-la-Folletière
76161	Carville-Pot-de-Fer
76163	Catenay
76167	Cauville-sur-Mer
76174	Cideville
76175	Clais
76176	Clasville
76177	Claville-Motteville
76179	Clères
76180	Cleuville
76181	Cléville
76182	Cliponville
76183	Colleville
76184	Colmesnil-Manneville
76185	Compainville
76186	Conteville
76187	Contremoulins
76188	Cottévrard
76189	Crasville-la-Mallet
76190	Crasville-la-Rocquefort
76192	Criel-sur-Mer
76194	Criquebeuf-en-Caux
76195	Criquetot-le-Mauconduit
76196	Criquetot-l'Esneval

76197	Criquetot-sur-Longueville
76198	Criquetot-sur-Ouville
76199	Criquiens
76200	Critot
76201	Croisy-sur-Andelle
76202	Croixdalle
76203	Croix-Mare
76204	Cropus
76205	Crosville-sur-Scie
76206	Cuverville-en-Caux
76207	Cuverville-sur-Yères
76208	Cuy-Saint-Fiacre
76209	Dampierre-en-Bray
76210	Dampierre-Saint-Nicolas
76211	Dancourt
76213	Daubeuf-Serville
76214	Dénestanville
76218	Doudeauville
76219	Doudeville
76220	Douvrend
76221	Drosay
76223	Ecalles-Alix
76224	Ecrainville
76225	Ecretteville-lès-Baons
76226	Ecretteville-sur-Mer
76227	Ectot-l'Auber
76228	Ectot-lès-Baons
76229	Elbeuf-en-Bray
76230	Elbeuf-sur-Andelle
76232	Elétot
76233	Ellecourt
76234	Emanville
76235	Envermeu
76236	Envronville
76238	Epouville
76239	Epretot
76240	Epreville
76241	Ermenouville
76242	Ernemont-la-Villette

76243	Ernemont-sur-Buchy
76244	Esclavelles
76245	Eslettes
76247	Esteville
76249	Etainpuis
76250	Etainhus
76251	Etalleville
76252	Étalondes
76253	Etoutteville
76254	Etretat
76257	Fallencourt
76260	Ferrières-en-Bray
76262	Fesques
76264	Flamanville
76265	Flamets-Frétils
76266	Flocques
76268	Fongueusemare
76269	Fontaine-en-Bray
76270	Fontaine-la-Mallet
76271	Fontaine-le-Bourg
76272	Fontaine-le-Dun
76275	Fontenay
76278	Foucarmont
76279	Foucart
76280	Fréauville
76283	Fresles
76284	Fresnay-le-Long
76285	Fresne-le-Plan
76286	Fresnoy-Folny
76287	Fresquiennes
76288	Freulleville
76290	Frichemesnil
76291	Froberville
76292	Fry
76293	Fultot
76295	Gaillefontaine
76296	Gainneville
76297	Gancourt-Saint-Étienne
76298	Ganzeville

76299	Gerponville
76300	Gerville
76302	Goderville
76303	Gommerville
76304	Gonfreville-Caillet
76306	Gonnetot
76307	Gonneville-la-Mallet
76308	Gonneville-sur-Scie
76309	Gonzeville
76311	Goupillières
76314	Graimbouville
76315	Grainville-la-Teinturière
76316	Grainville-sur-Ry
76317	Grainville-Ymauville
76318	Grandcamp
76320	Grandcourt
76323	Graval
76324	Grèges
76325	Grémonville
76327	Greuville
76328	Grigneuseville
76330	Gruchet-Saint-Siméon
76331	Grugny
76332	Grumesnil
76333	Guerville
76334	Gueures
76335	Gueutteville
76336	Gueutteville-les-Grès
76340	Harcanville
76342	Hattenville
76343	Haucourt
76344	Haudricourt
76345	Haussez
76346	Hautot-l'Auvray
76347	Hautot-le-Vatois
76348	Hautot-Saint-Sulpice
76349	Hautot-sur-Mer
76353	Héberville
76355	Héricourt-en-Caux

76356	Hermanville
76357	Hermeville
76359	Héronchelles
76360	Heugleville-sur-Scie
76361	Heuqueville
76362	Heurteauville
76363	Hodeng-au-Bosc
76364	Hodeng-Hodenger
76365	Houdetot
76368	Houquetot
76370	Hugleville-en-Caux
76372	Illois
76373	Imbleville
76374	Incheville
76375	Ingouville-sur-Mer
76074	La Bellière
76169	La Cerlangue
76170	La Chapelle-du-Bourgay
76171	La Chapelle-Saint-Ouen
76172	La Chapelle-sur-Dun
76173	La Chaussée
76193	La Crique
76261	La Ferté-Saint-Samson
76263	La Feuillie
76274	La Fontelaye
76281	La Frénaye
76294	La Gaillarde
76338	La Hallotière
76352	La Haye
76369	La Houssaye-Béranger
76508	La Poterie-Cap-d'Antifer
76522	La Remuée
76547	La Rue-Saint-Pierre
76712	La Trinité-du-Mont
76728	La Vaupalière
76740	La Vieux-Rue
76379	Lamberville
76380	Lammerville
76381	Landes-Vieilles-et-Neuves

76382	Lanquetot
76105	Le Bocasse
76112	Le Bois-Robert
76133	Le Bourg-Dun
76162	Le Catelier
76166	Le Caule-Sainte-Beuve
76339	Le Hanouard
76358	Le Héron
76428	Le Mesnil-Durdent
76431	Le Mesnil-Lieubray
76435	Le Mesnil-Réaume
76691	Le Thil-Riberpré
76693	Le Tilleul
76699	Le Torp-Mesnil
76168	Les Cent-Acres
76321	Les Grandes-Ventes
76371	Les Ifs
76390	Les Loges
76714	Les Trois-Pierres
76733	Ventes-Saint-Rémy
76383	Lestanville
76385	Limésy
76386	Limpiville
76387	Lindebeuf
76388	Lintot
76389	Lintot-les-Bois
76392	Londinières
76393	Longmesnil
76394	Longroy
76395	Longueil
76396	Longuerue
76397	Longueville-sur-Scie
76398	Louvetot
76399	Lucy
76400	Luneray
76403	Malleville-les-Grès
76404	Manéglise
76405	Manéhouville
76406	Maniquerville

76407	Manneville-ès-Plains
76408	Manneville-la-Goupil
76409	Mannevillette
76411	Marques
76412	Martainville-Épreville
76413	Martigny
76414	Martin-Église
76415	Massy
76416	Mathonville
76417	Maucombe
76418	Maulévrier-Sainte-Gertrude
76419	Mauny
76420	Mauquenchy
76421	Mélamare
76422	Melleville
76423	Ménerval
76424	Ménonval
76425	Mentheville
76426	Mésangueville
76427	Mesnières-en-Bray
76430	Mesnil-Follemprise
76432	Mesnil-Mauger
76433	Mesnil-Panneville
76434	Mesnil-Raoul
76437	Meulers
76438	Millebosc
76439	Mirville
76440	Molagnies
76441	Monchaux-Soreng
76442	Monchy-sur-Eu
76443	Mont-Cauvaire
76445	Montérolier
76446	Montigny
76449	Montreuil-en-Caux
76450	Montroty
76453	Morgny-la-Pommeraye
76606	Morienne
76454	Mortemer
76455	Morville-sur-Andelle

76456	Motteville
76458	Muchedent
76459	Nesle-Hodeng
76460	Nesle-Normandeuse
76461	Neufbosc
76463	Neuf-Marché
76465	Neuville-Ferrières
76467	Néville
76468	Nointot
76469	Nolléval
76470	Normanville
76471	Norville
76472	Notre-Dame-d'Aliermont
76473	Notre-Dame-de-Bliquetuit
76477	Notre-Dame-du-Bec
76478	Notre-Dame-du-Parc
76479	Nullemont
76480	Ocqueville
76481	Octeville-sur-Mer
76482	Offranville
76483	Oherville
76485	Omonville
76487	Osmoy-Saint-Valery
76488	Ouainville
76489	Oudalle
76490	Ourville-en-Caux
76491	Ouville-l'Abbaye
76492	Ouville-la-Rivière
76493	Paluel
76494	Parc-d'Anxtot
76499	Petiville
76500	Pierrecourt
76501	Pierrefiques
76502	Pierreval
76503	Pissy-Pôville
76504	Pleine-Sève
76505	Pommereux
76506	Pommeréval
76507	Ponts-et-Marais

76509	Préaux
76510	Prétot-Vicquemare
76511	Preuseville
76512	Puisenval
76515	Quiberville-sur-Mer
76516	Quièvre-court
76517	Quincampoix
60521	Quincampoix Fleuzy
76518	Raffetot
76519	Rainfreville
76520	Réalcamp
76521	Rebets
76523	Rétonval
76524	Reuville
76526	Ricarville-du-Val
76527	Richemont
76528	Rieux
76529	Riville
76530	Robertot
76531	Rocquefort
76532	Rocquemont
76533	Rogerville
76534	Rolleville
76535	Roncherolles-en-Bray
76537	Ronchois
76538	Rosay
76541	Roumare
76542	Routes
76543	Rouville
76544	Rouvray-Catillon
76545	Rouxmesnil-Bouteilles
76546	Royville
76548	Ry
76549	Saâne-Saint-Just
76551	Sainneville-sur-Seine
76554	Saint-Aignan-sur-Ry
76555	Saint-André-sur-Cailly
76556	Saint-Antoine-la-Forêt
76557	Saint-Arnoult

76559	Saint-Aubin-de-Crétot
76562	Saint-Aubin-le-Cauf
76563	Saint-Aubin-Routot
76564	Saint-Aubin-sur-Mer
76565	Saint-Aubin-sur-Scie
76568	Saint-Clair-sur-les-Monts
76570	Saint-Crespin
76572	Saint-Denis-d'Aclon
76573	Saint-Denis-le-Thiboult
76574	Saint-Denis-sur-Scie
76553	Sainte-Agathe-d'Aliermont
76566	Sainte-Austreberthe
76567	Sainte-Beuve-en-Rivière
76569	Sainte-Colombe
76571	Sainte-Croix-sur-Buchy
76577	Sainte-Foy
76578	Sainte-Geneviève-en-Bray
76587	Sainte-Hélène-Bondeville
76605	Sainte-Marguerite-sur-Mer
76609	Sainte-Marie-au-Bosc
76610	Sainte-Marie-des-Champs
76576	Saint-Eustache-la-Forêt
76580	Saint-Georges-sur-Fontaine
76581	Saint-Germain-des-Essourts
76582	Saint-Germain-d'Étables
76583	Saint-Germain-sous-Cailly
76584	Saint-Germain-sur-Eaulne
76585	Saint-Gilles-de-Crétot
76586	Saint-Gilles-de-la-Neuville
76588	Saint-Hellier
76589	Saint-Honoré
76590	Saint-Jacques-d'Aliermont
76592	Saint-Jean-de-Folleville
76593	Saint-Jean-de-la-Neuville
76594	Saint-Jean-du-Cardonnay
76595	Saint-Jouin-Bruneval
76596	Saint-Laurent-de-Brèvedent
76597	Saint-Laurent-en-Caux
76598	Saint-Léger-aux-Bois

76600	Saint-Léonard
76602	Saint-Maclou-de-Folleville
76603	Saint-Maclou-la-Brière
76604	Saint-Mards
76612	Saint-Martin-au-Bosc
76611	Saint-Martin-aux-Arbres
76613	Saint-Martin-aux-Buneaux
76615	Saint-Martin-du-Bec
76616	Saint-Martin-du-Manoir
76619	Saint-Martin-le-Gaillard
76620	Saint-Martin-l'Hortier
76621	Saint-Martin-Osmonville
76622	Saint-Maurice-d'Étrelan
76623	Saint-Michel-d'Halescourt
76624	Saint-Nicolas-d'Aliermont
76626	Saint-Nicolas-de-la-Haye
76627	Saint-Nicolas-de-la-Taille
76628	Saint-Ouen-du-Breuil
76629	Saint-Ouen-le-Mauger
76630	Saint-Ouen-sous-Bailly
76632	Saint-Pierre-Bénouville
76635	Saint-Pierre-des-Jonquières
76637	Saint-Pierre-en-Port
76638	Saint-Pierre-en-Val
76641	Saint-Pierre-le-Vieux
76642	Saint-Pierre-le-Viger
76644	Saint-Rémy-Boscrocourt
76645	Saint-Riquier-en-Rivière
76646	Saint-Riquier-ès-Plains
76647	Saint-Romain-de-Colbosc
76649	Saint-Saire
76650	Saint-Sauveur-d'Émalleville
76651	Saint-Sylvain
76652	Saint-Vaast-d'Équiqueville
76653	Saint-Vaast-Dieppedalle
76654	Saint-Vaast-du-Val
76656	Saint-Victor-l'Abbaye
76657	Saint-Vigor-d'Ymonville
76658	Saint-Vincent-Cramesnil

76660	Sandouville
76662	Sassetot-le-Malgardé
76663	Sassetot-le-Mauconduit
76664	Sasseville
76665	Sauchay
76666	Saumont-la-Poterie
76667	Sauqueville
76668	Saussay
76669	Saussezemare-en-Caux
76670	Senneville-sur-Fécamp
76671	Sept-Meules
76672	Serqueux
76673	Servaville-Salmonville
76675	Sierville
76677	Smermesnil
76678	Sommery
76679	Sommesnil
76680	Sorquainville
76683	Sotteville-sur-Mer
76684	Tancarville
76685	Thérouldeville
76686	Theuville-aux-Maillots
76688	Thiergeville
76689	Thiétreville
76690	Thil-Manneville
76692	Thiouville
76694	Tocqueville-en-Caux
76695	Tocqueville-les-Murs
76697	Torcy-le-Grand
76698	Torcy-le-Petit
76700	Tôtes
76702	Touffreville-la-Corbeline
76703	Touffreville-sur-Eu
76706	Tourville-les-Ifs
76707	Tourville-sur-Arques
76708	Toussaint
76710	Trémauville
76715	Trouville Alliquerville
76716	Turretot

76018	Val-de-Saône
76718	Valliquerville
76719	Valmont
76720	Varengeville-sur-Mer
76721	Varneville-Bretteville
76723	Vassonville
76724	Vatierville
76725	Vattetot-sous-Beaumont
76726	Vattetot-sur-Mer
76727	Vatteville-la-Rue
76730	Veauville-lès-Quelles
76731	Vénestanville
76734	Vergetot
76735	Veules-les-Roses
76736	Veulettes-sur-Mer
76737	Vibeuf
76738	Vieux-Manoir
76739	Vieux-Rouen-sur-Bresle
76741	Villainville
76743	Villers-Écalles
76744	Villers-sous-Foucarmont
76745	Villy-sur-Yères
76746	Vinnemerville
76747	Virville
76748	Vittefleur
76749	Wanchy-Capval
76751	Yébleron
76752	Yerville
76754	Yport
76755	Ypreville-Biville
76756	Yquebeuf
76757	Yvecrique
76401	Arelaune-en-Seine
76276	Forges-les-Eaux
76618	Petit-Caux
76289	Saint-Martin-de-l'If
76258	Terres-de-Caux
76146	Buchy
76676	Sigy-en-Bray

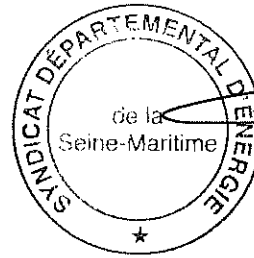
76601	Saint-Lucien
76041	Les Hauts-de-Caux

76034	Val-de-Scie

- **INDIQUE** que, sauf délibération contraire, ce coefficient restera à 8,50 pour les années à venir.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-06

Séance du **21 JUIN 2019**

Objet : **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SYNDICAT**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-06

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SYNDICAT

VU :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus particulièrement l'article L5211-39, qui fixe comme obligation au président de chaque EPCI d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

CONSIDÉRANT :

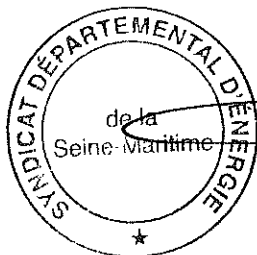
- le rapport d'activité 2018 présenté ce jour en séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2018,
- **INVITE** chaque maire de nos communes adhérentes à donner communication du rapport au conseil municipal en séance publique,
- **INVITE** chaque président de communauté de communes ou communauté urbaine adhérente à donner communication du rapport à son conseil communautaire en séance publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le président,


Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-07

Séance du **21 JUIN 2019**

Objet : **ADMISSION EN NON VALEUR**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-07

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

VU :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT :

- que, suite à une demande de Monsieur le Trésorier, il est nécessaire d'admettre en non-valeur deux listes de créances irrécouvrables ;
 - o La première liste qui s'élève à 10.92 € concerne des sommes inférieures au seuil des poursuites ;
 - o La seconde liste qui s'élève à 1 991.50 € concerne une société qui est en liquidation judiciaire pour laquelle les poursuites sont sans effets.

PROPOSITION :

Il est proposé d'admettre en non-valeur les sommes de 10.92 € et 1 991.50 €.

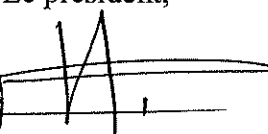
Ces sommes seront respectivement inscrites aux comptes 6541 et 6542 du budget principal.

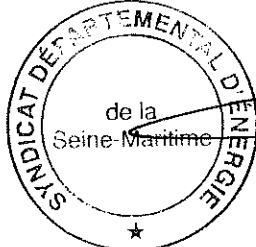
Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** les admissions en non valeur proposées.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Patrick CHAUVET.



The stamp is circular with the text "SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE" around the top edge and "de la Seine-Maritime" in the center. A small star is at the bottom.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-08

Séance du **21 JUIN 2019**

**Objet : INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE
DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT
PROFESSIONNEL**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoît DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-08

OBJET : INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISE ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

VU :

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
- la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
- le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat,
- l'arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- l'arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,
- la délibération n°2016-50 du 4 novembre 2016 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel,
- l'avis du Comité Technique en date du 03/03/2017,
- l'avis du Comité Technique en date du 19/06/2019,

CONSIDERANT :

- que la création récente d'un poste d'adjoint technique territorial nécessite de prévoir le régime indemnitaire y afférent ;
- que la délibération n°2016-50 du 4 novembre 2016 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel nécessite une mise à jour afin de pouvoir appliquer les dispositions relatives à la filière technique, notamment pour le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- qu'une veille juridique est assurée par la collectivité afin de mettre en application le R.I.F.S.E.E.P. à l'ensemble de la filière technique.

PROPOSITION :

Article 1 :

Il est proposé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, ainsi que le complément indemnitaire.

Article 2 :

L'IFSE pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public de la collectivité. Son versement est mensuel.

Article 3 :

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent des montants plafonds.

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	49 980 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	46 920 €
Groupe 3	Responsable de service	42 330 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Direction d'une collectivité	36 210 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	32 130 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	25 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	20 400 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Responsable de service	17 480 €

Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	16 015 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	14 650 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	11 340 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	10 800 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Adjoints techniques

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds IFSE
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	11 340 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	10 800 €

Article 4 :

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel, en une ou deux fractions.

Chaque cadre d'emplois concerné est réparti en groupes de fonctions auxquels correspondent les montants plafonds suivants :

Filière administrative :

- Cadre d'emploi 1 : Administrateurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des administrateurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	8 820 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité	8 280 €
Groupe 3	Responsable de service	7 470 €

- Cadre d'emploi 2 : Attachés

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des attachés		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Direction d'une collectivité	6 390 €
Groupe 2	Adjoint à la direction d'une collectivité, responsable de service(s)...	5 670 €
Groupe 3	Chargé d'études, responsable de service...	4 500 €
Groupe 4	Adjoint au responsable de service, chargé de mission, expertise...	3 600 €

- Cadre d'emploi 3 : Rédacteurs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des rédacteurs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Responsable de service	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise, fonctions administratives complexes...	2 185 €
Groupe 3	Assistant de direction, instructeur...	1 995 €

- Cadre d'emploi 4 : Adjoints administratifs

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, assistant de direction, sujétions particulières	1 260 €
Groupe 2	Assistant, agent d'accueil, gestionnaire de moyen...	1 200 €

Filière technique :

- Cadre d'emploi 1 : Adjoints techniques

Groupe de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques		
Groupes de fonctions	Emplois	Montants annuels plafonds CIA
Groupe 1	Chef d'équipe, sujétions ou responsabilités particulières, maîtrise d'une compétence rare.	1 260 €
Groupe 2	Fonctions opérationnelles, d'exécution.	1 200 €

Article 5 :

L'attribution de l'IFSE et du complément indemnitaire fera l'objet d'un arrêté individuel pris par le Président, lequel fixera les montants individuels. Pour l'Etat, chaque part de la prime est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêté ministériel. Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le montant annuel attribué à l'agent fera l'objet d'un réexamen :

1. en cas de changement de fonctions,
2. au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent (approfondissement de sa connaissance de l'environnement de travail et des procédures, l'amélioration des savoirs techniques et de leur utilisation, ...),
3. en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Article 6 :

L'IFSE et le complément indemnitaire sont maintenus pendant les périodes de congés suivants : congés annuels, congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption. En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service) : l'IFSE et le complément indemnitaire suivront le sort du traitement.

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement de l'IFSE est suspendu.

Article 7 :

Le RIFSEEP fera l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants, les taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Article 8 :

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2019 et annule les délibérations relatives au régime indemnitaire du personnel de la filière administrative concernant l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, la prime de rendement, l'indemnité de fonctions et de résultats, la prime de fonctions informatiques, l'indemnité d'administration et de technicité, l'indemnité d'exercice de mission des préfectures, l'indemnité de polyvalence, l'allocation complémentaire de fonctions, la prime d'activité et l'indemnité de sujétion, ainsi que la délibération n°2016-50 du 4 novembre 2016 portant institution d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel.

Article 9 :

Toute modification des dispositions réglementaires qui viendrait diminuer ou supprimer l'indemnité entraînera le maintien du montant indemnitaire dont disposaient les agents concernés en application des dispositions antérieures.

Article 10 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la proposition du président ;
- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°2016-50 du 4 novembre 2016 par la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le président,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-09

Séance du 21 JUIL 2019

Objet : **SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PAYFIP**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DEPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-09

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE PAYFIP

VU :

- la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017,
- le décret n°2018-689 du 1er août 2018,
- la demande de la Direction Générale des Finances Publiques ;

CONSIDERANT :

- que les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics sont tenus de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne,
- que la direction générale des finances publiques a développé une solution appelée PAYFIP permettant à l'utilisateur de régler ses factures soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique
- que par un courrier en date du 25 mars 2018, il est demandé au syndicat de mettre en place le paiement en ligne pour le 1^{er} juillet,

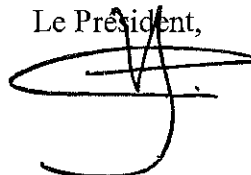
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le président à signer la convention d'adhésion au service PAYFIP.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-10

Séance du **21 JUIN 2019**

**Objet : ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX
ANNÉE 2019 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILÉUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-10

OBJET : ADOPTION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ANNÉE 2019 SUITE AUX RÉUNIONS DES CLÉ

VU :

- la délibération n° 2019/03/27-20 fixant les enveloppes de subventions pour les programmes pluriannuels [2019-2021],

CONSIDERANT :

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe indicative de crédits a été votée pour 2019 et a été répartie provisoirement par CLÉ au Budget Primitif 2019.

Il indique également que lors des réunions des commissions locales de l'énergie de printemps, CLÉ, chaque adhérent a confirmé son souhait de voir les travaux se faire ou renoncé aux travaux subventionnables par le SDE76 pour l'année 2019. Il convient d'adapter la répartition et de préciser les opérations retenues.

Sur proposition de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les programmes de renforcement [2019-2021], d'extension [[2019-2021], d'effacement [2019-2021] et d'éclairage public [2019-2021] ci annexés,
- **AUTORISE** le Président, pour l'année 2019, à signer les conventions financières, les arrêtés de financement et les commandes pour les opérations citées en annexe,
- **INDIQUE** que tous les autres points de la délibération n° 2019/03/27-20 sont inchangés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.

SDE76

Programme Pluriannuel [2019-2021]

Extraction des données	Nature du programme	EP	Eff	Ext	Renfo
TTC	43 192 408 €	11 292 780 €	20 885 163 €	947 734 €	2 867 996 €

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1568	Allouville-Bellefosse	Route de Bellefosse	EP	1977	861	2838
M400	Alvimare	grand mare	Eff+EP	133 527	45 849	179 376
M1775	Alvimare	Route de Bellefosse	EP	612	329	941
M1729	Ambrumesnil	Eclairage mairie et église	EP	13 503	5 427	18 930
M1730	Ambrumesnil	Chemin piéton du commerce	EP	5 223	2 497	7 720
M2321	Ambrumesnil	Parking salle des 12 étoiles d'or	EP			
M2323	Ambrumesnil	Stade de foot	EP			
M1652	Amfreville-les-Champs	RD 20 passage piétons	EP	6 914	3 573	10 487
M1653	Amfreville-les-Champs	route de Berville parking	EP	1 666	554	2 219
M1657	Amfreville-les-Champs	661 route de Gueulleville	Eff	19 641	0	19 641
M1515	Anceaumeville	Route des Chatenières	EP	11 594	53 386	164 970
M1071	Ancourteville-sur-Héricourt	Route d'Héricourt	EP	10 918	2710	161828
M1522	Ancretiéville-Saint-Victor	rue des maisonnettes	Eff+EP	135 968	62 752	198 720
M1781	Ancretiéville-Saint-Victor	Route de Gueutteville	EP	1 486	5403	16889
M1719	Ancretteville-sur-Mer	Toute la commune	EP	29 190	8 783	37 973
M1932	Angiens	Rue d'Iclon	Eff+EP			
M1284	Anglesqueville-la-Bras-Long	Rue de l'Eglise	Eff+EP	69 282	35 982	105 264
M2047	Annouville-Vilmesnil	Route du Manoir, Route de Mentheville, etc...	EP	48 256	13 814	62 070
M2385	Anvéville	ensemble de la commune	EP			
M2401	Anvéville	route d'Héricourt	Eff+EP			
M2402	Anvéville	rue de l'église et impasse de l'épicerie	Eff+EP			
M1579	Ardouval	rue des cèdres	EP	2071	1018	3089
M1580	Ardouval	Rue des thuyas	EP	1281	590	1871
M1819	Arelaune-en-Seine	La Mailleraye sur Seine, quai Hilaire Tertre et rue des Néfliers	EP	16 778	7 615	24 393
M363	Aubermesnil-Beaumais	Rue de La Hêtraie	Eff+EP	59 004	26 926	85 930
M925	Auberville-la-Renault	carrefour RD 68 et RD 925	Ext+EP			
M2406	Aumale	Boulevard Victor Hugo	Eff+EP	72 812	43 882	116 694
M2407	Aumale	Avenue Foch	Eff+EP	89 550	48 974	138 524
M2408	Aumale	Rue des Saules	Eff+EP			
M1584	Auppegard	Rue de la Villette	EP	6 720	3 067	9 788
M1585	Auppegard	Rue Lemarinier	Eff+EP	73 399	35 821	109 220
M1073	Autigny	Rue de la Mare	Eff+EP			
M1581	Auzebosc	rue du poulier	Eff+EP	138 157	70 587	208 744
M1213	Auzouville-sur-Ry	Rue du Château	Eff	36 705	16 195	52 900
M1696	Auzouville-sur-Ry	Rue du Château (Phase 2)	Eff+EP	35 344	18 620	53 964
M1746	Auzouville-sur-Ry	Rue de l'Ancien Manoir	EP	1 348	726	2 075
M1931	Auzouville-sur-Ry	Impasse de la Mare l'Odier	EP	11245	6055	17300
M1873	Avesnes-en-Val	Hameau la Plâtrerie / RD1314 - RD226	Renfo			
M571	Avremesnil	rue des Tisserands	Eff+EP	83394	39255	122649
M574	Avremesnil	Rue Henri Thomas	Eff+EP	41797	18396	60193
M588	Avremesnil	Rue Henri Thomas - Candélabres	EP	9790	4615	14405
M934	Avremesnil	Grande Rue	EP	33266	12188	45454
M1550	Bacqueville-en-Caux	Rue des écussons	Eff+EP	154 135	70 775	224 910
M1552	Bacqueville-en-Caux	Rue château Maigret	Eff+EP	177 812	79 928	257 740
M927	Bailleul-Neuville	Rue du Froc	Eff	110 000	0	110 000
M2380	Bailleul-Neuville	rue de la Chapelle du Fresne et rue du Froc	EP	4 009	1 599	5 608
M828	Baillolet	Centre Bourg	EP	21945		
M1387	Bailly-en-Rivière	Hameau de Pelvert	EP	3500	1885	5385
M1388	Bailly-en-Rivière	RD149	EP	7262	2208	9470
M1389	Bailly-en-Rivière	Rue de Taillemesnil D58	EP	7262	2208	8470
M905	Bazinval	Centre bourg	EP	35370	10479	45849
M2379	Beaussault	Rue du Moulin à Huile (phase 1)	EP	12 153	10 141	22 295
M2382	Beaussault	Rue du Moulin à Huile (phase 2)	EP	10 398	23 109	33 507
M1697	Beautot	Prises guirlandes	EP	910	490	1 400
M2373	Beauvoir-en-Lyons	Route des Acres	Am	7 000		
M1298	Beauvoir-en-Lyons	Carrefour N31 D1	EP	846	456	1302
M161	Bellengreville	Route de Saint Nicolas - Partie 2	Eff+EP	144 791	69 414	214 205
M1563	Belleville-en-Caux	Rue du petit mesnil	EP	12 678	5 890	18 567

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1852	Belleville-en-Caux	Eclairage mairie et accès piéton	EP	22 547	10 103	32 650
M1044	Belmesnil	Rue de la mer	Eff+EP	123 888	43 114	167 002
M2162	Bénarville	Route de Limpville	EP	3 103	1 547	4 649
M2498	Bernières	Rue de l'Eglise	EP			
M1999	Bertreville	Route de Beauclair	EP	5 310	2 074	7 383
M2272	Bertrimont	Rue Grande Rue	Ext+EP			
M1609	Berville	route de bosc mare	Eff+EP			
M2324	Berville	rue le bas du clos	Eff			
M1358	Beuzeville-la-Grenier	Route de Goderville (RD910) et Route de Calmare	Eff+EP	90 997	45 232	136 230
M1359	Beuzeville-la-Grenier	Route de Goderville RD910	Eff+EP	165 044	79 306	244 351
M164	Beuzevillette	Rue du fond des côtes	EP	11 792	3 772	15 564
M1262	Bierville	Rue de l'Eglise	EP	8 000	2 570	10 570
M411	Blacqueville	Route de Neufbosc (partie 1)	Eff+EP	134503	58188	192691
M2238	Blacqueville	Route de Neufbosc (partie 2)	Eff+EP	35 785	17 130	52 914
M985	Blainville-Crevon	Route de la Vieux Rue (phase 2)	Eff+EP	116 110	56 639	172 749
M1699	Blainville-Crevon	Route d'Houlmesnil (Phase 2)	Eff+EP	181 968	100 168	282 136
M1700	Blainville-Crevon	Place de la Mairie	EP	3 196	1 819	5 015
M1807	Blainville-Crevon	Route de Buchy (pont face au Château)	EP	11050	5950	17000
M37	Blosseville	Rue du Bout du Moulin	Eff+EP	27 535	13 965	41 499
M989	Bois-d'Ennebourg	Rue de la Fondance (Travaux avec coordi ENEDIS)	Eff+EP	321900	177600	499500
M990	Bois-d'Ennebourg	Rue de l'Eglise	Ext	9500	500	10000
M1139	Bois-Hérault	Rue du Château (dernière tranche)	Eff+EP	63 510	27 014	90 524
M1140	Bois-Hérault	Toute la commune	EP	21 809	6 827	28 637
M1868	Bois-l'Eveque	Rue Principale (coté sud)	EP	80178	40923	121100
M1869	Bois-l'Eveque	Rue Principale (coté nord)	Eff+EP	208625	112625	321250
M1870	Bois-l'Eveque	Sentier de l'Est	Eff+EP	29150	15350	44500
M2221	Bolleville	Route de Yébleron	Renfo	9 800	0	9 800
M1471	Bornambusc	RD10, Route de Goderville et parking de la Mairie	EP	13 171	4 846	18 017
M1701	Bosc-Bordel	Routes de la Houssaye, de Bosc Edeline	EP	11 020	3 223	14 242
M2128	Bosc-Guérand-Saint-Adrien	Chemin de la Barette	Eff	3 735	1 245	4 980
M1976	Bosc-le-Hard	Terrain de foot	EP	16055	8645	24700
M1611	Boudeville	route de Veules RD 142	EP	6 904	2 187	9 092
M1612	Boudeville	rue de l'église	EP	7 925	2 652	10 578
M1614	Boudeville	cité brasse	EP	7 988	3 973	11 962
M1615	Boudeville	impasse de la prairie	Eff+EP	44 685	15 286	59 971
M578	Boueilles	Centre bourg	EP	52618	15661	68279
M359	Bouville	résidence André Chouillou phases 1 et 2	EP	9 592	3 300	12 892
M1596	Brachy	Route de la vallée (devant mairie)	EP	18 996	8 434	27 430
M1598	Brachy	Route de la mer	Eff+EP	233 410	102 800	336 210
M1599	Brachy	Route d'Avremesnil	Eff+EP	50 888	23 160	74 048
M2378	Bracquetuit	Rue du puits, de la folie	Eff+EP			
M507	Bretteville-du-Grand-Caux	Lotissement Clos Leconte, Route de Goderville et Chemin de la Motte	Ext+EP			
M1397	Bretteville-du-Grand-Caux	Route du chat endormi	Eff+EP	98 761	43 383	142 144
M1707	Bretteville-du-Grand-Caux	Route de Goderville - RD10A	Eff+EP			
M1901	Bretteville-du-Grand-Caux	Route du Neufbourg	Eff			
M36	Buchy	Route de Rocquemont	Eff+EP	132 754	73 048	205 802
M39	Buchy	Rue Ernest Noury (Tranche 1)	Eff+EP	261 256	122 309	383 565
M44	Buchy	Résidence du Nid de Geai, des Halles et le Clos de l'Eglise	EP	18000	4500	22500
M1566	Buchy	Chemin du Puits et St Martin	EP	7 183	2 182	9 364
M1624	Buchy	Rue René Delahaye (Bosc Roger sur Buchy)	Eff	22 545	13 155	35 700
M1804	Buchy	Route de la Fresnaye (Phase 2)	Eff+EP	201 751	93 094	294 845
M1292	Bully	Centre bourg	EP	91 733	28 613	120 346
M1554	Cailly	Rue du Mont Gaille	EP	18 779	5 801	24 580
M1521	Callengeville	route du Callenge	Eff+EP	191 287	105 780	297 067
M988	Campneuseville	Lotissement communal	Ext+EP			
M2386	Campneuseville	rue Neuve	Eff+EP	64875	36375	101250
M1726	Canehan	centre bourg	EP	60 694	16 745	77 440
M2463	Canehan	Eclairage extérieur salle des fêtes	EP			
M1393	Cany-Barville	Hameau de Calvaille	EP	10 182	22 110	32 292
M1610	Carville-la-Folletière	rue de l'église	Eff			
M903	Carville-Pot-de-Fer	105 rue de la mairie	Eff	18 400	0	18 400
M1519	Catenay	Rues Saint Claire, Mont Lambert	EP	12025	6475	18500
M1815	Catenay	Route de la Forge (parking)	EP	15 415	9 187	24 602
M1816	Catenay	Route de la Forge	Eff+EP	18 797	10 634	29 431

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M600	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay 1ère partie (ex SAGE 5466)	Eff+EP			
M601	Cauville-sur-Mer	rue du Tronquay 2ème partie (ex SAGE 5467)	Eff+EP			
M2106	Cauville-sur-Mer	Armoire A RD940 et RD311	EP			
M2107	Cauville-sur-Mer	Façade Mairie rue Saint Nicolas	EP			
M2349	Cauville-sur-Mer	rue St Nicolas, G.de Gaulle, Goëlands, Compagnons, imp. Cottage armoire A)	EP			
M1677	Cideville	rue de l'église	EP	2 838	1 081	3 919
M1678	Cideville	route de Neufmesnil	EP	4 203	1 549	5 752
M1679	Cideville	hameau du fys	EP	7 003	1 985	8 989
M1958	Cideville	route Croix Mare hameau du fys	Eff+EP	80 822	36 013	116 836
M1961	Cideville	rue du centre	EP	7 312	2 066	9 378
M2236	Clasville	Entrée du Lac de Caniel	EP	13 912	5 748	19 660
M1390	Claville-Motteville	Route des Authieux et Route de Clères	Eff+EP	72 162	34 408	106 570
M1578	Claville-Motteville	Route de Clères - D n°6	Eff+EP			
M1456	Clères	Parking de la Gare	EP	8 642	3 678	12 320
M1460	Clères	Rue Edmond Spalikowski	EP	33 192	14 604	47 795
M1461	Clères	Avenue du Parc	EP	19 221	5 669	24 890
M904	Colleville	Chemin du Parc l'Orée du bois	Ext+EP	145 212	16 119	161 331
M1399	Colleville	Rue de l'église accès mairie	EP	5 884	2 701	8 585
M1910	Colleville	Rue du Moulin Sainte Hélène	Eff+EP	97340	43644	140984
M1830	Compainville	Route de Louvicamp	EP	739	398	1 137
M920	Conteville	Route de Flamets Fretils	Eff+EP	161 249	85 535	246 784
M1927	Contremoulins	Rue Caudecoste	EP	5 641	14 157	19 798
M2472	Cottévrard	Rue de la Dreule	EP			
M1187	Crasville-la-Rocquefort	Eglise	EP			
M1810	Criquetot-le-Mauconduit	Route des Dalles et distillerie (suite)	Eff+EP	28 218	9 303	37 522
M2109	Criquetot-l'Esneval	Eglise rue de Verdun	EP			
M2130	Criquetot-l'Esneval	Monument aux morts av du Dr Aubry	EP			
M2131	Criquetot-l'Esneval	Façade Mairie rue du 8 mai 1945	EP			
M2397	Criquetot-l'Esneval	armoire foraine rue du 8 mai 1945 / rue de l'Eglise	Ext			
M2492	Criquetot-l'Esneval	Rue de la Corne 1	Eff			
M2493	Criquetot-l'Esneval	Rue de la Corne 2	Eff			
M2224	Criquetot-sur-Longueville	Chemin des dames	EP	14 198	7 525	21 723
M2226	Criquetot-sur-Longueville	Remplacement lanternes	EP			
M179	Criquetot-sur-Ouville	residence les charmilles	EP	2 653	849	3 502
M181	Criquetot-sur-Ouville	grande rue	EP	15 424	5 373	20 797
M191	Criquetot-sur-Ouville	rue de l'avenir	EP	1 906	1 026	2 933
M2167	Criquetot-sur-Ouville	rue grande complément	EP	817	440	1 257
M611	Criquiens	Route de Formerie Hameau les Anthieux	Eff+EP	48 777	31 008	79 785
M760	Criquiens	rue des Huleux	EP	10 683	4 403	15 086
M2376	Criquiens	rue des Crèques	EP	3 500	1 099	4 600
M2410	Criquiens	hameau le Moulin à Godet	EP	17 305	9 318	26 623
M2411	Criquiens	Lotissement l'an 2000	EP			
M2412	Criquiens	Bois des Puits	EP	5 511	2 967	8 478
M1702	Critot	Rue de la Mare aux sangsues	EP	6987	3762	10749
M570	Croisy-sur-Andelle	Route de la Briqueterie	Eff+EP	149191	86683	235874
M1002	Croix-Mare	ZA route de Fréville	Ext+EP	134601	43124	177725
M1343	Croix-Mare	hameau Yvelin	EP	3 988	1 519	5 508
M1802	Cropus	Route départementale 100	EP	7 983	2 809	10 792
M1803	Cropus	Route du Catelier	Eff+EP	186 206	90 494	276 700
M1805	Cropus	Route de Montreuil	Eff+EP	201 926	96 623	298 549
M128	Cuverville	impasse du doguet	Eff	95235	46865	142100
M129	Cuverville	chemin du Moulin	Eff			
M586	Cuverville	Rue du moulin (2ème partie)	Eff	44025	22175	66200
M598	Cuverville	Rue du château	Eff	40050	24450	64500
M1488	Cuy-Saint-Fiacre	Route de Dieppe	EP	8372	2560	10932
M1375	Dampierre-Saint-Nicolas	Rue de La Garenne	Eff+EP	85 974	39 590	125 565
M1654	Doudeville	RD 20	EP	69 308	32 919	102 227
M1745	Doudeville	stade gymnase	EP	7 226	14 748	21 974
M1620	Douvrend	Route d'Angreville	Eff+EP	126 136	54 954	181 090
M1621	Douvrend	Route de Bailly + Accès Salle des Fêtes	EP	9 312	2 903	12 215
M1622	Douvrend	Place de la Mairie	EP	3 962	1 933	5 895
M1078	Drosay	Rue Saint Roch - RD108	Eff+EP	79707	37791	117498
M1640	Ecalles-Alix	armoires A et E	EP	1 195	484	1 679

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1642	Ecalles-Alix	ensemble de la commune partie 1	EP	43 166	11 485	54 652
M1644	Ecalles-Alix	ensemble de la commune partie 2	EP	27 138	7 211	34 349
M1645	Ecalles-Alix	sur un point isolé	EP	5 555	1 623	7 178
M1396	Ecraiville	Impasse Bailleul, VC136 (Mare Recher) et Route de Fongeusemare	Eff+EP	67 931	36 556	104 487
M2169	Ecraiville	RD139, Parking municipal de la Bibliothèque	Ext	10450	550	11000
M1824	Ecretteville-les-Baons	îlot route de Chapelain	EP	6033	2875	8908
M1963	Ecretteville-sur-Mer	Rue des Hêtres	EP	7 985	4 512	12 497
M1063	Elbeuf-en-Bray	Chemins des Bruyères et des Masures	EP	5000	1750	6750
M1820	Elbeuf-sur-Andelle	15 Route de Ry	EP	852	459	1 311
M1535	Eletot	Ecoquartier du Clos Masure	Ext+EP			
M1845	Eletot	Rue du four à pain clos masure	EP			
M376	Emanville	route de Sainte-Austreberthe	Eff+EP	46 782	20 693	67 476
M1959	Emanville	terrain de sport	EP	2 982	1 145	4 127
M1569	Envermeu	Rue du Bucq 1 (4x22²Cu)	Eff+EP	173515	19340	192855
M1570	Envermeu	Rue du Bucq 2	Eff+EP	84532	36602	121134
M1571	Envermeu	Rue du Bucq 3 (4x22²Cu)	Eff+EP	293 248	38 537	331 785
M1572	Envermeu	Chemin des Chouquets Minos	Eff+EP	73 178	32 192	105 370
M1574	Envermeu	Rue Saint Laurent	EP	24 704	6 876	31 580
M1575	Envermeu	Rue Abbé Cochet	EP	12 024	3 436	15 460
M1576	Envermeu	Rue Général de Gaulle et rue d'Auberville	EP	37005	10445	47450
M1854	Envermeu	Rue de la halle	EP	3452	1858	5310
M1090	Ermenouville	Chemin des Verrines	Eff+EP			
M1923	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Manoir	Eff+EP	43735	24815	68550
M1924	Ernemont-sur-Buchy	Rue du Four à pain	Eff+EP	128088	73038	201125
M1799	Esclavelles	Route de Rouen	EP	3 151	1 005	4 156
M61	Eslettes	Stade de Football	EP	7 912	8 018	15 930
M1434	Eslettes	Rue des Pivoines	EP	6 737	3 628	10 365
M49	Esteville	Rue Saint Sulpice	Eff+EP	131 824	69 251	201 075
M1482	Etainhus	route de l'Etang - poste Prétot	Renfo			
M1957	Etalondes	Place de la Mairie / Eglise	EP	71 673	51 629	123 302
M1160	Etoutteville	rue du prieuré	Eff+EP	38 217	15 541	53 758
M1884	Etoutteville	rue de la chapelle Saint Cosme	EP			
M1885	Etoutteville	rue de la chapelle Saint Cosme	Eff+EP	67 069	36 725	103 794
M2399	Etoutteville	parking salle des fetes	EP	10098	4180	14278
M2396	Étretat	Terrasse Monet , borne plage	Ext			
M1346	Étretat	rue Damilaville	Renfo+EP	85120	7022	92142
M1347	Étretat	rue Damilaville	Eff+EP	86320	39910	126230
M750	Ferrières-en-Bray	Route Neuve	Eff+EP	191 815	103 153	294 968
M753	Ferrières-en-Bray	Route de Saint Quentin	Eff+EP	60 054	10 863	70 918
M1825	Ferrières-en-Bray	Rue Concorde (Phase 1)	Eff+EP	97 590	8 418	106 007
M1826	Ferrières-en-Bray	Rue Concorde (Phase 2)	Eff+EP	38 055	21 108	59 163
M1841	Ferrières-en-Bray	RN31 (Le Beau Regard)	Eff			
M1846	Ferrières-en-Bray	Route de Savignies	Eff+EP			
M1866	Ferrières-en-Bray	Résidence des Argilières	EP	8 362	3 611	11 973
M1881	Ferrières-en-Bray	ZI Route de Beau Regard (voie nouvelle)	Eff+EP			
M921	Fesques	RD 36 3ème partie	Eff+EP			
M922	Fesques	hameau la Vieuville	Eff+EP			
M1428	Flamanville	église	EP	2 292	1 010	3 302
M1429	Flamanville	rue de la mare aux hérons	Eff+EP	110 860	50 474	161 334
M1430	Flamanville	rue du verger et rue des chaumières	Eff+EP	43 496	27 376	70 872
M1432	Flamanville	rue de l'école et du château	Eff+EP	102 821	44 557	147 379
M2222	Flamanville	ensemble de la commune	EP			
M2241	Flamanville	rue de la hêtraie	Eff+EP			
M2242	Flamanville	rue verte	Eff+EP			
M1822	Flamets-Frétils	Centre bourg	EP			
M2350	Fongeusemare	hameau du Mt Roty, rue de l'Usine à Balais	Eff+EP			
M516	Fontaine-le-Bourg	Centre Bourg - Secteur Sud	EP	54 169	15 791	69 960
M1441	Fontaine-le-Bourg	Centre Bourg - Secteur Nord	EP	43 744	15 386	59 130
M1442	Fontaine-le-Bourg	Sente de la Mairie	EP	4 988	2 402	7 390
M1800	Forges-les-Eaux	La Mare Anson	Eff+EP	32 327	15 584	47 911
M1886	Forges-les-Eaux	Lotissements Fontaine Coquérel, Beaufils, Le Milcipie	EP	137272	52192	189464
M1915	Forges-les-Eaux	Avenue des Sources	Eff+EP			

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1948	Forges-les-Eaux	Rue du Torquesne	Eff+EP			
M1950	Forges-les-Eaux	Rues Maupassant, Boucher, Battice, Flaubert et Auzou	Eff			
M1952	Forges-les-Eaux	Avenue du 11 Novembre	Eff			
M1960	Forges-les-Eaux	Rue de Montalent	Eff+EP			
M1739	Foucarmont	Centre bourg	EP	122 316	38 242	160 558
M2103	Foucarmont	Rue Ch. Desjonquières-Maison Médicale	EP	23 581	13 443	37 023
M2416	Foucarmont	Eclairage de l'église	EP			
M2326	Fresne-le-Plan	Rue des Perrais	EP	3000	750	3750
M2035	Fresnoy-Folny	route de la Londe et Chemin du Fond Jean Ledru	Eff+EP	151 794	67 768	219 561
M396	Fresquiennes	Centre Bourg	EP	18 411	5 299	23 710
M2170	Fresquiennes	Hameau du Bois Joli	EP	2 714	1 051	3 765
M2398	Fresquiennes	Chemin du Plix	EP	1 440	775	2 215
M563	Freulleville	Rue des 2 Vallées	Eff+EP	110 261	43 709	153 970
M1401	Frichemesnil	Maison du village	EP	20247	11658	31905
M1402	Frichemesnil	Route de la Beauce	EP	15 133	7 697	22 830
M1404	Frichemesnil	Mise en conformité de l'Eclairage Public	EP	3 393	1 827	5 220
M2100	Frichemesnil	Hameau d'Ormesnil	EP	31 276	9 079	40 355
M430	Froberville	rue d'Yport, allée des Genêts et rue des Prés	Eff+EP	75795	48555	124350
M1732	Froberville	Route d'Yport	Eff	9 465	4 835	14 300
M190	Gaillefontaine	Rue Martin Aubermesnil	Renfo+EP	184 396	28 175	212 571
M1613	Gaillefontaine	Plaine de Saint Maurice (arrêt de car)	EP	4 707	2 059	6 766
M1930	Gaillefontaine	Rue de Paris	EP	2 455	846	3 302
M2403	Gainneville	armoire M place du 2 sept.1944 complément	EP			
M1962	Ganzeville	Rue du beau soleil	EP	14 835	6 332	21 167
M1625	Goderville	Rue Antoine Arnault et rue de la Voie Romaine RD10A	Eff+EP	23024	10466	33490
M1631	Goderville	Rue Jean Prévoist RD925H et rue des Prés RD72	Eff+EP	114130	42675	156805
M1639	Goderville	Rue Hameau Martin et rue Pierre Corneille	Eff+EP	97397	26053	123900
M1793	Goderville	Rue de la chânaie et rue Saint-François	EP	15 740	7 487	23 228
M1794	Goderville	Rue Lecourt, rue de la Marnière, rue des Prairies et rue des Pinsons)	EP	6320	1580	7900
M2108	Goderville	Rue Saint Jacques	Eff+EP	129 378	11 390	140 769
M457	Gommerville	RD80 - carrefour RD31 - rue du conte Louis Hocquard RD80/rue du calvaire RD31 - armoire A	EP	6876	1918	8794
M458	Gommerville	rue des écoliers - VC 2 armoire B (CU)	EP	19724	5269	24993
M458	Gommerville	Rue du conte Louis Hocquard RD80 - armoire B (communal)	EP			
M463	Gommerville	RD10 carrefour rue de la brulerie - armoire F	EP	1036	396	1432
M2404	Gonfreville-l'Orcher	rue des Cambrettes	EP			
M1811	Grand-Camp	Rue de l'Ecole (Parking salle communale)	EP	15 341	7 118	22 459
M1812	Grand-Camp	Rue de l'école - RD28	EP	13 365	4 728	18 093
M1723	Grandcourt	Centre Bourg - Remplacement de lanternes	EP	79110	22748	101858
M1838	Grandcourt	Stade de Football	EP	2 746	3 337	6 083
M1859	Grèges	Rue de la briquetterie et rue du château	EP	18565	5310	23875
M1899	Grémonville	route de Rouen place Ostermeyer	Ext	10 431	549	10 980
M2400	Grémonville	place Ostermeyer 2	Ext	5553	292	5845
M2476	Grémonville	Armoire EP	EP	1139	434	1573
M1553	Gruchet-le-Valasse	Rue de Beauchêne	EP	86 587	43 606	130 193
M643	Gruchet-Saint-Siméon	Rue du Coudray	EP	14 288	5 044	19 332
M1600	Gruchet-Saint-Siméon	Rue Jacques Collen (extension EP)	EP	18 584	9 376	27 960
M1601	Gruchet-Saint-Siméon	Rue du collège	EP	18 970	21 030	40 000
M1602	Gruchet-Saint-Siméon	Rue Maehlerlinck	EP	21525	7175	28700
M2045	Gruchet-Saint-Siméon	Rue du temple	Renfo+EP			
M1435	Grugny	Rue de La République	EP	9 039	2 707	11 746
M1436	Grugny	Rue des Ecoles	EP	14 658	4 336	18 994
M1968	Grugny	Impasse du Ménillet - Impasse d'Ormesnil - Chemin du Vert	EP	23 067	6 353	29 420
M1875	Guerville	rue des Alliés / RD14	Eff+EP	49 786	31 383	81 169
M1777	Gueures	Mairie	EP	1 842	812	2 654
M1778	Gueures	Armoires EP	EP	10 813	3 060	13 874
M1779	Gueures	Route de la vallée	Eff+EP	160 593	70 343	230 936
M1520	Harcenville	rue des poteries	Eff+EP	60 221	30 002	90 223

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1966	Harcanville	rue du collège et du val d'Auge	EP	2 081	663	2 744
M744	Haudricourt	Rue des Ecoles - Route d'Aumale	EP	1051	454	1505
M2387	Hautot-Saint-Sulpice	allée de la mairie	Eff			
M1372	Hautot-sur-Mer	Quartier Rue des Acacias et Rue du Val Alain	EP	27 915	7 815	35 730
M1373	Hautot-sur-Mer	Sente de la Mer et Parking de la Plage	EP	25 839	25 601	51 440
M1374	Hautot-sur-Mer	Cavée des Patis Doux	Eff+EP	70 594	34 901	105 495
M1665	Hautot-sur-Mer	Résidence RPA Jean Jacques Moriaux	EP	9 879	4 091	13 970
M1718	Hautot-sur-Mer	Rue des Archers	Eff+EP	42 348	22 392	64 740
M1925	Hautot-sur-Mer	Chemin du Camping	Eff	44 651	18 844	63 495
M38	Hauts-de-Caux	Veauville les Baons - rue du bel event	Eff+EP	34 214	15 798	50 013
M46	Hauts-de-Caux	Veauville les Baons - rue du puits	Eff+EP	68 305	32 036	100 341
M1476	Hauts-de-Caux	rue des tisserands partie 1	EP	3 122	1 083	4 204
M1477	Hauts-de-Caux	rue des tisserands partie 2	EP	11 164	3 508	14 672
M1478	Hauts-de-Caux	le bout du haut	EP	4 894	2 635	7 530
M2506	Héberville	Rue de Bourretout	Eff+EP			
M2044	Héberville	Rue de la Plaine	Eff+EP			
M2351	Heuqueville	parking rue du Manoir x rue de Buglise	EP			
M886	Hodeng-au-Bosc	centre bourg	EP	73007	21410	94417
M916	Hodeng-au-Bosc	Vieille Rue	Renfo			
M2165	Houquetot	Grand rue et route du parc d'anxtot	Renfo+Eff+EP			
M1423	Imbleville	Impasse de l'église	EP	6 907	2 457	9 364
M1424	Imbleville	Route de la vallée de la Saâne	EP	13 892	4 542	18 434
M1425	Imbleville	Rue de l'église	EP	6 606	2 280	8 886
M1658	Imbleville	Chemin de l'église et le Perchevel	EP	4 436	1 486	5 922
M1855	Imbleville	Route de la vallée de la Saâne (hameau le Perchevel)	EP	4 341	1 571	5 912
M1978	Imbleville	Rue de la croix Saint Jean	EP	5 997	2 208	8 205
M2346	Imbleville	Chemin de Perchevel	EP	3150	1350	4500
M2413	La Cerlangue	chemin des Gros Grès	Eff			
M2048	La Crique	Eclairage parking	EP	7 423	8 606	16 030
M1902	La Ferté-Saint-Sanson	Chemin de l'Eglise (phase 2)	EP	6 700	3 717	10 417
M2353	La Frénaye	Rue César Franck	EP	6 019	2 029	8 048
M637	La Gaillarde	Rue du docteur Varin	Renfo+EP	45 435	5 559	50 994
M1940	La Gaillarde	Rue du Roquet	Eff+EP			
M1058	La Haye	Rue du Village	Eff+EP	42 672	16 574	59 247
M1616	La Haye	Rue du Village	EP	1 589	550	2 139
M2395	La Poterie-Cap-Antifer	Route de la côte	Renfo			
M2352	La Remuée	rue des Grives R.D.112 5EX sage7409	Eff+EP			
M2466	La Remuée	RD80 rue des Châtaigniers 3ème partie (ex 4349)	Eff+EP			
M1464	La Rue-Saint-Pierre	Route de Cailly	Eff+EP	98 159	50 261	148 420
M1467	La Rue-Saint-Pierre	Rue du Mont Gaille	Eff+EP	27 598	13 582	41 180
M1469	La Rue-Saint-Pierre	Route de Cailly + Impasse de la Plaine	Eff+EP	177 557	82 613	260 170
M1864	La Trinité-du-Mont	Rue de la réserve	EP			
M736	La Vaupalière	Rue du Hamelet	Eff+EP	104 670	50 860	155 530
M2383	La Vaupalière	Mise en conformité de l'éclairage public	EP	7 948	3 432	11 380
M1157	La Vieux-Rue	Poste Plaine de Servaville	Renfo+EP	117075	2275	119350
M1593	Lammerville	Eclairage diverses rues	EP	10 760	4 258	15 018
M1594	Lammerville	Accès salle des fêtes	EP	7 724	2 832	10 556
M1595	Lammerville	Rue des Canadiens	EP	11477	5856	17333
M1248	Le Bourg-Dun	Route de Val Saint Denys (2ème Partie)	Renfo+EP			
M1249	Le Bourg-Dun	Route de Val Saint Denys 3ème partie	Renfo+EP			
M2317	Le Caule-Sainte-Beuve	rue Sergent Dauge	EP	817	309	1 126
M1828	Le Mesnil-Lieubray	Route de Beauvoir	EP	706	380	1 086
M930	Le Mesnil-Réaume	Poste Gromard	Renfo+EP	156 090	5 046	161 135
M939	Le Mesnil-Réaume	Rue René Delcourt 2ème partie	Eff+EP	57 248	36 493	93 742
M1761	Le Mesnil-Réaume	Centre Bourg	EP	88 352	24 356	112 708
M1929	Le Mesnil-Réaume	Hameau Gomard RD1314	Eff+EP	51 525	19 511	71 036
M766	Le Tilleul	R.D. 940 - Eglise (ex 6830)	EP			
M1536	Le Torp-Mesnil	impasse du nord	EP			
M1538	Le Torp-Mesnil	Carrefour rue de la plaine et des prairies	EP	998	419	1417
M1539	Le Torp-Mesnil	Carrefour Impasse Braquemont et rue du mesnil Rury	EP	1047	639	1686
M1540	Le Torp-Mesnil	RD103 devant l'entre de l'église	EP	3628	1794	5422

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1541	Le Torp-Mesnil	carrefour point C5 et C6	EP			
M1551	Le Torp-Mesnil	Rue de la mairie	Ext+EP	36834	7281	44115
M1703	Les Authieux-Ratiéville	Nouveau Parking Mairie	EP	7 962	4 288	12 250
M1709	Les Authieux-Ratiéville	Rue du Calvaire	Eff+EP	64 988	33 722	98 710
M1813	Les Grandes-Ventes	Rue aux juifs	EP	2 792	1 053	3 846
M1973	Les Grandes-Ventes	Rue des Hotelets et rue d'Orival	Eff+EP	165 725	85 588	251 313
M1974	Les Grandes-Ventes	Route départementale 915	EP	47 144	14 621	61 765
M1975	Les Grandes-Ventes	Eclairage mairie	EP			
M1350	Les Loges	Rue de la Ferme du Moulin - Stade	EP	24 527	14 061	38 588
M2467	Les Trois-Pierres	hameau des Belles (ex7115)	Eff+EP			
M1051	Lindebeuf	ensemble de la commune	EP	45 684	15 931	61 615
M1782	Lintot	Route du Château (Arrêt Scolaire)	EP	3 888	1 550	5 437
M1783	Lintot	Rue de la Mairie, rue du Temple, rue des Hêtres ...	EP			
M1573	Londinières	rue de Grainville 3ème partie	Eff+EP	75 175	34 728	109 903
M2102	Londinières	route de Croixdalle	Eff+EP	238 672	31 774	270 446
M2171	Londinières	impasse des Verts Glaieuls	Eff	73 275	24 425	97 700
M2223	Londinières	rue Henry Cahingt / RD920	Eff+EP			
M1582	Longueil	Zone d'activité	EP	8073	2936	11009
M1583	Longueil	Rond Point	EP	14497	5229	19726
M1721	Longueil	Eglise	EP	7311	2984	10295
M1685	Longueville-sur-Scie	Sente HLM	EP	14 943	6 417	21 360
M1686	Longueville-sur-Scie	Chemin de la Scie	EP	7 289	3 701	10 990
M1687	Longueville-sur-Scie	Eclairage terrain de pétanque	EP	4 750	2 068	6 818
M1689	Longueville-sur-Scie	Rue Newton Longville / Pont Saint-Pierre	EP	4 746	2 102	6 848
M1690	Longueville-sur-Scie	Impasse Philippe Auguste (SAGE 6625)	EP	2 592	1 192	3 784
M1587	Luneray	Rue du Four	Eff+EP	67738	29625	97363
M1603	Luneray	Rue du Général de Gaulle	Eff+EP	32210	12866	45076
M1608	Luneray	Rue du Marquis de Radiolle	Eff+EP	117644	51162	168806
M657	Manéglise	hameau de Branmaze - 3ème partie, allée des Moniales	Eff+EP	50198	26603	76801
M693	Manéglise	hameau des Mares poste 43 GL DE GAULLE	Renfo			
M2132	Manéglise	rte d'Epouville RD52 (hors agglo)	EP			
M2217	Manéglise	rue de l'Eglise	EP			
M2360	Manéglise	RD52 et parking Mairie	EP			
M2361	Manéglise	rue des Anciens Combattants / imp. ancien Presbytère	EP			
M2362	Manéglise	rue du Calvaire	EP			
M2363	Manéglise	rue de la Ferme Aimable	EP			
M2364	Manéglise	rue du G.de Gaulle / hameau des Mares armoire J	EP			
M2365	Manéglise	rue P.Vatinel / rue P.Giffard armoire M	EP			
M2366	Manéglise	salle des Sports armoire L	EP			
M1431	Maniquerville	Rue Henry Desprez - Eglise & Parc	EP			
M1814	Manneville-es-Plain	Rue du Puits et du mont Grimm	Eff+EP	168522	81458	249980
M2031	Manneville-la-Goupil	mairie	EP	3 042	1 384	4 425
M1767	Marques	Centre bourg	EP	25976	7895	33871
M1527	Martainville-Epreville	Rue de l'Eglise	EP	18 708	10 073	28 781
M1528	Martainville-Epreville	Route du Château (fin)	Eff+EP	115 990	56 339	172 329
M1529	Martainville-Epreville	Résidences du Manoir et du Puit	EP	19 290	5 905	25 195
M1684	Martainville-Epreville	Château	EP	118000	76700	41300
M2220	Martigny	Hameau de Quevremont	EP	36 587	10 697	47 284
M2219	Martin-Eglise	Nouveau Groupe Scolaire	EP	7 274	3 916	11 190
M917	Massy	Hameau Bellozane	Renfo+EP	168 525	2 522	171 047
M1808	Massy	Centre bourg	EP	13 905	4 104	18 010
M152	Mathonville	Route de Saveaumare	Eff+EP	111 395	62 883	174 278
M1850	Mathonville	Routes de Saint Saëns et de Mathonville	Eff+EP	58080	31320	89400
M53	Maucombe	Rue des Buhots	Renfo+EP	230 067	26 129	256 197
M1821	Maucombe	Rue de la Libération	Eff+EP	28 421	14 489	42 910
M1128	Maulévrier-Sainte-Gertrude	Cité des Jardins - Lotissement Logéal	Ext+EP	3	1	4
M2227	Maulévrier-Sainte-Gertrude	futur giratoire déchetterie RD 490 DDR	EP	35 618	11 395	47 013
M1470	Ménerval	Route d'Haussez, route de Gournay et Chemin du Château de Campulay	EP	6 084	2 843	8 927

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M910	Ménouval	Nouvelle voie (terrain Freguard)	Ext			
M2147	Ménouval	Rue des sapinettes	EP	1200	300	1500
M1295	Mesnières-en-Bray	Hameau d'Autrecourt 1ère partie	Eff+EP	176021	92287	268308
M1336	Mesnières-en-Bray	Hameau d'Autrecourt 2ème partie	Eff+EP	79450	44050	123500
M1337	Mesnières-en-Bray	Hameau d'Autrecourt 3ème partie	Eff+EP	177130	96770	273900
M1818	Mesnières-en-Bray	Hameau Autrecourt / Z. A.	EP	1 157	623	1 780
M1103	Mesnil-Raoul	Rue du Mesnil	Eff+EP	97198	41671	138869
M1351	Mesnil-Raoul	Rue de la Lande	Renfo+EP	183065	18612	201677
M1455	Mesnil-Raoul	Rue de la Lande	Eff+EP	63228	31280	94508
M1532	Mesnil-Raoul	Rue du Cèdre (coté mairie)	Eff+EP	64651	26320	90971
M1533	Mesnil-Raoul	Rue du Cèdre (coté Hamel)	Eff+EP	110610	51192	161802
M2237	Meulers	10 maisons locatives sociales - Route de Dieppe à Neufchâtel	Ext+EP			
M496	Molagnies	Route d'Humermont	EP	9697	4419	14116
M2418	Monchaux-Soreng	Remplacement lanternes (toute la commune)	EP			
M2419	Monchaux-Soreng	Rue Marcel Porquier	Eff+EP			
M1876	Monchy-sur-Eu	Place de la Mairie	Eff+EP	95 507	43 946	139 454
M2240	Monchy-sur-Eu	rue du Poteau Isabelle	Eff+EP	215 116	92 336	307 451
M2243	Monchy-sur-Eu	centre Bourg	EP	39 955	10 809	50 764
M1662	Mont-Cauvaire	Place de la Mairie	EP			
M58	Montigny	Stade de Football	EP	4 794	2 336	7 130
M60	Montigny	Rue du Fond du Piège	Eff+EP	54 920	23 960	78 880
M1107	Montigny	Salle des fêtes	EP	5 551	2 989	8 540
M1148	Montigny	Parking de l'Eglise	EP	12 205	5 665	17 870
M1151	Montigny	Ateliers Municipaux	EP	987	368	1 355
M1152	Montigny	Ecole	EP	7 676	2 794	10 470
M1878	Montigny	Bourg - Prises Illumination	EP	4 124	2 221	6 345
M1263	Morgny-la-Pommeraye	Sente de la Cailloutière (fils nu Ricarmesnil 76502P0002)	Renfo+EP	3 333	5 540	8 873
M1360	Morgny-la-Pommeraye	Rue du Calvaire	EP	40775	20225	61000
M2026	Morgny-la-Pommeraye	Rue du Calvaire	EP			
M2027	Morgny-la-Pommeraye	Rue tous vents	EP			
M1977	Motteville	parking de l'église	EP	26 372	12 059	38 430
M357	Muchedent	Place de la mairie	EP	3 575	1 512	5 087
M1969	Muchedent	Rue de l'église (complément lié à l'affaire M358)	EP	452	147	600
M1105	Nesle-Hodeng	Carrefour RD 135/C2	Renfo			
M1747	Nesle-Normandeuse	Centre bourg	EP	61348	17629	78977
M2420	Nesle-Normandeuse	Rue de la Gare et du cimetière	Eff+EP			
M2327	Neufbosc	Impasse de la Vallée, Chemin des Mûres, Impasse Bellevue,	EP	11083	5968	17050
M2228	Neufchâtel-en-Bray	Rues Cauchoise, du Baron d'Haussez, Denoyelles, des Fontaines	EP	15 662	62 647	78 308
M1216	Nointot	Route de Mirville, RD72	Renfo+EP	279 098	16 406	295 505
M2315	Nointot	Rue Neuve, Stade de Foot	EP	20 617	11 101	31 718
M368	Nolléval	Rue de la Grippe	EP	1020	404	1424
M369	Nolléval	Route d'Argueil	EP	4460	2107	6567
M373	Nolléval	Rue du Val de Lys	EP	10698	5558	16256
M381	Nolléval	Rue Fortin et RD921	Eff+EP	90 911	49 618	140 529
M550	Nolléval	Rue Marceau Revert	Eff+EP	96 057	48 889	144 947
M142	Normanville	rue des petits jardins et impasse des petits jardins	Eff+EP	105909	50358	156267
M42	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Rue du Bourg Corblin	Eff+EP	58052	48448	106500
M1047	Notre-Dame-de-Bliquetuit	Chemin du Pas Grillant	Eff+EP	142294	59031	201325
M2468	Notre-Dame-du-Bec	Route de la Lézarde	Eff+EP			
M2469	Notre-Dame-du-Bec	côte de l'Eglise (ex 7363)	Eff			
M76	Octeville-sur-Mer	rue du Croquet	Eff+EP	57167	25771	82938
M1383	Octeville-sur-Mer	rue d'Ecqueville - lotissement l'appel du large	Ext+EP			
M2134	Octeville-sur-Mer	RD940 x chemin R. Fanonel Atribus	EP			
M2135	Octeville-sur-Mer	Stade avenue Michel Adam	EP	21 566	58 646	80 212
M2393	Octeville-sur-Mer	chicane du fond du val RD 940	EP	8 825	4 013	12 837
M2414	Octeville-sur-Mer	rue Félix Faure Eglise	EP			
M2470	Octeville-sur-Mer	rue Félix Faure	EP			
M2491	Octeville-sur-Mer	Rue Félix Faure - Borne Marché	Ext			
M572	Offranville	Rue Georges Braque	Eff+EP	107 244	11 574	118 818
M1773	Offranville	Place Jean Dasnias et Grande Place	EP	50 055	33 901	83 956

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1774	Offranville	Borne Foraine - Place Jean Dasnias	Ext			
M2173	Offranville	Rue Loucheur (Suite)	EP	24 266	10 449	34 715
M120	Oudalle	route de la Vallée / route du Hamelet (ex 7511)	EP			
M2421	Oudalle	route de la Vallée piste cyclable	EP			
M1592	Ouille-l'Abbaye	ensemble de la commune	EP	43 703	12 340	56 043
M1754	Ouille-l'Abbaye	stade de foot	EP	3 539	1 906	5 445
M1711	Ouille-la-Rivière	Avenue Jacques Masselin	EP	26 889	13 311	40 200
M1713	Ouille-la-Rivière	Tous les Mesnils	EP	42 034	15 576	57 610
M1714	Ouille-la-Rivière	Centre bourg	EP	38 381	14 310	52 691
M1716	Ouille-la-Rivière	Rue du Général de Gaulle	Ext+EP			
M2229	Ouille-la-Rivière	Allée de la Sâne	EP	11 092	5 057	16 149
M2230	Ouille-la-Rivière	Accès Eglise	EP	6 175	2 344	8 519
M2231	Ouille-la-Rivière	Terrain de foot	EP	18 535	10 335	28 870
M1823	Paluel	Chemin des Falaises logements gendarmerie	Ext+EP			
M1964	Paluel	chemin Rural route de Saint-Valery-en-Caux	Ext+EP	9500	500	10000
M825	Petit-Caux	Saint Martin en Campagne - giratoire de la centrale de Penly	EP	44 135	57 753	101 888
M1377	Petit-Caux	Saint-Quentin-au-Bosc - Les Bahuts	Eff+EP	146 105	54 040	200 145
M1380	Petit-Caux	Gouchaupré - Rue des Lilas	EP	11 274	6 071	17 345
M1382	Petit-Caux	Saint-Quentin-au-Bosc - Rue de la Grand'Mare	EP	27 291	13 724	41 015
M1463	Petit-Caux	Greny - Rue de Verton	Eff	67 388	32 738	100 125
M1479	Petit-Caux	Tourville La Chapelle - Rue de La Mairie et Route de Saint Martin	EP	24 018	11 627	35 645
M1748	Petit-Caux	Bracquemont - Rue Jeanne d'Arc et Rue de la Marette	EP	30 713	8 227	38 940
M1749	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Rue Pierre et Marie Curie	EP	19 507	5 383	24 890
M1750	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Avenue Ross et Rue Picasso	EP	20 080	5 540	25 620
M1751	Petit-Caux	Penly - Rue de la tante Lucienne	EP	8 839	8 256	17 095
M1752	Petit-Caux	Brunville - Rue du Stade et City Stade	EP	14 390	7 185	21 575
M1753	Petit-Caux	Derchigny - Lotissement Côte d'Albatre + Secteur Gabriel de	EP	29 032	9 858	38 890
M1755	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Chemin du Plain Marché	EP	29 858	15 512	45 370
M1756	Petit-Caux	Berneval Le Grand - Parking de la future Salle des Fêtes	EP	35 042	18 433	53 475
M1757	Petit-Caux	Biville Sur Mer - La Cavée Bourgeoise	EP	24 772	11 464	36 235
M1763	Petit-Caux	Biville Sur Mer - Rue Leborgne + Résidence Haute Falaise	EP	68 285	31 980	100 265
M1764	Petit-Caux	Parking de l'Hotel de Ville	EP	36 094	39 471	75 565
M1785	Petit-Caux	Tocqueville Sur Mer - Rue de La Forge + Rue de La Varande	EP	12 759	5 631	18 390
M1786	Petit-Caux	Tocqueville Sur Eu - Passage du Bassin	EP	8 612	4 638	13 250
M1787	Petit-Caux	Intraville - Rue du Tilleul - Rue de la Forge - Rue des Champs	EP	66 096	24 234	90 330
M1789	Petit-Caux	Auquemesnil - Secteur Du Bois Ricard	EP	4 640	1 475	6 115
M1790	Petit-Caux	Auquemesnil - Rue de La Brosse et Impasse des Peupliers	EP	22 603	7 007	29 610
M1791	Petit-Caux	Guilmécourt - Rue de La Cavée Rouge	EP	4 515	1 410	5 925
M1792	Petit-Caux	Guilmécourt - Rue des Maronniers - Rue des Granges	EP	42 450	11 565	54 015
M1795	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Rue des Ligueurs - Rue de la Mer	EP	36 128	11 512	47 640
M1796	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Place Duparchy	EP	4 326	3 649	7 975
M1797	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Rue de Vassonville	EP	38 479	11 536	50 015
M1798	Petit-Caux	Saint Martin En Campagne - Rue du Val des Comtes - Rue des Pêcheurs - rue du Château d'Eau	EP	72 074	27 741	99 815
M1857	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Secteur Clos d'Albâtre et Impasse des Forrières	EP	37 938	11 077	49 015
M1858	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Stade de Football	EP	46 328	33 426	79 755
M2195	Petit-Caux	Belleville Sur Mer - Parking Secondaire Scène en Mer	EP	12 856	4 250	17 105
M1365	Petiville	Rue des 18 Acres	Eff+EP	109 526	40 241	149 767
M1744	Petiville	Route du Stade	EP			
M620	Pierreval	Sente de la Cailloutière (fils nus poste Ricarmesnil 76502P0002)	Renfo+EP	47 246	8 739	55 985

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1409	Pissy-Pôville	Mise en conformité de l'Eclairage Public	EP	14 032	4 713	18 745
M1480	Pissy-Pôville	Chemin du Calvaire	Eff+EP	87 000	44 855	131 855
M1770	Pissy-Pôville	Rue de La Mairie	EP	25 464	7 236	32 700
M1771	Pissy-Pôville	Rue de la Mairie - (extension de l'éclairage)	EP	67 256	36 214	103 470
M1772	Pissy-Pôville	Sente Piétonne / Cyclable - Route de Malzaize	EP	56 082	30 198	86 280
M2356	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, Le Brilly	Eff			
M2357	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, rue du Bourg	Eff+EP			
M2358	Port-Jérôme-sur-Seine	Auberville la Campagne, rue de la Nouette	Eff			
M2325	Prétot-Vicquemare	route d'Etalleville	Eff			
M2014	Quiberville	Remplacement de lanternes	EP			
M2015	Quiberville	Hameau Levassor (dossier SAGE 5499)	Eff+EP	65 603	32 517	98 120
M1385	Quincampoix	Les Chaumières de Fronval	EP	10 359	4 706	15 065
M1386	Quincampoix	Le Jardin de La Mairie	EP	10 871	6 764	17 635
M1951	Quincampoix	Route de Neufchâtel - Partie 4	Eff+EP	66 766	33 544	100 310
M1223	Raffetot	Rue du Calvaire et Chemin du Clairnet	Eff+EP	176156	60718	236874
M1224	Raffetot	Rue de l'Eglise	Eff+EP	141090	58490	199580
M1225	Raffetot	Route de la Nationale	Eff+EP	152565	69749	222314
M1549	Rainfreville	Remplacement des lanternes en LEDS	EP	29 249	10 225	39 474
M1555	Rainfreville	Ecaquelon nord	Eff+EP	93 429	40 686	134 115
M1557	Rainfreville	Ecaquelon sud	Eff+EP	80 887	34 817	115 704
M1955	Rebets	Chemin des Hez	EP	8 592	3 792	12 384
M602	Richemont	Rue du Moulin	EP	1501	605	2016
M1733	Rieux	Centre Bourg	EP	148 799	46 517	195 316
M2367	Rieux	Place de l'Eglise	EP	36 969	18 211	55 179
M1354	Rives-en-Seine	Saint-Wandrille-Rançon, Rue Saint-Amand - Partie 1	Eff+EP			
M1355	Rives-en-Seine	Saint-Wandrille-Rançon, Rue Saint-Amand - Partie 2	Eff+EP			
M1356	Rives-en-Seine	Saint-Wandrille-Rançon, route du Bac RD913, rue Saint-Amand & rue de la Gare	Eff+EP			
M779	Riville	Rue du Bosc aux Moines	Eff+EP	58 134	28 615	86 749
M1597	Riville	Rue de Gauquetot	Renfo			
M1619	Robertot	rue du foyer rural	EP	11 953	5 648	17 600
M1604	Rocquemont	Rue de l'ancienne école	Eff+EP	108400	53431	161831
M1605	Rocquemont	Grande Rue (jusqu'à RD928)	Eff+EP	53754	21306	75060
M1607	Rocquemont	Route de Saint Saëns	EP	8 682	3 006	11 688
M1641	Rocquemont	Rue de la Forge (2ème partie)	Eff+EP	55 808	24 745	80 553
M1643	Rocquemont	Grande rue (coté Critot)	Eff+EP	65460	24354	89814
M1646	Rocquemont	Route de Buchy (abri bus)	EP	1 024	385	1 409
M2136	Rogerville	Services Techniques rue René Coty	EP			
M2137	Rogerville	RD 111 Côte de Rogerville	EP			
M2423	Rogerville	le clos des Marettes	EP			
M2424	Rogerville	le Nid de Corneilles	EP			
M2425	Rogerville	lotissement les Alizés	EP			
M2426	Rogerville	chemin de la Mare	EP			
M2427	Rogerville	patis Longuemare	EP			
M2428	Rogerville	rue Duquesne rue Flaubert	EP			
M2429	Rogerville	rue Pasteur	EP			
M2430	Rogerville	rue J. Maridor	EP			
M2431	Rogerville	rue Pierre Corneilles	EP			
M2432	Rogerville	rue René Coty	EP			
M2433	Rogerville	rue du Père Arson	EP			
M2434	Rogerville	rue Raoul Dufy	EP			
M2435	Rogerville	chemin de Campemeille	EP			
M2436	Rogerville	lotissement le Carrouge	EP			
M2437	Rogerville	rue des Châtaigniers	EP			
M2438	Rogerville	impasse Rogerval	EP			
M2439	Rogerville	impasse Panorama	EP			
M2440	Rogerville	lotissement l'Hermitage	EP			
M2441	Rogerville	RD111 côte de Rogerville	Eff+EP			
M2442	Rolleville	rue Barbanchon parking	EP			
M1577	Roumare	Chemin de l'Ouraille	Eff+EP	179 757	85 398	265 155
M1483	Routes	ensemble de la commune	EP	20 532	6 643	27 174
M207	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Champ de Courses	EP	28 776	14 708	43 485

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M208	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue de la Croix de Pierre	EP	26 441	13 589	40 030
M209	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue d'Arques	EP	31 523	15 757	47 280
M210	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue des Salines	EP	20 317	5 793	26 110
M211	Rouxmesnil-Bouteilles	Lotissement des Salines	EP	21 812	6 163	27 975
M510	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Prieuré	EP	6 488	1 976	8 465
M583	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Vallon - Partie Haute	EP	20 716	5 914	26 630
M646	Rouxmesnil-Bouteilles	Rue du Vallon - Partie Basse	EP	10 330	5 310	15 640
M1704	Rouxmesnil-Bouteilles	Résidence Les Beaux Sites	EP	26 895	7 865	34 760
M1706	Rouxmesnil-Bouteilles	Salle Crentin Ansquier	EP	10 728	3 082	13 810
M2389	Rouxmesnil-Bouteilles	Bourg : Armoires de commande de l'éclairage public	EP	28 531	8 384	36 915
M2390	Rouxmesnil-Bouteilles	Stade de Football	EP	21 170	41 710	62 880
M2391	Rouxmesnil-Bouteilles	Nouveau Parking Mairie	EP	21 349	11 496	32 845
M1098	Ry	Rue de la Gloriette (Parking)	EP	3 592	1 111	4 703
M1100	Ry	Grande Rue	Ext	9500	500	10000
M1104	Ry	Grande Rue	Ext	9500	500	10000
M2337	Sainneville-sur-Seine	route des Sports armoire A	EP			
M2338	Sainneville-sur-Seine	route de l'Eglise RD234 armoire B	EP			
M2339	Sainneville-sur-Seine	ch. de l'Eglise, pl. du Cèdre Bleu, rte des Prés Verts armoire B	EP			
M2340	Sainneville-sur-Seine	lot. les Charmilles, ch. de la Forge, rte des Sports, Z.A. armoire	EP			
M2341	Sainneville-sur-Seine	impasse des Cerisiers armoire F	EP			
M2342	Sainneville-sur-Seine	place des Cèdres Bleus armoire G	EP			
M2343	Sainneville-sur-Seine	route d'Etainhus RD234	EP			
M2344	Sainneville-sur-Seine	carrefour RD31 x RD234	EP			
M2345	Sainneville-sur-Seine	RD31 armoire C	EP			
M2490	Sainneville-sur-Seine	RD234 abribus Hérobosc	EP			
M1731	Saint-André-sur-Cailly	Sente de Pibeuf	Eff+EP	65 425	32 780	98 205
M1928	Saint-André-sur-Cailly	Route de Saint Jean	Eff+EP	373 577	171 818	545 395
M2218	Saint-André-sur-Cailly	Secteur : RD n°928, Le Vert Galan et Le Ballon	EP	11 149	3 661	14 810
M1433	Saint-Arnoult	Route du Havre - RD982	EP	83957	35897	119854
M2225	Saint-Arnoult	Avenue du plateau et route du Havre	EP			
M1666	Saint-Aubin-Routot	lotissement des Charmilles	EP	8402	3728	12130
M1667	Saint-Aubin-Routot	lotissement des Chênes	EP	2952	1350	4302
M1668	Saint-Aubin-Routot	lotissement rue des Ecureuils, rue Bouvreuil	EP	14338	6287	20625
M1670	Saint-Aubin-Routot	allée du Cimetière	EP	4944	12124	17068
M1720	Saint-Aubin-Routot	allée des hirondelles	EP	5774	2551	8325
M1722	Saint-Aubin-Routot	rue du four à chaux	EP	3970	1220	5190
M1449	Saint-Aubin-sur-Mer	Camping le Mesnil	EPCCCA	108 313	47 827	156 141
M1450	Saint-Aubin-sur-Mer	Camping Le Grand Sable	EPCCCA	89 463	40 995	130 457
M774	Saint-Aubin-sur-Scie	Chemin des vertus	Eff+EP	67199	25750	92949
M1688	Saint-Aubin-sur-Scie	Quartier de la Providence	EP	35902	9983	45885
M1691	Saint-Aubin-sur-Scie	Quartier de la Mairie	EP	41765	13595	55360
M1692	Saint-Aubin-sur-Scie	Quartier du Hamelet	EP	40595	11256	51851
M1694	Saint-Aubin-sur-Scie	Rue de la libération (partie 2)	EP	15185	5109	20294
M1695	Saint-Aubin-sur-Scie	Quartier du Frêne	EP	32801	9634	42435
M1949	Saint-Aubin-sur-Scie	Route de Paris	EP	5145	1585	6730
M421	Saint-Clair-sur-les-Monts	chemin des écoliers	Eff+EP	85 345	13 631	98 976
M2359	Saint-Crespin	La Ravine	EP	4 358	1 651	6 008
M1659	Saint-Denis-sur-Scie	Place de la mairie	EP	4 418	1 456	5 874
M1698	Saint-Denis-sur-Scie	Rue du bocage	Eff+EP	59 856	35 988	95 844
M1806	Saint-Denis-sur-Scie	Route d' Ordemare	Eff+EP	53 868	26 176	80 044
M1131	Sainte-Austreberthe	rue des fleurs	EP	3 116	1 054	4 170
M1136	Sainte-Austreberthe	rue André Marie	EP	5 396	2 235	7 631
M1137	Sainte-Austreberthe	impasse et rue Guy de Maupassant	EP	7 376	2 966	10 343
M1138	Sainte-Austreberthe	rue de fontenelle	EP	11 086	3 538	14 624
M2032	Sainte-Austreberthe	rue Joseph Roy et rue Raymond Subes	EP	8 315	3 562	11 877
M584	Sainte-Croix-sur-Buchy	Route de Saint Germain	Eff+EP	100063	50366	150429
M591	Sainte-Croix-sur-Buchy	Route de Saint Germain	EP	6 062	2 159	8 221
M1422	Sainte-Foy	Sente piétonne	EP	17536	8919	24455
M2028	Sainte-Geneviève en bray	Route de l'église	Eff+EP			
M2029	Sainte-Geneviève en bray	Place de l'église	EP			
M2030	Sainte-Geneviève en bray	Route de l'orme	Eff+EP			
M1567	Sainte-Hélène-Bondeville	Rue de la campagne	Renfo+EP	63 042	4 769	67 810

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M2033	Sainte-Hélène-Bondeville	Rue du Presbytère	Eff+EP	48 152	21 405	69 558
M264	Sainte-Marie-des-Champs	Parking église	EP	11363	5171	16534
M199	Sainte-Marie-des-Champs	rue du vieux sainte marie	EP	11 200	4 577	15 777
M1484	Sainte-Marie-des-Champs	rue de l'industrie partie 2	Eff+EP	88 302	35 513	123 815
M1877	Sainte-Marie-des-Champs	le clos des champs	Ext+EP	87 638	28 026	115 664
M2041	Sainte-Marie-des-Champs	rue du menilat	Eff+EP	57 570	12 237	69 807
M2042	Sainte-Marie-des-Champs	rue de la garenne	Eff+EP	79 340	10 332	89 672
M2354	Saint-Eustache-la-Forêt	Hameau de la Mare Carel	EP			
M1391	Saint-Georges-sur-Fontaine	Route de Quincampoix	Eff+EP	73 291	31 349	104 640
M987	Saint-Germain-des-Essourts	Route de Bimare				
M1523	Saint-Germain-d'Etables	Rue Marcel Bonhomme (1ère partie)	Eff+EP	72 909	52 131	125 040
M1525	Saint-Germain-d'Etables	Ruelle de l'église	Eff+EP	78 222	50 618	128 840
M1905	Saint-Germain-d'Etables	Rue Marcel Bonhomme (2ème partie)	Eff+EP	80 514	61 206	141 720
M520	Saint-Germain-sous-Cailly	Lotissement l'Orée du Bois	EP	3 384	1 066	4 450
M521	Saint-Germain-sous-Cailly	Le Clos des Houx	EP	8 269	2 491	10 760
M522	Saint-Germain-sous-Cailly	Route du Petit Pont	EP	8 908	2 642	11 550
M783	Saint-Germain-sous-Cailly	Route du Mont Jeanne	EP	0	4 520	4 520
M2443	Saint-Gilles-de-la-Neuville	parking salle polyvalente route de Gommerville	EP			
M2046	Saint-Jacques-d'Aliermont	Rue de La Mairie - Rue du Vaillon - D 201	EP	16 652	4 994	21 645
M1784	Saint-Jean-de-Folleville	Lotissement du Château et rue de Beaumont	EP	21 205	5 665	26 869
M2316	Saint-Jean-de-la-Neuville	Allée de la Plaine, de la Prairie, des Grés et Route de l'Ecole	EP			
M1407	Saint-Jean-du-Cardonnay	Stade de Football - Boldair	EP	12 979	14 256	27 235
M1408	Saint-Jean-du-Cardonnay	Mise en conformité de l'Eclairage Public	EP	14 676	4 919	19 595
M2444	Saint-Jouin-Bruneval	sente Chémétov le Clos Courlis	EP			
M2445	Saint-Jouin-Bruneval	lotissement Gustave Flaubert rue Legros	EP			
M2446	Saint-Jouin-Bruneval	rue des Lilas, rue des Oeillets, cheminement piéton	EP			
M2447	Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue des Grives	EP			
M2448	Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue du Point du Jour, rue de la Briganderie	EP			
M2449	Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue des Cerisiers	EP			
M2450	Saint-Laurent-de-Brèvedent	quartier Catillon	EP			
M2451	Saint-Laurent-de-Brèvedent	côte d'Azur, rue de la Plaine	EP			
M2452	Saint-Laurent-de-Brèvedent	RD111 côte des Châtaigniers	EP			
M2453	Saint-Laurent-de-Brèvedent	rue Aplemour armoire J	EP			
M2392	Saint-Léonard	Rue de la Briqueterie	Eff+EP			
M2394	Saint-Léonard	Rue des Hirondelles (Accès Stade de Foot)	EP			
M1438	Saint-Lucien	Ensemble de la commune	EP	38 376	11 544	49 921
M1439	Saint-Lucien	Route de Nolléval	Eff+EP	203 044	93 529	296 573
M1398	Saint-Maclou-de-Folleville	Route des 3 communes (RDI01)	Eff+EP	39 211	17 744	56 955
M1426	Saint-Maclou-de-Folleville	Impasse des troènes	EP	3 320	1 788	5 108
M1560	Saint-Maclou-de-Folleville	Route d'Épinay et rue de la ruelle	Eff+EP	385 204	177 036	562 240
M1561	Saint-Maclou-de-Folleville	Rue des noyers et rue du calvaire	Eff+EP	152 907	71 585	224 492
M1874	Saint-Maclou-de-Folleville	Remplacement de lanternes	EP	35 687	11 773	47 460
M1437	Saint-Maclou-la-Brière	Route de Yébleron et Chemin des Paquerettes	Eff+EP	39 887	18 504	58 392
M1440	Saint-Maclou-la-Brière	Rue du Cheval Blanc et Chemin des Roses	Eff+EP	164 312	83 116	247 428
M1780	Saint-Maclou-la-Brière	Route de Bolbec RD73 et Chemin des Roses	Eff+EP	94152	46163	140315
M882	Saint-Martin-aux-Arbres	rue du tortillard partie 1	Eff+EP	51 734	26 724	78 458
M892	Saint-Martin-aux-Arbres	rue du tortillard partie 2	Eff+EP	32 079	15 604	47 683
M2244	Saint-Martin-aux-Arbres	armoire de la commune	EP	2 988	893	3 881
M1261	Saint-Martin-aux-Buneaux	Route de Vinchigny	Eff+EP	174939	66185	241124
M1273	Saint-Martin-aux-Buneaux	Rue de la mer - RD471	Renfo+EP	85218	10291	95509
M1275	Saint-Martin-aux-Buneaux	Rue Joseph Heuzé 2ème Partie	Renfo+EP	141 460	16 783	158 244
M1276	Saint-Martin-aux-Buneaux	Rue Joseph Heuzé poste Tennis	Renfo+EP	83 022	8 243	91 265
M1368	Saint-Martin-du-Bec	route du château RD32	Renfo			
M2139	Saint-Martin-du-Manoir	route de la Vallée RD34	EP			

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M2454	Saint-Martin-du-Manoir	RD111 route de Montivilliers armoire M	EP			
M2471	Saint-Martin-du-Manoir	Côte de Gournay	Eff+EP			
M284	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Place du 19 Mars 1942	Eff	38 499	13 781	52 280
M1740	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue Cannevel 1 - Partie Torsadé	Eff+EP	136 534	57 416	193 950
M1741	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue Cannevel 2 - partie Fils Nus	Eff+EP	131 202	16 708	147 910
M1911	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Stade de football des Frères Garçonnet	EP	8 656	20 910	29 565
M1914	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route d'Envermeu	EP	12 509	3 566	16 075
M1916	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Route de Neufchâtel	EP	25 181	7 134	32 315
M1917	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Terrain de Football des Canadiens	EP			
M1918	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Sente Ecole Amont	EP			
M2328	Saint-Nicolas-d'Aliermont	Rue Edouard Cannevel - tennis de table	Ext	26 458	1 392	27 850
M1849	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue de la Péreuse rue du Val au Geai	EP			
M1853	Saint-Nicolas-de-la-Taille	R.D.17	EP			
M1865	Saint-Nicolas-de-la-Taille	sente Foison rue du Petit Val	Bff+EP			
M1867	Saint-Nicolas-de-la-Taille	rue du Cabriolet	Eff+EP			
M1788	Saint-Ouen-sous-Bailly	Rue d'Auberville	EP	23 721	6 429	30 150
M1926	Saint-Ouen-sous-Bailly	Rue du Bailly Bec (extension EP)	EP	11 112	11 263	22 375
M931	Saint-Pierre-en-Val	Poste Mont Hulin	Renfo			
M2348	Saint-Pierre-en-Val	rue de la poterie (partie haute)	Eff+EP	48 372	20 319	68 691
M2464	Saint-Pierre-en-Val	Route de la forêt	Eff+EP			
M2465	Saint-Pierre-en-Val	Batiment communal	Ext			
M1209	Saint-Pierre-le-Viger	Rue de la Madeleine	EP			
M1211	Saint-Pierre-le-Viger	Route d'Houdetot	EP			
M1727	Saint-Rémy-Boscrocourt	centre bourg	EP	109 732	30 958	140 690
M1898	Saint-Rémy-Boscrocourt	rue du Stade	EP	12 081	12 659	24 740
M2140	Saint-Romain-de-Colbosc	rue Félix Faure RD 81 (ex SAGE 4381)	EP			
M2415	Saint-Romain-de-Colbosc	route de Saint Laurent RD34 armoire 12	EP			
M2489	Saint-Romain-de-Colbosc	chemin de la Porte Rouge x route d'Oudalle	EP			
M876	Saint-Romain-de-Colbosc	parking Stade	EP	1 587	855	2 442
M2216	Saint-Sauveur-d'Emalleville	RD925, Rue des Thuyas et Route des 2 Eglises	EP	28 200	7 050	35 250
M1837	Saint-Vaast-Dieppedalle	Rue du colombier	EP	4 363	1 210	5 572
M2455	Saint-Vincent-Cramesnil	rue des Châtaigniers	EP			
M2161	Sandouville	rte de la Plaine RD80 armoire D	EP			
M2163	Sandouville	rte de la Plaine RD80 armoire E	EP			
M2164	Sandouville	rte de la Plaine RD80 armoire G	EP			
M2166	Sandouville	rte de la Plaine rte du Catillon RD80 armoire P	EP			
M2329	Sandouville	rue de la Seine armoire D (lié à M2161)	EP			
M2330	Sandouville	lot.des Grds Prés, ch. de la ferme, ch. des Grds Prés armoire E	EP			
M2331	Sandouville	rue de l'Eglise, ch. de l'Eglise, VC204 armoire F	EP			
M2332	Sandouville	rue du Carrouge armoire G (lié à M2164)	EP			
M2333	Sandouville	voie des Calètes armoire I	EP			
M2334	Sandouville	chemin de la Brise, chemin de l'Estuaire armoire J	EP			
M2335	Sandouville	chemin des Prairies armoire O	EP			
M2336	Sandouville	chemin de la Masse	EP			
M1736	Sassetot-le-Mauconduit	Rue Joseph Heuze poste tennis	Renfo	20 270	4 130	24 400
M1737	Sassetot-le-Mauconduit	Rue Joseph Heuze poste Heuze	Renfo	26 870	2 030	28 900
M1738	Sassetot-le-Mauconduit	Rue Joseph Heuze Poste Heuze lié au M1274	Renfo	48 290	7 910	56 200
M1829	Sassetot-le-Mauconduit	Route de Criquetot et Chemin de Briquedalles	EP	53 229	24 729	77 959
M1831	Sassetot-le-Mauconduit	Rue du Docteur Coquais	Renfo+EP	60 303	6 793	67 096
M1832	Sassetot-le-Mauconduit	Impasse de la Garenne	Renfo+EP	171 029	14 842	185 871
M1378	Sauchay	Chemin Sainte Apolline - Poste Eglise	Eff+EP	65 822	30 298	96 120
M1379	Sauchay	Chemin Sainte Apolline - Poste Plaine de Sauchay	Eff+EP	68 854	34 912	103 765
M93	Sauqueville	Rue Octave Mureau	Eff+EP	59 606	26 924	86 530
M94	Sauqueville	Route de la Pomme	Eff+EP	71 147	33 128	104 275
M1589	Sauqueville	Rue de la Pomme	EP	8 722	2 528	11 250
M1590	Sauqueville	Rue de la Mairie + Impasse de la Chapelle	EP	14 434	4 081	18 515
M1465	Saussay	rue du clos chailloux	Ext+EP	128 647	20 035	148 682
M1466	Saussay	clos chaillou	Eff+EP	87 026	46 309	133 334
M1414	Senneville-sur-Fecamp	Armoire A	EP	29 424	9 442	38 866
M1415	Senneville-sur-Fecamp	Armoire B	EP	16 974	5 160	22 135
M1416	Senneville-sur-Fecamp	Armoire C	EP	10 139	3 070	13 209
M1417	Senneville-sur-Fecamp	Armoire D	EP	19 446	5 944	25 390
M1418	Senneville-sur-Fecamp	Armoire E	EP	2 943	952	3 895

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M1419	Senneville-sur-Fecamp	Armoire F	EP	15830	5868	61698
M1420	Senneville-sur-Fecamp	Armoire G	EP	9720	3323	13043
M1421	Senneville-sur-Fecamp	Armoire H	EP	7806	2453	10259
M1728	Sept-Meules	centre bourg	EP	39 380	12 494	51 874
M1758	Serqueux	Rues du Bastringue et des Bruyères	EP	10891	3626	14517
M1526	Servaville-Salmonville	Bourg, Hémaudière et Salmonville	EP	72 101	21 728	93 829
M54	Sierville	Rue du Stade	Eff+EP	48 339	25 681	74 020
M762	Sierville	Centre Bourg	EP	38 103	11 422	49 525
M1879	Sierville	Parking Salle Albert Petit + Route des Huniers + Bosc Laurent	EP	5 166	2 454	7 620
M1887	Sierville	Mise en conformité de l'éclairage public	EP	8 870	3 490	12 360
M947	Smermesnil	hameau la Leuqueue	Eff+EP			
M1922	Sorquainville	plusieurs rues	EP	1 005	373	1 379
M1330	Sotteville-sur-Mer	Armoire 76683C Place de la Libération	EP+EPCCCA	37 149	12 329	49 478
M1508	Sotteville-sur-Mer	Armoire 76683B Rue Jean Antheaume	EP	24 573	6 737	31 310
M372	Tancarville	place des Alluvions	Eff+EP	91 775	42 225	134 000
M1856	Tancarville	rue de la Seine, aire de covoiturage	EP	5 652	2 977	8 629
M1861	Tancarville	impasse des Jonquilles	EP	8 239	3 429	11 668
M1862	Tancarville	allée Fauquet	EP	9 357	4 250	13 606
M1863	Tancarville	rue du Nais	EP	5 530	1 596	7 126
M894	Terres-de-Caux	Fauville en Caux terrain de foot 1	EP	52 284	39 004	91 288
M895	Terres-de-Caux	Fauville en Caux terrain de foot 2 René Lucas	EP	8 443	15 403	23 847
M896	Terres-de-Caux	Fauville-en-Caux - armoire EP de la city	EP	10922	3257	14179
M1043	Terres-de-Caux	Bermonville - rue de l'église (complément 2017 de la rue du Calvaire)	Eff+EP	48 352	21 082	69 435
M1130	Terres-de-Caux	Bennetot rue du manoir	Eff	102 481	67 435	169 916
M1474	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue des londes	Eff+EP	235 467	9 529	244 996
M1564	Terres-de-Caux	RD 240	Renfo			
M1900	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue Charles de Gaulle gendarmerie	Ext+EP	83 698	13 993	97 692
M2234	Terres-de-Caux	Bermonville - rue du bout joyeux terrain de sport	Ext	10 586	557	11 143
M2405	Terres-de-Caux	Fauville en Caux - rue du parc	Eff+EP			
M2422	Terres-de-Caux	rue des vallons	Eff+EP			
M1919	Thérroudeville	Rue Albert Bellavoine	Renfo	500	0	500
M2142	Thérroudeville	Rue des tisserands	Eff+EP			
M1664	Theuville-aux-Maillots	Toute la commune	EP			
M1412	Thiergeville	Rue du Manoir	EP	7 463	3 611	11 074
M1839	Thiergeville	Allée Edouard	EP	1 762	591	2 353
M1840	Thiergeville	Les Logis	EP	2 500	1 198	3 697
M1888	Thiétreville	Toute la commune	EP	38 326	11 462	49 788
M1889	Thiétreville	Hameau du Buc	EP	1 032	386	1 417
M1890	Thiétreville	Rue Verte	EP	1 007	400	1 407
M1891	Thiétreville	Rue de la Mare Havy	EP	1 635	564	2 199
M1892	Thiétreville	Rue du Bel Event	EP	3 781	1 562	5 344
M1893	Thiétreville	Stade	EP			
M1894	Thiétreville	Hameau Bois mare	EP	3 435	1 534	4 969
M1895	Thiétreville	Parking Salle des Fêtes	EP			
M1896	Thiétreville	Rue Emile Beus	EP	1 017	390	1 407
M1897	Thiétreville	Rue des Châtaigners	EP	1 808	816	2 624
M1544	Thil Manneville	Armoires A, C, E - Remplacement des lanternes	EP	32486	11330	43816
M1545	Thil Manneville	Armoires K, F, J - Remplacement des lanternes	EP	13193	4766	17959
M1546	Thil Manneville	Armoires G, H - Remplacement des lanternes	EP	13749	5003	18752
M1547	Thil Manneville	Armoire L - remplacement des lanternes	EP	26109	9451	35560
M1548	Thil Manneville	Projecteur Eglise	EP	2011	839	2850
M2168	Tocqueville-les-Murs	Rue de la Mairie et de l'Eglise	EP	11 001	3 770	14 771
M1851	Torcy-le-Grand	Sente piétonne et parking	EP	65 942	33 590	99 532
M1693	Torcy-le-Petit	Rue de la Maladrerie	EP	7 043	3 562	10 605
M2138	Torcy-le-Petit	Route d'Etables	Eff	147 340	12 460	159 800
M1672	Tôtes	Place du Général de Gaulle	EP	2947	1169	4116
M1673	Tôtes	Rue des forrières	EP	4740	1717	6457
M603	Touffreville-la-Corbeline	Chemin René et Henri Bossière	Ext+EP	118835	0	118835
M1725	Touffreville-sur-Eu	Centre bourg	EP	34 610	9 958	44 569
M1251	Tourville-les-Ifs	Hameau de la broche à rôtir	Eff+EP	366 699	168 686	535 385

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M2381	Tourville-sur-Arques	Route des Coteaux	EP	2699	1116	3815
M1542	Trémauville	rue du faux buisson	EP	12 765	6 201	18 966
M2388	Trémauville	rue de la mairie	Eff			
M1626	Val-de-Saône	Hameau le Mesnil Mascarel	EP	4 775	1 777	6 552
M1627	Val-de-Saône	Hameau de Thiedeville Nord	EP	10 100	3 508	13 608
M1628	Val-de-Saône	Hameau d'Eurville	EP	12 212	4 192	16 404
M1629	Val-de-Saône	Hameau de Renieville	EP	12 472	4 332	16 804
M1630	Val-de-Saône	Résidence les Genêts	EP	17 992	5 629	23 620
M1632	Val-de-Saône	Route d'Eurville	EP	13 747	4 705	18 452
M1633	Val-de-Saône	Rue du Mont Varin	EP	10 639	3 769	14 408
M1647	Val-de-Saône	Résidence les peupliers	EP	6 771	2 241	9 012
M1648	Val-de-Saône	Route de la mer et de Varvannes	EP	15 183	4 997	20 180
M1649	Val-de-Saône	Lotissement du vieux moulin	EP	12 994	4 158	17 152
M1650	Val-de-Saône	Hameau de la froide rue	EP	11 498	3 920	15 418
M1651	Val-de-Saône	Hameau de Varvannes	EP	14 088	4 747	18 835
M1655	Val-de-Saône	Place Daniel Boucour et rue du moulin traversin	EP	21 044	6 776	27 820
M1656	Val-de-Saône	Remplacement armoires Hameau de Varvannes et le Mesnil	EP	4 698	1 627	6 325
M1660	Val-de-Saône	Bornes bibliothèque	EP	9 580	3 568	13 148
M1661	Val-de-Saône	Rue du beau soleil	Eff+EP	51 900	24 510	76 410
M1256	Val-de-Scie	Rue Jean Macé (2ème partie)	Eff+EP	73 860	36 492	110 352
M1257	Val-de-Scie	Rue de Verdun (1ère partie)	Eff+EP	87 405	40 931	128 336
M1683	Val-de-Scie	Rue du chasse-marée	Eff+EP	116255	59063	175318
M1965	Val-de-Scie	Rue de Verdun (2ème partie)	Eff+EP	87 405	40 931	128 336
M1967	Valliquerville	rue du puits	Eff			
M2037	Valliquerville	rue de la forge	Eff+EP	94 089	14 300	108 389
M2040	Valliquerville	rue du petit Carpentier	Eff+EP	167 481	35 851	203 331
M1833	Valmont	Rue Albert Bellavoine	Renfo+EP	157138	13804	170942
M1834	Valmont	Rue du 8 Mai 1945- Route de Valmont	Renfo+EP	183 362	21 801	205 163
M1835	Valmont	Rue Louis Barbier-Rue du Donjon	Eff+EP			
M1836	Valmont	Route de l'Europe	Ext+EP			
M1012	Varneville-Bretteville	Impasse du bout de bas	Eff+EP	47 072	24 085	71 157
M1591	Varneville-Bretteville	aire covoiturage RD 2	Ext+EP	29 175	3 757	32 932
M1565	Vassonville	Impasse du bois du fil	Renfo+EP	265985	28099	294084
M1671	Vassonville	Route de la mare aux loups	Eff+EP	62 526	31 829	94 355
M443	Vattetot-sous-Beaumont	Rue de l'école, allée de la plaine,	EP	27 408	7 394	34 801
M1068	Vattetot-sous-Beaumont	Rue de l'Ecole	Renfo+Eff+EP	61 830	22 708	84 538
M1956	Vattetot-sur-Mer	Route du Gros Chêne et lotissement Bel Air	EP	7672	1918	9590
M501	Vatteville-la-Rue	Armoires EP de la commune (Diverses rues)	EP	9 267	3 067	12 334
M2318	Vatteville-la-Rue	De la rue des Landes à La Rue	EP	29 527	7 957	37 484
M2320	Vatteville-la-Rue	De la Route de Caudebec à la rue d'Arelaune	EP	32 961	8 858	41 819
M2322	Vatteville-la-Rue	Ruelle Bignon	EP	3 060	1 392	4 451
M893	Veauville-lès-Quelles	Chemin de la Côte	Eff+EP	192193	95575	287768
M1970	Ventes-Saint-Rémy	Rue de l'Eglise	Eff+EP	172275	67975	240250
M2474	Veules-les-Roses	Place des Ecosais	Eff	12000	4000	16000
M1675	Vibeuf	rue des forrières	Eff+EP	56 747	35 659	92 406
M1676	Vibeuf	rue du bois potier	EP	1 761	650	2 411
M1847	Vibeuf	ensemble de la commune inventaire	EP	286	154	441
M339	Vieux-Manoir	Impasse des Ecoles	Eff+EP	23 947	11 658	35 606
M597	Vieux-Manoir	Route de Saint Aubin (phase 3)	Eff+EP	26 940	10 960	37 900
M540	Villers-Ecalles	Lotissement Bellegarde - Partie Fils Torsadés	Eff+EP	123 486	58 024	181 510
M542	Villers-Ecalles	Rue de Courvaudon	Eff+EP			
M1809	Villers-Ecalles	Lotissement Bellegarde - Partie Fils Nus	Eff+EP	381 808	48 622	430 430
M1524	Villy-sur-Yères	route de Melleville	Eff+EP	51 649	26 890	78 539
M1277	Vinnemerville	Impasse des champs	Renfo+EP	28279	3993	32272
M1759	Yébleron	rue du calvaire	EP	4 400	1 274	5 674
M1760	Yébleron	route de Bolbec et route de Fauville	EP	6 820	1 927	8 748
M1762	Yébleron	lotissement les rouelles	Eff+EP	137 819	64 582	202 401
M78	Yerville	quartier sud phase 4	Ext+EP	158 254	76 474	234 728
M198	Yerville	boulevard Delahaye	EP	20 219	9 762	29 981
M1663	Yerville	impasse Vallois 4x48 CU	Eff+EP	51 146	9 297	60 443
M1669	Yerville	centre bourg et rue Jacques Ferny	EP	87 403	52 974	140 377
M1710	Yerville	place Bernard Alexandre	EP	13 748	5 844	19 592

N°	Commune	Lieu	Nature	€ Subv SDE	€ Adh HT	€ Total HT
M2232	Yerville	groupe scolaire Jules Gueville extension	EP	6 778	3 390	10 168
M2233	Yerville	groupe scolaire Jules Gueville partie renouvellement	EP	14 438	6 909	21 346
M541	Yport	Route de Criquebeuf et Rue Henri Simon	Eff+EP	100 385	43 644	144 030
M2172	Yport	impasse du Puits Germain, Cours des Amares, allée de la Corderie, etc...)	EP	20 486	6 098	26 584
M1634	Ypreville-Biville	Armoire A	EP	7987	2509	10496
M1635	Ypreville-Biville	Armoire B	EP	915	380	1295
M1636	Ypreville-Biville	Armoire C	EP	10467	2997	13464
M1367	Ypreville-Biville	Armoire D	EP	5813	1733	7546
M1368	Ypreville-Biville	Armoire E	EP	2157	741	2898
M1903	Ypreville-Biville	carrefour Rue du Presbytère et Rue des Châtaigniers	EP	4 995	2 304	7 298
M1904	Ypreville-Biville	Terrain de foot	EP	29 486	29 832	59 318
M1906	Ypreville-Biville	Parking Salle des fêtes	EP	12 236	5 879	18 116
M1907	Ypreville-Biville	Route de Sorquainville Parking	EP	6 095	2 804	8 899
M1908	Ypreville-Biville	RD926	EP	1 672	900	2 572
M1742	Yvecrique	armoire de la commune	EP	3 846	1 135	4 982
M1743	Yvecrique	route d'Yvetot	EP	17 123	4 898	22 021
M2347	Yvecrique	rue des tilleuls	EP	4 933	2 519	7 453

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-11

Séance du 21 JUIN 2019

Objet : PROPOSITION D'AVENANTS DE SCISSION ET DE TRANSFERT DES CONTRATS DSP GAZ ENTRE GRDF, ANTARGAZ-FINAGAZ, ANTARGAZ, PRIMAGAZ, LE SDE76 ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE, DU CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL ET DE CAUX ESTUAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-11-DE

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d'Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-11

OBJET : PROPOSITION D'AVENANTS DE SCISSION ET DE TRANSFERT DES CONTRATS DSP GAZ ENTRE GRDF, ANTARGAZ-FINAGAZ, ANTARGAZ, PRIMAGAZ, LE SDE76 ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE L'AGGLOMERATION HAVRAISE, DU CANTON DE CRIQUETOT-L'ESNEVAL ET DE CAUX ESTUAIRE

VU :

- la création de la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire (Le Havre Seine Métropole) au 1^{er} janvier 2019,
- l'article 43 de la loi MAPAM et l'article L5217-I et suivant du CGCT indiquant que la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire exerce la compétence d'autorité organisatrice du gaz au 1^{er} janvier 2019,
- le contrat historique GrDF couvrant 23 communes de la communauté urbaine (CU) de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire et les communes du SDE76,
- la DSP GrDF 2008-02 couvrant la commune de Fontenay (CU),
- la DSP GrDF 2009-01 couvrant la commune de Gommerville (CU) et les communes de Bosc-Roger-sur-Buchy, Etainhus, Flocques et Saint-Jean-de-la-Neuville (SDE76),
- la DSP Antargaz-Finagaz 2009-01 couvrant la commune du Tilleul (CU),
- la DSP Antargaz 2006-01 couvrant la commune de Mannevillette (CU),
- la DSP Primagaz 2008-01 couvrant la commune de Saint-Vincent-Cramesnil (CU),
- l'article L5211-25-1 du CGCT, rendu applicable par les dispositions du L5217-47-111 lequel renvoie au II du même article,

CONSIDERANT :

Le Président expose que :

- les parties ont convenu de conclure un avenant aux contrats de concession de la distribution publique de gaz cités respectivement des 23/06/2004, 05/06/2009, 25/02/2011, 18/08/2010, 10/11/2006 et 17/02/2009, d'acter le transfert de compétence à la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire et de scinder chaque contrat en deux contrats distincts correspondant aux deux autorités concédantes disposant de périmètres d'intervention distincts,
- les contrats seront exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leurs échéances respectives. Seul le rapport d'activité sera modifié pour être établi à l'échelle de chaque nouveau périmètre, dans les mêmes conditions précisées par les contrats de concession et la redevance sera partagée entre les deux collectivités, sans modifier le montant total dû dans les conditions précisées dans l'annexe aux contrats,
- aucune indemnité ne sera versée aux délégataires,
- la rentabilité des DSP n'est donc pas affectée par les présents avenants.

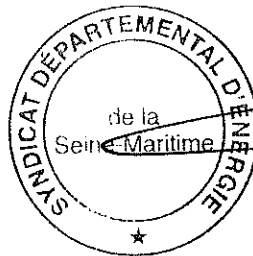
Le Président donne ensuite lecture des avenants.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les avenants de scission entre la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, le SDE76 et respectivement GrDF contrat historique, GrDF DSP, Antargaz DSP, Antargaz-Finagaz DSP et Primagaz DSP ;
- **ADOpte** l'avenant de transfert entre la communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot-l'Esneval et de Caux Estuaire, le SDE76 et GrDF pour la commune de Fontenay ;
- **AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants et à prendre toutes dispositions pour en assurer l'exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-12

Séance du 21 JUI 2019

**Objet : DÉVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES BAS-CARBONE
POUR LA MOBILITÉ DES AGENTS ET LES BESOINS DES SERVICES DU
SDE76**

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILÉUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DEPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-12

OBJET : DÉVELOPPEMENT D'UNE FLOTTE DE VÉHICULES BAS-CARBONE POUR LA MOBILITÉ DES AGENTS ET LES BESOINS DES SERVICES DU SDE76

VU :

- les objectifs nationaux de développement de la mobilité bas-carbone,

CONSIDÉRANT :

- la nécessité de renouveler régulièrement des véhicules de service et le positionnement du SDE76 en faveur du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques,

PROPOSITION :

Le président propose de renouveler les prochains véhicules en privilégiant l'achat de véhicules électriques de grande autonomie et d'équiper le parking du SDE76 de bornes de recharge rapide pour un budget indicatif de 70 000 € HT.

Ces bornes seront privatives et accessibles aux seuls besoins du SDE76 et de ses visiteurs.

Il propose que ces bornes soient posées, exploitées et supervisées dans le cadre du marché actuel passé avec Izivia, afin de pouvoir réaliser un bilan qualitatif de notre mobilité électrique.

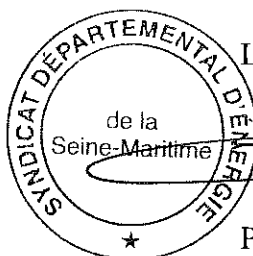
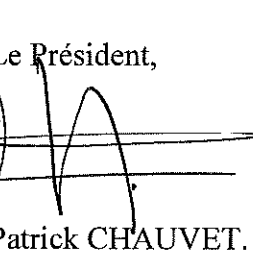
Il précise que le propriétaire des locaux a donné son accord sur cette implantation,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** la proposition du président,
- **AUTORISE** la pose de 2 bornes rapides,
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant à intervenir avec Izivia dans le cadre du marché à bons de commande en cours.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Président,

Patrick CHAUVET.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-13

Séance du **21 JUIN 2019**

Objet : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – MODE DE FINANCEMENT DE NOUVELLES BORNES, LISTE DES BORNES A POSER POUR 2019 ET LISTE D'ATTENTE

membres en exercice :	79
membres présents :	51
pouvoirs :	9
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20190621-2019_06_21-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le 21 juin à 14h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime légalement convoqués le 13 juin 2019, se sont réunis dans la salle Albert Petit à Sierville, sous la présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

	CLÉ		Représentant	Présent
1	1	entre Seine et Manche	Grégoire MICAUX	X
2	1	entre Seine et Manche	Jean-Pierre BONNEVILLE	X
3	1	entre Seine et Manche	Christian GRANCHER	Ex.
4	1	entre Seine et Manche	Yves KIFFER	Ex.
5	1	entre Seine et Manche	Jacqueline NAUDIN	X
6	1	entre Seine et Manche	Hervé LEPILEUR	X
7	1	entre Seine et Manche	Daniel LEMESLE	X
8	1	entre Seine et Manche	Bernard RIBET	X
9	1	entre Seine et Manche	Daniel SOUDANT	
10	1	entre Seine et Manche	Jean-Marie JEANNE	X
11	1	entre Seine et Manche	Jocelyne GUYOMAR	X
12	1	entre Seine et Manche	Jacques DELLERIE	X
	1	entre Seine et Manche	Cyriaque LETHUILLIER(S)	X
13	2	de la région de Fécamp – Goderville	Jean-Marie CROCHEMORE	X
14	2	de la région de Fécamp – Goderville	Guy FONTANIE	
15	2	de la région de Fécamp – Goderville	Michel LOISEL	X
16	2	de la région de Fécamp – Goderville	Hervé CHEDRU	
17	2	de la région de Fécamp – Goderville	Benoit DESCHAMPS	Ex.
18	3	du Pays de Caux	Carmen BLEAUDY	
19	3	du Pays de Caux	Yvon PESQUET	X
20	3	du Pays de Caux	Gilles LARCHER	X
21	3	du Pays de Caux	Thierry LECARPENTIER	Ex.

	CLÉ		Représentant	Présent
22	4	de Caux - Vallée de Seine	Hubert MAILLET	X
23	4	de Caux - Vallée de Seine	Isabelle RENOUF	
24	4	de Caux - Vallée de Seine	Sylvain DELTOUR	X
25	4	de Caux - Vallée de Seine	Marcel VAUTIER	X
26	4	de Caux - Vallée de Seine	Gilles AMAT	
27	4	de Caux - Vallée de Seine	David SABLIN	Ex.
	4	de Caux - Vallée de Seine	Jean-Luc COUTURIER (S)	
28	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Laurent VASSET	X
29	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	André-Pierre BOURDON	X
30	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Jean BUGEON	X
31	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Christian FAUQUET	X
32	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Claude LEFEBVRE	
33	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Gérard COLIN	
	5	de la Côte d'Albâtre - Valmont	Pascal LECOURT (S)	
34	6	de la région de Luneray	Alain LETARD	Ex.
35	6	de la région de Luneray	Stéphane MASSE	
36	6	de la région de Luneray	Daniel BEUX	
37	6	de la région de Luneray	Jean-François BLOC	X
38	7	de la région de Pavilly - Yerville	Chantal VERHALLE	X
39	7	de la région de Pavilly - Yerville	Xavier VANDENBULCKE	X
40	7	de la région de Pavilly - Yerville	Francis BELLENGER	X
41	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel GRESSENT	X
42	7	de la région de Pavilly - Yerville	Daniel COLLARD	Ex.
	7	de la région de Pavilly - Yerville	Jean-Louis LUC (S)	X
43	9	de la région de Buchy	Daniel BARBIER	
44	9	de la région de Buchy	Patrick CHAUVET	X
45	9	de la région de Buchy	Lionel SAILLARD	X
46	9	de la région de Buchy	Patrick GUERARD	
47	9	de la région de Buchy	Anne-Marie DELAFOSSE	X
48	9	de la région de Buchy	Colette BERTRAND	X
	9	de la région de Buchy	Jacques AMEDEE (S)	
49	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hugues OGDEN	Ex.
50	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Alain DEPREAUX	X
51	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Gérard JOUAN	Ex.
52	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Hubert LEPLICHER	X
53	10	de la région de Bellencombre – Longueville – Tôtes	Norbert GAINVILLE	X
54	11	de la région Dieppoise	Daniel JOFFROY	X
55	11	de la région Dieppoise	Patrick MARTIN	Ex.
56	11	de la région Dieppoise	Annie PIMONT	X
57	11	de la région Dieppoise	Michel MENIVAL	
58	11	de la région Dieppoise	Daniel LEFEVRE	
59	11	de la région Dieppoise	Pierre SORIN	Ex.
60	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jacky LEVEQUE	
61	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Marie DUMOUCHEL	X
62	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Jean-Pierre TROLEY	

	CLÉ		Représentant	Présent
63	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Daniel ROCHE	X
	12	de la région de Criel – Incheville – Londinières	Joël COULOMBEL (S)	X
64	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Virginie LUCOT-AVRIL	Ex.
65	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Gérard GROMARD	X
66	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Jean-Claude BECQUET	X
67	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Daniel VAN HULLE	Ex.
68	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Rémy TERNISIEN	X
	13	de la région d’Aumale – Blangy - Neufchâtel	Evelyne COUET (S)	
69	14	du Pays de Bray	Gérard LESUEUR	X
70	14	du Pays de Bray	Michel DELILLE	X
71	14	du Pays de Bray	Michel LEJEUNE	Ex.
72	14	du Pays de Bray	Georges FLEURBAEY	Ex.
73	14	du Pays de Bray	Jérôme GRISEL	X
	14	du Pays de Bray	Jean-Claude MAYETTE (S)	
74	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Roger LEGER	X
75	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Pierre PETIT	X
76	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Christian POISSANT	X
77	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Paul LESELLIER	X
78	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	François DUPUIS	
79	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Yves LOISEL	X
	16	des Portes Nord-Ouest de Rouen	Jean-Claude LABARD (S)	X

(S) : suppléant de la CLÉ

Ex. : excusé(e)

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Christian GRANCHER	1	Hervé LEPILEUR	1
2	Thierry LECARPENTIER	3	Yvon PESQUET	3
3	Alain LETARD	6	Jean-Marie CROCHEMORE	2
4	Hugues OGDEN	10	Hubert LEPLICHER	10
5	Patrick MARTIN	11	Daniel JOFFROY	11
6	Daniel VAN HULLE	13	Rémy TERNISIEN	13
7	Benoît DESCHAMPS	2	Michel LOISEL	2
8	Gérard JOUAN	10	Alain DESPREAUX	10
9	Daniel COLLARD	7	Xavier VANDENBULCKE	7

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-François BLOC a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2019/06/21-13

OBJET : INFRASTRUCTURE DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES – MODE DE FINANCEMENT DE NOUVELLES BORNES, LISTE DES BORNES A POSER POUR 2019 ET LISTE D'ATTENTE

VU :

- l'article L.2224-37 du CGCT,
- les délibérations 2015-43, 2015-46 du 30 octobre 2015, 2016-35 du 10 juin 2016 et 2017/10/19-22 du 19 octobre 2017.

CONSIDÉRANT :

- la fin de l'AMI de l'ADEME pour le déploiement national des IRVE,
- la nécessité de fixer un tarif de pose de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire des communes adhérentes et non-adhérentes,
- la nécessité de fixer une liste de bornes à poser en 2019, ainsi qu'une liste d'attente, au vu du maillage actuel, de la fréquentation des bornes et du déficit de fonctionnement de ce service à maîtriser.

PROPOSITION :

Le président propose les taux d'intervention suivants :

Nature de la dépenses	Participation des communes adhérentes au SDE76, de la CCCA ou du Département (aires de covoiturage, etc.)	Participation pour une borne 22 kVA ou 50 kW hors SDE76	
		Pour un EPCI, sauf Métropole Rouen Normandie et Le Havre Seine Métropole	Pour une commune non-adhérente ou adhérent uniquement pour un écart
Fourniture et pose borne	0 %	30 %	30 %
Branchement électrique	0 %	100 %	100 %
Exploitation	SDE76	SDE76	SDE76
Dont maintenance	0 %	100 %	100 %
Dont électricité et abonnement	0 %	100 %	100 %
Dont recettes	0 %	100 % reversés - 50 € pour le SDE76	100 % reversés - 50 € pour le SDE76

Puis il propose de fixer la liste des bornes à poser en 2019 :

- Auffay (1),
- Montville (2),
- communauté de communes de Goderville (1),
- pôle multimodal SNCF de Morgny-la-Pommeraye (1),
- Le Tréport (2),
- Cailly (1),
- Quicampoix (1),

soit 9 bornes pour un budget d'investissement d'environ 120 000 €.

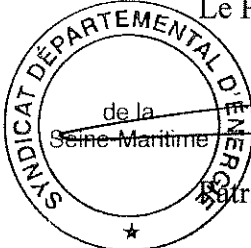
Enfin, il propose de mettre les autres communes sur liste d'attente.

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOpte** les propositions du président.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Patrick CHAUVET.